

## Bulletin provincial 2021 N° 10/4 Sommaire

### N°24 .- BUDGET :

Budget 2021 - 1er Tableau des modifications budgétaires  
(Résolution du CoP du 28-05-2021)  
(Arrêté de la RW du 01-07-2021)

Budget 2020 - Comptes budgétaire, de bilan et de résultats partie 1  
+ annexes et partie 2

Pages 1601 à 1710

### N°25 .- ENSEIGNEMENT PROVINCIAL :

APEF – HEPN - Enseignement provincial -  
Règlement des études 2021-2022

(Résolution du CoP du 03-09-2021)

APEF – Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie –  
Pôle administration (EPAP-PA) – ROI et Code des chargés de cours –  
Approbation

(Résolution du CoP du 03-09-2021)

Pages 1711 à 1715

### N°26 .- GOUVERNEUR :

Monsieur Gemenne – Gouverneur f.f. – Abrogation remplacement du  
23/10/2021 au 01/11/2021

(Arrêté du 27/10/2021)

Pages 1716 à 1719

## N°27 .- REGLEMENTS COMMUNAUX :

### - CERFONTAINE :

- règlement complémentaire sur la circulation routière  
– rue de Senzeilles, du Culot et de Neuville  
(Délibération du Conseil communal du 06/09/2021)

### - OHEY :

- règlement complémentaire sur la circulation routière –  
rue de Ciney – interdiction de stationnement – sortie du parc  
à containers – décision  
(Délibération du Conseil communal du 20/11/2019)
- règlement complémentaire sur la circulation routière – rue de  
Ciney – stationnement réservé – décision  
(Délibération du Conseil communal du 20/11/2019)
- règlement complémentaire sur la circulation routière – rue  
Grande Ruelle – dispositifs ralentisseurs surélevés - décision  
(Délibération du Conseil communal du 24/09/2020)
- règlement complémentaire sur la circulation routière – route  
d’Andenne – dispositif ralentisseur surélevé et limitation de  
vitesse à 70kms/h - décision  
(Délibération du Conseil communal du 24/09/2020)
- administration générale – règlement concernant la protection  
animale contre les risques liés à l’usage nocturne de  
robots-tondeuses – adoption  
(Délibération du Conseil communal du 23/09/2021)

Pages 1720 à 1748

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	FACT INTERNE 000/64	TOTAL 000/63
761080	Citoyenneté					
762037	Service de la Culture	127 105,55	1 228 219,85			1 355 325,80
762040	ASPASC Programmation et Développement Territorial		2 125,00			2 125,00
762041	Musées					
762059	Service de la Culture - Théâtre pour Amateurs					
762074	ASPASC Programmation et Développement Territorial					
762075	Asbl 'Mon Jouet pour un ami'					
762090	Service des Relations Publiques Audio-Visuel					
762095	ASPASC Service du Patrimoine Culturel					
762119	Service de la Culture - Office des Métiers d'Art					
762120	Service de la Culture - Média 10/10					
764045	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
767038	Service de la Culture - Bibliothèque	29 829,95	270 406,00			299 935,95
771041	Musées					
771106	Service de la Culture - Musée Rops					
771107	Service des Musées et du Patrimoine Culturel	90 712,95	722 183,03			812 895,98
772059	Théâtre pour Amateurs					
773042	ASPASC programmation et Développement Territorial					
774037	Service Culturel					
774042	Beaux Arts					
780043	Télédiffusion					
780044	Cultes		6 189,20			6 189,20
801045	Le Vivre Mieux - Pôle Santé et Société	306 310,66	413 141,31			719 959,97
801051	Adm ACT Sociale-Santé-Logement					
801075	Mon Jouet pour un ami					
801108	Habitat Permanent en Zone Touristique					
801109	Fondation Lacroix					
811111	Observation, Programme et Développement Territorial					
831046	Aide Sociale					
831056	Service Social		9 150,00			9 150,00

## COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES ORDINAIRES (RECAPITULATIF)

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	PACT INTERNE 000/64	TOTAL 000/63
833045	DASS - Action Sociale					
833046	DASS - Aide Sociale					
834046	DASS - Aide Sociale		513 496,43			513 496,43
835045	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
835062	DASS - S A I L F E			43 333,33		43 333,33
840046	Aide Sociale					
840047	Aide Familiale					
840053	Aide à l'asbl Service Social					
840062	Centre de Coordination de la Petite Enfance					
840101	Service Logement et Habitat - Frères Sociaux					
840045	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
844047	DASS - Aide Familiale					
844051	Adm Santé Publique - Action Sociale et Culturelle					
844071	DASS - I N A J E					
861063	Service de Prévention		3 850,72			3 850,72
870045	Direction des Affaires Sociales et Sanitaires					
870049	Le Vivre Nieux - Pôle de la Santé Scolaire		3 953 077,33			3 953 077,33
870050	Biologie et Santé Publique					
870051	ASFASC - Adm Santé Pub -Action Sociale et Cult		90 793,94			90 793,94
870064	Aide Médicale Urgente		166 567,00			166 567,00
870083	Direction Santé Publique - Prévention et Promotion					
870089	Aide Logistique à l'Asbl Celops					
870111	Observ Santé Social Logement					
870116	Le Vivre Nieux - Pôle de la Santé Mentale	197 768,18	3 804 211,59			4 001 979,77
870117	Le Vivre Nieux - Direction et Pôle Transversal	20 497,77	71 963,30			92 461,07
871051	Coordination					
872052	C H R 5 Ex C H P					
872053	Médico-Social					
872054	Aide Médicale Urgente		248 865,66			248 865,66
874054	Distribution d'Eau					

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	FACT INTERNE 000/64	TOTAL 000/63
876018	Economique					
879057	Fondation Gouverneur Cluse					
879094	Haute-Meuse, Lesse, Mollignée et Affluents					
879113	Environnement	493,37	3 791,07	1 098 411,27		1 102 696,31
922055	Service Habitat					
922108	Service Habitat - RAPET					
929109	Service Habitat - S&VI					
999	TOTAUX EXERCICE PROPREMENT DIT	5.206.988,91	148.454.693,05	1.705.004,16		151.376.686,12

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES ORDINAIRES (RECAPITULATIF)

Exercice Propre	Avant prélèvements	151 376 686,12
	Prélèvements	
	Total	151 376 686,12
Exercices Antérieurs	Total	24 680 994,08
Total		176 057 680,20
Droits nets - Engagements		17 467 365,40
Droits nets - Imputations		23 882 947,64

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES ORDINAIRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FUNCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACT INTERNE 000/74	DEPTE 000/7X	TOTAL 000/73
000001 Exercices Antérieurs						
000002 Recettes et Dépenses Générales						
000006 Personnel Provincial	77 708,38	1 338 001,33	58 500,00		5 898,96	1 480 108,67
000128 Récupération créances non fiscales						
020002 Recettes et Dépenses Générales					15 582,51	15 582,51
021003 Fonds-Taxes						
026003 Fonds-Taxes						
040003 Fonds-Taxes						
050004 Assurances						
060002 Recettes et Dépenses Générales		831 832,20	31 097,51		242 931,74	1 105 861,85
060003 Taxes Provinciales		689 541,84				689 541,84
060006 Personnel Provincial						
060012 Patrimoine						
060016 Economique						
060037 Service de la Culture						
060039 Domaine Provincial de Chevetogne						
060040 Culture-Loisirs						
060041 Musées						
060042 Arts Graphiques - Beaux-Arts						
060045 Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
060047 Aide Familiale						
060052 C H K & EX C H P						
060053 Médico-Social						
060055 Logement						
060060 Culture-Loisirs						
060072 Admini. provinciale de l'ens. et de la formation						
060081 Haute-Ecole						
060093 Service de l'Informatique et des Télécom						
060097 Services d'incendie						
060101 Prêts Sociaux						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES ORDINAIRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACT INTERNE 000/74	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
060106	Musée Rups						
060107	Service des Musées en Province de Namur						
060108	Habitat permanent en zones touristiques (HAPET)						
101005	Autorités Provinciales	2 293 609,03	40 107,20	154 664,00		71 678,73	2 559 998,96
104002	Recettes et Dépenses Générales	1 928 022,01	356 807,97			7 896,59	2 300 726,57
104005	Autorités Provinciales						
104006	Personnel Provincial	15 786 263,70	180 979,33	6 500,00		902 957,49	16 876 700,52
104007	Affaires Générales	1 596 394,08	222 239,62			7 204,07	1 825 837,77
104009	Comité de Direction	733 543,47	19 140,58				752 690,05
104053	Médico-Social	185 854,75		109 000,00			295 854,75
104056	Commission des Affaires Sociales						
104068	Fers à Dispo du Gouverneur	93 023,77		106 000,00			159 023,77
104069	Fers à Dispo Etat - Cté - Région	52 987,02					52 987,02
104070	Service Com	1 351 158,25	265 564,59	18 440,00		4 927,23	1 640 090,07
104072	Administration Enseignement						
104084	Services Juridiques	316 324,12	31 312,60				347 636,72
104085	Services Financiers et Comptables						
104086	Service Communs APG - Finances						
104094	Haute-Meuse, Lesse, Mollignée						
104104	Encadr du Conseil Provincial						
104122	Sanctions Administratives	447 901,36	4 982,02				452 883,38
104124	Cellule des Marchés Publics	389 198,84	3 521,50				392 720,34
105005	Autorités Provinciales	252,41	53 591,37				53 843,78
106006	Personnel Provincial						
106010	Cours de Sc Adm et Formations Continues						
106082	Institut Provincial de Formation						
106100	Ecole d'Administration et de Pédagogie - EPA						
106118	IPF - Appui Formation	547 691,89	51 606,17				599 298,06
120086	Services Communs APG - Finances		575 013,79			82 696,94	657 710,73
120103	Service Stratégie transversale et Conseils	393 548,43	11 115,82				404 664,25

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES ORDINAIRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACI INTERNE 000/74	DEPTE 000/7X	TOTAL 000/73
121085	Services du Directeur Financier	2 041 758,37	85 543,95				2 127 302,32
124012	Patrimoine		2 359 026,44			298 397,43	2 667 423,87
124085	Services Financiers et Comptables						
124089	Campus Provincial		132 254,18	59 532,00		732 490,29	924 276,47
124092	Service des Assurances et du Patrimoine	177 121,13	3 941,14			2 289,40	182 951,67
124114	Cité Administrative						
131086	Messe Provinciale					65 109,02	65 109,02
131087	Service de Gestion des Ressources Humaines	1 426 349,67	104 402,14			303,23	1 531 055,04
131100	Service du Bien-Etre au Travail						
131102	Service de Gestion des Ressources Humaines						
131105	Centre de Document et Archives	195 055,88	2 865,63				197 921,51
134008	Imprimerie	965 538,08	287 269,68			37 141,62	1 290 949,38
136002	Recettes et Dépenses Générales		7 435,00				7 435,00
136005	Autorités Provinciales		90 398,75				90 398,75
137013	Service Technique du Patrimoine Immobilier	1 048 123,56	159 180,34			181 530,02	1 389 033,92
137014	Equipe d'Entretien	1 026 523,37	82 697,39			2 654,43	1 111 875,19
139003	Informatique et Télécommunications	871 383,58	584 744,15			20 803,61	1 477 031,34
140046	Aide Sociale						
150098	Relations Extér et Internation	159 399,70	3 234,44				162 634,14
153098	Politique Extérieure						
160040	Culture-Loisirs						
160098	Politique Strangère		25 020,80	72 033,42			97 054,22
323007	Affaires Générales						
325015	Académie de Police						
325065	Ecole du Feu						
325062	Institut Provincial de Formation						
325096	Cours pour Ambulanciers						
325121	Académie de Police	1 076 110,11	218 582,63	153 941,58		47 035,08	1 495 669,40
325101	Zones de Secours			7 426 074,52		305,08	7 426 379,60
325107	Services d'Incendie						

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACT INTERNE 000/74	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
351110	Centre de Formation Pratique Ecole du Feu						
353065	Ecole du Feu	271 031,38	22 640,37			6 795,64	300 467,39
353082	Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - AMU						
353096	Formation à l'Aide Médicale Urgente	629 867,90	134 303,49			154 073,34	918 244,73
353110	Ecoles Provinciales de Sécurité Civile	3 049 703,49	725 585,24			54 442,53	3 829 731,26
420016	Service Technique Provincial					372 219,70	372 219,70
421016	Service Technique Provincial					11 461,00	11 461,00
422016	Service Technique Provincial						
451023	Tourisme			744 469,00			744 469,00
482016	Service Technique Provincial						
484016	Service Technique Provincial		473 042,22			312 554,90	785 597,12
484017	Hydraulique						
51018	Economique						
521018	Economique			20 000,00			20 000,00
524019	Classes Moyennes						
524025	Agriculture			5 536 992,00			5 536 992,00
530018	Economique						
551016	Service Technique Provincial						
562021	Villages de Vacances	509 988,75	4 093,05			27.146,17	941 227,98
562022	Office Prov de Promotion et Gestion Touristique						
562023	Tourisme			486 720,00			486 720,00
562025	Agriculture						
569018	Economique						
569021	Villages de Vacances						
569023	Tourisme						
569025	Agriculture						
610024	Office Provincial Agricole	811 077,14	159 624,29	65.000,00		73 419,96	1 109 121,39
610115	Pôle Fromager					24 111,55	24 111,55
620025	Agriculture						
623025	Agriculture					48 630,14	48 630,14

## COMpte BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES ORDINAIRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACT INTERNE 000/74	DEPTE 000/7X	TOTAL 000/73
623039	Chevetogne						
630025	Agriculture						
701026	Administration Enseignement et Culture						
701072	Admin de l'Enseignement et de la Formation	1 365 810,72	134 717,69	34 369,00			1 534 905,41
701110	Service Appui Formation	77 485,10	500,00				77 985,10
701123	Structure Faïtière - Enseignement Secondaire	50 759,47	5 197,99				55 957,46
706027	Institut d'Orientation et Guidance						
722058	Chevetogne - Classes de Forêt	407 404,10	123 649,02			12 446,70	543 501,82
722061	Classes du Patrimoine	262 264,18	12 576,58				274 840,76
722091	Service d'Education Relative à l'Environnement						
732028	Ecole Prov d'Agronomie et des Sciences de Ciney	7 509 933,77	453 426,12			296 833,55	8 260 192,54
732069	Ferme de St-Quentin	309 709,54	222 428,18			88 998,36	621 136,08
733032	Ecole de Cadres						
733033	Institut Supérieur de Formation Socio-Educative	116 488,55	33 027,77				149 516,32
733035	Ecole d'Administration et de Pédagogie - ISPN						
733037	Service Culturel						
733099	Institut Provincial de Formation Sociale	2 657 571,06	48 537,19			982,41	2 707 100,66
735029	Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmiers (EPSI)	80 743,02	27 540,43			8 984,22	117 267,67
735030	Ecole Hôtelière Provinciale (EHPW)	4 178 514,43	582 547,54	1 289,14		294 899,37	5 057 250,48
735031	Chateau de Namur			117 000,00		19 920,44	136 920,44
735034	Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (KSPA)	8 096 567,98	160 324,01			56 204,44	8 313 096,43
735079	Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EPEDG)	548 282,83	160 562,64			177 292,58	886 137,05
735112	Ecole des Métiers et des Arts (EMAP)	3 499,55	78 084,22	52 000,00		3 813,68	139 397,42
741028	Ecole de Saint Quentin						
741076	HSPN-Soins Infirmiers et Secréariat de Direction						
741077	HSPN-Gestion Hôtelière						
741078	HSPN-Section Agronomique						
741081	Haute Ecole (HEPN)	7 613 182,97	324 187,87	2 472,20		141 797,76	8 001 640,80
760039	Chevetogne	3 591 784,18	1 012 914,69			1 118 275,64	5 682 974,51
761057	Centre Mariembourg						

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACT INTERNE 000/74	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
761080	Citoyenneté						
762037	Service de la Culture	2 713 435,82	564 470,64	3 150,00		1 179 211,50	4 460 267,96
762040	ASPASC Programmation et Développement Territorial			1 385 978,76		236 172,01	1 622 150,77
762041	Musées						
762059	Service de la Culture - Théâtre pour Amateurs						
762074	ASPASC Programmation et Développement Territorial						
762075	Asbl 'Mon jouet pour un ami.'						
762090	Service des Relations Publiques Audio-Visuel						
762095	ASPASC - Service du Patrimoine Culturel						
762119	Service de la Culture - Office des Métiers d'Art	174 441,26	10 430,58				5 111,39
762120	Service de la Culture - Média 10/10						
764045	Dar des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
767038	Service de la Culture - Bibliothèque	1 150 310,94	258 857,45				184 871,84
771041	Musées						
771106	Service de la Culture - Musée Rops						
771107	Service des Musées et du Patrimoine Culturel						
772059	Théâtre pour Amateurs						
773042	ASPASC programmation et Développement Territorial	1 528 965,44	530 005,03	151 800,00		40 672,90	1 449 840,70
774037	Service Culturel					32 215,11	32 215,11
774042	Beaux Arts					18 648,18	18 648,18
780043	Télédistribution					236 947,62	2 567 719,09
780044	Cultes						
801045	Le Vivre Nieux - Pôle Santé et Société						
801051	Adm Act Sociale-Santé-Logement						
801075	Mon jouet pour un ami						
801108	Habitat Permanent en Zone Touristique						
801109	Fondation Lacroix						
811111	Observation, Programme et Développement Territorial	740 083,89	80 653,38			25 453,52	862 642,56
831046	Aide Sociale					9 215,67	2 501 378,97
831056	Service Social	7 397,94		47 440,83			820 747,27
							54 838,77

## COMPTÉ BUDGÉTAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES ORDINAIRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACT INTERNE 000/74	DETTES 000/7X	TOTAL 000/73
833045	DASS - Action Sociale						
833046	DASS - Aide Sociale					32 714,20	32 714,20
834046	DASS - Aide Sociale						
835045	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)	309 504,53	83 013,75	1 000,00			393 518,68
835062	DASS - S A I L F E						
840046	Aide Sociale						
840047	Aide Familiale						
840053	Aide à l'asbl Service Social						
840063	Centre de Coordination de la Petite Enfance						
840101	Service Logement et Habitat - Prêts Sociaux						
840045	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)	164 363,54		1 040 974,00		5 276,94	1 218 615,48
844047	DASS - Aide Familiale						
844051	Adm Santé Publique - Action Sociale et Culturelle						
844071	DASS - I M A J E						
851063	Service de Prévention	283 159,07	10 459,38				293 656,45
870045	Direction des Affaires Sociales et Sanitaires						
870049	Le Vivre Mieux - Pôle de la Santé Scolaire	4 752 975,50	496 880,45			29 833,75	5 279 689,70
870050	Biologie et Santé Publique						
870051	ASPASC - Adm Santé Pub -Action Sociale et Cult	137 651,74	22 350,51				186 292,14
870054	Aide Médicale Urgente						
870083	Direction Santé Publique - Prévention et Promotion	753 524,50	93 694,22	86 000,00		1 914,99	935 334,11
870089	Aide Logistique à l'Asbl Celops						
870111	Observ Santé Social Logement						
870116	Le Vivre Mieux - Pôle de la Santé Mentale	5 131 897,40	780 037,70				5 911 935,10
870117	Le Vivre Mieux - Direction et Pôle Transversal	912 171,40	9 370,77			182 437,61	1 103 969,78
971051	Coordination						
972052	C H R & Ex C H P						
972053	Médico-Social						
972064	Aide Médicale Urgente						
974054	Distribution d'Eau			64 413,61		434 082,52	499 296,13
				758 109,00			758 109,00

	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACT INTERNE 000/74	DEPTE 000/7X	TOTAL 000/73
878018 Economique					975,91	975,91
879007 Fondation Gouverneur Close						
879094 Haute-Meuse, Lesse, Nalignée et Affluents	714 884,02	54 005,36	124 939,29			893 827,90
879113 Environnement	92 270,63	20 000,00	130 335,75		744 453,83	987 060,41
922055 Service Habitat						
922108 Service Habitat - NAVET						
929109 Service Habitat - SAMI					442,13	442,13
999 TOTAL EXERCICE PROPREMENT DIT	99.727.475,27	17.116.998,01	20.065.489,90		9.367.955,16	146.297.929,14

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES ORDINAIRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

Exercice Propre	Avant prélèvements	146 297 929,14
	Prélèvements	4 508 810,33
	Total	150 806 739,47
Exercices Antérieurs	Engagements reportés	5 321 950,97
	Articles millésimés	2 451 614,36
	Total	7 783 575,33
Total		158 590 314,80
Engagements - Droits nets		-17 467 365,40
Imputations - Droits nets		-23 882 947,64

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES ORDINAIRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FOINCTIONS SOUS FOINCTIONS	PERSONNEL 000/70	FOINCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACT INTERNE 000/74	DETTES 000/7X	TOTAL 000/73
00001 Exercices Antérieurs						
00002 Recettes et Dépenses Générales						
00006 Personnel Provincial	75 435,26	1 325 777,69	13 500,00		5 896,96	1 420 611,91
00015 Récupération créances non fiscales						
01002 Recettes et Dépenses Générales					15 582,51	15 582,51
021003 Fonds-Taxes						
026003 Fonds-Taxes						
040003 Fonds-Taxes						
050004 Assurances						
060002 Recettes et Dépenses Générales		663 389,33	3 889,93		242 931,74	910 211,00
060003 Taxes Provinciales		665 221,54				665 221,54
06006 Personnel Provincial						
060012 Patrimoine						
060018 Economique						
060017 Service de la Culture						
060019 Domaine Provincial de Chevetogne						
060040 Culture-Loisirs						
060041 Musées						
060042 Arts Graphiques - Beaux-Arts						
060045 Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
060047 Aide Familiale						
060052 C H R & Ex C H P						
060053 Médico-Social						
060055 Logement						
060060 Culture-Loisirs						
060072 Admini. provinciale de l'ens et de la formation						
060081 Haute-Ecole						
060093 Service de l'informatique et des télécom						
060097 Services d'incendie						
060101 Prêts Sociaux						

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACT INTERNE 000/74	DETTES 000/7X	TOTAL 000/73
060106	Musée Rops						
060107	Service des Musées en Province de Namur						
060108	Habitat permanent en zones touristiques (NAPET)						
101005	Autorités Provinciales	2 291 673,58	39 874,39	136 719,00		71 678,73	2 539 945,70
104002	Recettes et Dépenses Générales	1 319 818,69	135 243,10			7 896,59	2 062 958,38
104005	Autorités Provinciales						
104006	Personnel Provincial	15 781 068,26	156 456,01	6 500,00		902 957,49	16 848 983,76
104007	Affaires Générales	1 556 393,74	232 339,62			7 204,07	1 825 837,43
104009	Comité de Direction	728 200,62	12 861,12				741 061,74
104053	Médico-Social	166 854,75		109 000,00			295 854,75
104056	Commission des Affaires Sociales						
104058	Pers à Dispo du Gouverneur	53 623,77		83 207,50			136 831,27
104059	Pers à Dispo Etat - Cte - Région	52 287,02					52 287,02
104079	Service Com	1 348 686,90	176 865,21	4 045,00		4 927,23	1 533 944,34
104072	Administration Enseignement						
104084	Services Juridiques	316 324,12	29 437,50				345 761,62
104083	Services Financiers et Comptables						
104086	Service Communs APG - Finances						
104094	Haute-Meuse, Lesse, Moliignée						
104104	Bocadr du Conseil Provincial						
104122	Sanctions Administratives	447 901,35	3 543,38				451 444,73
104124	Cellule des Marchés Publics	289 198,84	2 561,78				392 150,62
105005	Autorités Provinciales	282,41	37 115,63				37 398,04
106006	Personnel Provincial						
106010	Cours de Sc Adm et Formations Continues						
106082	Institut Provincial de Formation						
106100	Ecole d'Administration et de Pédagogie - EPA						
106118	IPF - Appui Formation	530 346,75	29 049,86				559 396,61
120086	Services Communs APG - Finances		487 026,88				487 026,88
120103	Service stratégie transversale et Conseils	393 548,43	2 150,43			82 696,94	569 723,62
							395 708,86

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACT INTERNE 000/74	DETTES 000/7X	TOTAL 000/73
121085	Services du Directeur Financier	2 041 750,37	41 243,79				2 083 002,16
124012	Patrimoine		2 050 046,82			298 397,13	2 348 544,25
124085	Services Financiers et Comptables						
124088	Campus Provincial		122 172,37	59 532,00		732 490,29	914 194,56
124092	Service des Assurances et du Patrimoine	177 121,10	3 470,51			2 289,40	182 881,01
124114	Cité Administrative						
131066	Moss Provincial					65 109,02	65 109,02
131087	Service de Gestion des Ressources Humaines	1 426 103,70	73 097,68			303,23	1 499 504,61
131100	Service du Bien-Être au Travail						
131102	Service de Gestion des Ressources Humaines	195 095,87	2 210,46				197 306,33
133105	Centre de Document et Archives	966 530,05	277 043,79			37 141,62	1 280 723,46
134008	Imprimerie		7 435,00				7 435,00
136002	Recettes et Dépenses Générales		50 198,75				50 198,75
136005	Autorités Provinciales		73 637,37				
137013	Service Technique du Patrimoine Immobilier	1 048 323,56				181 530,02	1 303 450,85
137014	Equipe d'Entretien	1 026 523,37	74 661,88			2 654,43	1 103 839,68
139093	Informatique et Télécommunications	671 383,47	483 989,86			20 903,61	1 376 276,94
140046	Aide Sociale						
150098	Relations Extér et Internation	189 395,68	3 225,33				162 626,01
153098	Politique Extérieure						
160040	Culture-Loisirs		11 639,84	57 760,32			69 340,76
160098	Politique étrangère						
323007	Affaires Générales						
335015	Académie de Police						
335065	Ecole du Feu						
335082	Institut Provincial de Formation						
335096	Cours pour Ambulanciers						
335121	Académie de Police					47 035,08	1 227 235,25
351011	Zones de Secours						
351097	Services d'incendie	887 163,05	174 620,07	7 426 074,52		305,08	7 426 379,60

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES ORDINAIRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	PACT INTERNE 000/74	DETTES 000/7X	TOTAL 000/73
351110	Centre de Formation Pratique Ecole du Feu						
353065	Ecole du Feu	268 331,38	18 680,20			6 795,54	293 807,22
353082	Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - AMD						
353096	Formation à l'Aide Médicale Urgente	567 807,67	97 142,24			154 073,34	819 023,25
353110	Ecoles Provinciales de Sécurité Civile	3 042 242,17	272 834,63			54 442,53	3 369 519,33
420016	Service Technique Provincial						
421016	Service Technique Provincial						
422016	Service Technique Provincial						
451023	Tourisme			744 459,00			744 459,00
482016	Service Technique Provincial						
484016	Service Technique Provincial						
494017	Hydraulique		113 898,21			312 554,90	426 453,11
511018	Economique						
521018	Economique						
524019	Classes Moyennes			10 000,00			10 000,00
524025	Agriculture						
530018	Economique			4 164 369,00			4 164 369,00
551016	Service Technique Provincial						
562021	Villages de Vacances						
562022	Office Prov de Promotion et Gestion Touristique	309 395,87	4 033,06			27 146,17	340 575,10
562023	Tourisme			397 376,00			397 376,00
562025	Agriculture						
569018	Economique						
569021	Villages de Vacances						
569023	Tourisme						
569025	Agriculture						
610024	Office Provincial Agricole	811 077,14	137 514,29			73 419,96	1 022 011,39
610115	Pôle Fromager					24 111,55	24 111,55
620025	Agriculture						
623023	Agriculture					48 630,14	48 630,14

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES ORDINAIRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FOINCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	PACT INTERNE 000/74	DETTES 000/7X	TOTAL 000/73
623039 Chevetogne						
630025 Agriculture						
701026 Administration Enseignement et Culture						
701072 Adm de l'Enseignement et de la Formation	1 365 818,72	119 052,70	34 369,00			1 519 240,42
701118 Service Appui Formation	77 485,10	500,00				77 985,10
701123 Structure Pédagogique - Enseignement Secondaire	50 799,47	4 691,86				55 491,33
706027 Institut d'Orientation et Guidance						
722058 Chevetogne - Classes de Forêt	407 404,07	106 903,04			12 446,70	526 753,81
722061 Classes du Patrimoine	259 975,60	12 521,44				272 497,04
722091 Service d'Education Relative à l'Environnement						
732028 Ecole Prov d'Agronomie et des Sciences de Ciney	7 509 933,77	429 504,27			296 933,65	8 236 371,69
732060 Ferme de St-Quantin	307 116,05	220 717,61			88 998,36	616 832,02
733032 Ecole de Cadres						
733033 Institut Supérieur de Formation Socio-Educative						
733035 Ecole d'Administration et de Pédagogie - ISEN	106 044,00	26 211,32				132 255,32
733037 Service Culturel						
733099 Institut Provincial de Formation Sociale	2 657 496,70	44 729,70			952,41	2 703 218,81
735029 Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmiers (EPSI)	80 743,02	21 329,77			6 904,22	111 057,01
735030 Ecole Hôtelière Provinciale (ENHP)	4 166 647,62	574 002,07	900,00		294 859,37	5 036 449,06
735031 Chateau de Namur			117 000,00		19 920,44	136 920,44
735034 Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)	8 089 958,99	165 684,62			96 204,44	8 352 848,05
735079 Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EFEG)	548 262,63	142 347,00			177 292,58	867 902,21
735112 Ecole des Métiers et des Arts (EMAP)	3 499,55	62 028,23			5 813,65	71 341,43
741028 Ecole de Saint Quentin						
741076 HEPN-Soins Infirmiers et Secrétariat de Direction						
741077 HEPN-Gestion Hôtelière						
741079 HEPN-Section Agronomique						
741081 Haute Ecole (HEPN)	7 509 763,63	260 954,65	1 433,07		141 797,76	7 933 969,11
760039 Chevetogne	3 546 013,39	715 310,30			118 275,64	5 379 599,33
761057 Centre Marionnette						

COMPTES BUDGETAIRES EXERCICE 2020 : DEPENSES ORDINAIRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACI INTERNE 000/74	DETTES 000/7X	TOTAL 000/73
761080	Citoyenneté						
762037	Service de la Culture	2 702 706,30	479 237,13	3 150,00		1 179 211,50	4 364 304,93
762040	ASPASC Programmation et Développement Territorial			1 200 250,61		236 172,01	1 436 432,62
762041	Musées						
762059	Service de la Culture - Théâtre pour Amateurs						
762074	ASPASC Programmation et Développement Territorial						
762075	Rebl 'Mon Jouet pour un ami'						
762090	Service des Relations Publiques Audio-Visuel						
762095	ASPASC Service du Patrimoine Culturel						
762119	Service de la Culture - Office des Métiers d'Art	174 441,25	7 867,65			19 138,94	19 138,94
762120	Service de la Culture - Média 10/10						
764045	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)			49 434,00			
767038	Service de la Culture - Bibliothèque	1 150 310,94	226 469,72			40 672,30	1 417 452,96
771041	Musées						
771106	Service de la Culture - Musée Rogs						
771107	Service des Musées et du Patrimoine Culturel						
772059	Théâtre pour Amateurs	1 624 154,13	415 678,65	136 800,00		18 646,18	2 403 580,40
773042	ASPASC programmation et Développement Territorial						
774037	Service Culturel						
774042	Beaux Arts		4 250,00				4 250,00
780043	Télédistribution						
790044	Cultes						
801045	Le Vivre Mieux - Pôle Santé et Société		20 566,76	816 621,98		25 453,52	862 642,26
801051	Adm Act Sociale-Santé-Logement	2 402 155,48	279 096,18	153 900,00		9 215,87	2 844 367,33
801075	Mon Jouet pour un ami						
801108	Habitat Permanent en Zone Touristique						
801109	Fondation Lacroix						
811111	Observation, Programme et Développement Territoria	740 093,87	62 338,98				802 432,85
831046	Aide Sociale						
831056	Service Social	7 397,94		41 015,90			48 413,84

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES ORDINAIRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

PROVINCE DE NAMUR	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACT INTERRES 000/74	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
833045	DASS - Action Sociale						
833046	DASS - Aide Sociale					32 714,20	32 714,20
834046	DASS - Aide Sociale						
835045	Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)	309 504,91	81 943,17	274,93			391 722,61
835052	DASS - S A I L F E						
840046	Aide Sociale						
840047	Aide Familiale						
840053	Aide à l'asbl Service Social						
840052	Centre de Coordination de la Petite Enfance						
840101	Service Logement et Habitat - Frères Sociaux						
844045	Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)	164 363,54		867 179,20		5 278,94	1 036 821,68
844047	DASS - Aide Familiale						
844051	Adm Santé Publique - Action Sociale et Culturelle						
844071	DASS - I M A J E						
861063	Service de Prévention	283 139,07	9.259,41				292 458,48
870045	Direction des Affaires Sociales et Sanitaires						
870049	Le Vivre Meux - Pôle de la Santé Scolaire	4 752 975,44	480 608,54			29 833,75	5 263 417,73
870050	Biologie et Santé Publique						
870051	ASPASC - Adm Santé Pub -Action Sociale et Cult	137 651,74	20 125,54			26 289,49	184 066,77
870064	Aide Médicale Urgente						
870083	Direction Santé Publique - Prévention et Promotion			80 800,00		1 914,99	907 489,50
870089	Aide Logistique à l'Asbl Celops	753 319,28	71 455,21				
870111	Observ Santé Social Logement						
870116	Le Vivre Meux - Pôle de la Santé Mentale	5 041 737,66	737 167,49				5 778 905,15
870117	Le Vivre Meux - Direction et Pôle Transversal	912 171,40	8 798,93			182 427,61	1 103 397,94
871051	Coordination						
872052	C H R & Ex C H P			64 413,61		434 882,52	499 296,13
872053	Médoco-Social						
872064	Aide Médicale Urgente						
874054	Distribution d'Eau			568 580,59			568 580,59

	YONCTIONS SOUS FONCTIONS	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSPORTS 000/72	FACT INTERNE 000/74	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
878018	Economique					975,91	975,91
879067	Fondation Gouverneur Close						
879094	Hautc-Meuse, Lesse, Moignée et Affluents						
879113	Environnement	714.884,01	35.546,42	74.938,20			825.368,63
922055	Service Habitat	92.270,83	5.017,11	104.335,76		744.453,83	946.077,53
922108	Service Habitat - HAPET						
929109	Service Habitat - SAVI					442,13	442,13
999	TOTAUX EXERCICE PROPREMENT DIT	99.159.683,04	13.536.565,71	17.629.980,25		9.367.965,16	140.154.194,16

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES ORDINAIRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

Exercice propre	Avant prélèvements	140 154 194,16
	Prélèvements	4 507 270,27
	Total	144 661 464,43
Exercices Antérieurs	Engagements reportés	5 321 960,97
	Articles rattachés	2 191 307,16
	Total	7 513 268,13
Total		152 174 732,56
Engagements - Droits nets		-17 467 365,40
Imputations - Droits nets		-23 882 947,64

## COMpte BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : ORDINAIRES (RECAPITULATIF)

RESULTATS DU COMPTE BUDGETAIRE						
	DROITS	ENGAGEMENTS	RESULTAT BUDGETAIRE	IMPUTATIONS	RESULTAT COMPTABLE	
2019	21 541 005,73	5 321 960,97	16 219 044,76	5 321 960,97	16 219 044,76	
2020						
Exercices antérieurs	3 139 988,35	2 461 614,36	678 373,99	2 191 307,16	948 681,19	
Exercice propre	151 375 686,12	146 297 229,14	5 078 755,98	140 194 194,16	11 222 491,96	
Prélèvements		4 508 810,33	-4 508 810,33	4 507 270,27	-4 507 270,27	
Total	154 515 674,47	153 268 353,83	1 248 320,64	146 852 771,59	7 663 902,88	
Total Général	176 057 680,20	158 590 314,80	17 467 365,40	152 174 732,56	23 882 517,64	

## COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
2009	735030/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ENFN	25 000,00			
2009	735079/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPESC	45 000,00			
	== TOTAUX ==		70.000,00			
2013	000002/76340/000	RESTITUTION DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES OCTROYES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS PROVINCE - COMMUNE	13 570,00			
2013	735079/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPESC	14 520,00			
	== TOTAUX ==		28.090,00			
2014	735034/17040/000	EMPRUNT CRAC POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANTERNE				
2015	000002/76340/000	RESTITUTION DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES OCTROYES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS PROVINCE-COMMUNES	674 126,00			
2015	124012/17010/013	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU BATIMENT DE NAMINIE	674.126,00			
	== TOTAUX ==					
2016	000002/05710/000	BONT PRESUME DES EXERCICES ANTERIEURS EXTRAORDINAIRE	47 316,00	47 316,00		47 316,00
	104002/17010/003	EMPRUNT POUR MOBILIER ET MATERIEL POUR LES SERVICES PROVINCIAUX	10 878,00	10 878,00		10 878,00
	104076/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE COM	39 579,00	39 579,00		39 579,00
	104076/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE COM	145 303,00	145 303,00		145 303,00
	124012/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PRIVE	27 979,00	27 979,00		27 979,00
	124012/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE	10 640,00	10 640,00		10 640,00
	124012/17010/006	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE				
	124012/17010/009	EMPRUNT POUR TRAVAUX EN MATIERE DE VISIBILITE EXTERIEURE DES BATIMENTS PROVINCIAUX				
	124012/17010/011	EMPRUNT POUR TRAVAUX EN COURS DE LA MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE	10 164,00	10 164,00		10 164,00
	124088/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL	538 323,00	538 323,00		538 323,00
	124088/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS AU CAMPUS PROVINCIAL	39 972,00	39 972,00		39 972,00
	124088/17010/006	EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DE TERRAIN DU CAMPUS PROVINCIAL	24 732,00	24 732,00		24 732,00
	134008/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'IMPRIMERIE	29 297,00	29 297,00		29 297,00
	137013/17010/001	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE SECURITE ET DE SECURISATION AUX BATIMENTS PROVINCIAUX	103 865,00	103 865,00		103 865,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2016/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	137013/17010/003	EMPRUNT POUR MISE EN CONFORMITE DES CABINES HAUTE TENSION	18 595,00	18 595,00		18 595,00
	137013/17010/008	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DU SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	16 850,00	16 850,00		16 850,00
	137014/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	20 296,00	20 296,00		20 296,00
	137014/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN	11 670,00	11 670,00		11 670,00
	139033/17010/006	EMPRUNT POUR ACHAT DE LICENCES ET LOGICIELS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION GENERALE	49 936,00	49 936,00		49 936,00
	139093/17010/007	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS LIES L'INFORMATISATION GENERALE	29 502,00	29 502,00		29 502,00
	139093/17010/008	EMPRUNT POUR TRAVAUX RELATIFS A L'INFORMATISATION GENERALE	9 971,00	9 971,00		9 971,00
	332121/17010/003	EMPRUNT POUR CONSTRUCTION A L'ACADEMIE DE POLICE	4 000 000,00	3 960 692,00		3 960 692,00
	351011/17010/000	EMPRUNT POUR EQUIPEMENT DU DISPATCHING DES ZONES DE SECOURS	86 538,00	86 538,00		86 538,00
	351011/17010/001	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU DISPATCHING DES ZONES DE SECOURS	17 307,00	17 307,00		17 307,00
	351011/17010/002	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULE MIS A DISPOSITION DU DISPATCHING DES ZONES DE SECOURS	29 656,00	29 656,00		29 656,00
	353110/17010/002	EMPRUNT POUR INSTALLATION-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU	33 114,00	33 114,00		33 114,00
	484017/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES	209 550,00	209 550,00		209 550,00
	484017/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES COURS D'EAU	14 301,00	14 301,00		14 301,00
	484017/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU	78 650,00	78 650,00		78 650,00
	610024/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'O P A	31 364,00	31 364,00		31 364,00
	610024/17010/006	EMPRUNT POUR CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE	123 177,00	123 177,00		123 177,00
	722056/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX CLASSES DE FORET	26 933,00	26 933,00		26 933,00
	722028/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	20 392,00	20 392,00		20 392,00
	722028/17010/005	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	204 997,00	204 997,00		204 997,00
	735030/15110/000	SUBSIDES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR TRAVAUX A L'HEPM				
	735030/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'HEPM	26 177,00	26 177,00		26 177,00
	735034/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDESSE (KSEA)	24 208,00	24 208,00		24 208,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2016/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT SUBSTANTIAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	735034/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	251 118,00	251 118,00		251 118,00
	735079/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EPREP	7 500,00	7 500,00		7 500,00
	735079/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPREP	32 326,00	32 326,00		32 326,00
	741081/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE	1 194 027,00	1 194 027,00		1 194 027,00
	760039/17010/007	EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	98 378,00	98 378,00		98 378,00
	760039/17010/008	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE VOIRIES AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	103 976,00	103 976,00		103 976,00
	762037/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DE LA CULTURE	26 801,00	26 801,00		26 801,00
	762037/17010/005	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE LA PROVINCE DE NAMUR	2 607 852,00	2 607 852,00		2 607 852,00
	762040/17010/008	EMPRUNT POUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT POUR RENOVATION D'INFRASTRUCTURE DES CENTRES CULTURELS	300 000,00	300 000,00		300 000,00
	762089/17010/004	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE AUDIO-VISUEL	16 449,00	16 449,00		16 449,00
	771107/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU SERVICE DES MISEES EN PROVINCE DE NAMUR	15 000,00	14 223,00		14 223,00
2016	== TOTAUX ==		10.844.659,00	10.804.574,00		10.804.574,00
2017	000002/76340/000	RESTITUTION DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES OCTROYES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS PROVINCE-COMMUNES				
	000002/76340/001	RESTITUTION DE SUBSIDES DIVERS DU SERVICE EXTRAORDINAIRE				
	104002/17010/003	EMPRUNT POUR MOBILIER ET MATERIEL POUR LES SERVICES PROVINCIAUX	40 284,00	40 284,00		40 284,00
	104002/17010/004	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE	9 553,00	9 553,00		9 553,00
	104070/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE COM	5 728,00	5 728,00		5 728,00
	124012/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PAIVE	91 794,00	91 794,00		91 794,00
	124012/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE	50 000,00	32 935,00		32 935,00
	124012/17010/009	EMPRUNT POUR TRAVAUX EN MATIERE DE VISIBILITE EXTERIEURE DES BATIMENTS PROVINCIAUX				
	124012/17010/011	EMPRUNT POUR TRAVAUX EN COURS DE LA MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE	23 141 860,00			
	124012/17010/014	EMPRUNT POUR INCORPORER POUR LES CANDIDATS NON RETENUS POUR LE MARCHÉ DE PROMOTION DE LA MAISON ADMINISTRATIVE	120 000,00	120 000,00		120 000,00
	124088/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL	93 613,00	87 986,00		87 986,00
	124088/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS AU CAMPUS PROVINCIAL	26 668,00	26 668,00		26 668,00
	124088/17010/006	EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DE TERRAIN DU CAMPUS PROVINCIAL	13 409,00	13 409,00		13 409,00

## COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2017/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	137013/17010/001	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE SECURITE ET DE SECURISATION AUX BATIMENTS PROVINCIAUX	97 978,00	97 978,00		97 978,00
	137013/17010/002	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES APPAREILS DE LEVAGE	20 908,00	19 415,00		19 415,00
	137013/17010/003	EMPRUNT POUR MISE EN CONFORMITE DES CABINES BRUTE TENSION	60 000,00	60 000,00		60 000,00
	137013/17010/005	EMPRUNT POUR ACHAT DE MATERIEL POUR LA CELLOLE ENERGIE	12 326,00	12 326,00		12 326,00
	137014/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	20 947,00	20 947,00		20 947,00
	139093/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION GENERALE	6 760,00	5 402,00		5 402,00
	139093/17010/006	EMPRUNT POUR ACHAT DE LICENCES ET LOGICIELS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION GENERALE	74 621,00	74 621,00		74 621,00
	335121/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'ACADEMIE DE POLICE	11 131,00	11.131,00		11 131,00
	353082/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - AIDE MEDICALE URGENTE	8 114,00	8 114,00		8 114,00
	353110/17010/002	EMPRUNT POUR INSTALLATION-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU	66 310,00	66 310,00		66 310,00
	420016/17010/004	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	33 875,00	33 401,00		33 401,00
	484017/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES	485 000,00	484 941,00		484 941,00
	484017/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES COURS D'EAU	11 518,00	11 518,00		11 518,00
	722058/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX CLASSES DE FORET	25 000,00			
	732028/15110/005	SUBSIDES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE D'AGRICULTURE				
	732028/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	27 258,00	27 258,00		27 258,00
	732028/17010/005	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	263 500,00	249 750,00		249 750,00
	732060/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA FERME DE ST QUENTIN	35 090,00	35 090,00		35 090,00
	732060/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A LA FERME DE ST QUENTIN	166 000,00	166 000,00		166 000,00
	735029/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'EPISI	6 205,00	6 205,00		6 205,00
	735030/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EPHEN	3 389,00	3 389,00		3 389,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2017/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	735030/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPREV	450 000,00	450 000,00		450 000,00
	735030/17010/007	EMPRUNT POUR TRAVAUX A LA CITADINE	14 000,00	14 000,00		14 000,00
	735031/17010/000	EMPRUNT POUR SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA REGIE DU CHATEAU DE NAMUR	503 500,00	503 500,00		503 500,00
	735034/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDRISSE (ESPA)	221 968,00	221 968,00		221 968,00
	735079/17010/002	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR L'EPREV	40 099,00	40 099,00		40 099,00
	735079/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPREV	152 000,00	152 000,00		152 000,00
	735079/17010/004	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES A L'EPREV				
	735112/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE (EMAP)	4 251,00	4 251,00		4 251,00
	760039/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS AU DOMAINE DE CHEVETORNE	130 361,00	130 361,00		130 361,00
	760039/17010/006	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETORNE	101 944,00	101 944,00		101 944,00
	762037/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DE LA CULTURE	3 122,00	3 122,00		3 122,00
	762037/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DE LA CULTURE	42 500,00	42 500,00		42 500,00
	762040/17010/005	EMPRUNT POUR ACHAT DE MATERIEL POUR LE DEPLOIEMENT DU CINEMA FEMMEIQUE EN PROV DE NAMUR POUR LES ETABL NON-COMMERCIAUX	45 000,00	45 000,00		45 000,00
	762040/17010/008	EMPRUNT POUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT POUR RENOVATION D'INFRASTRUCTURE DES CENTRES CULTURELS	600 000,00	600 000,00		600 000,00
	762074/17010/000	EMPR POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES SERV GEN DE L'ASAPASC - PROGRAMMATION ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	3 871,00	3 871,00		3 871,00
	762090/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE AUDIO-VISUEL	4 513,00	4 513,00		4 513,00
	767036/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS A LA BIBLIOTHEQUE	119 263,00	119 263,00		119 263,00
	771106/17010/003	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE MUSEE NOPS	9 158,00	9 158,00		9 158,00
	771107/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	26 062,00	26 062,00		26 062,00
	771107/17010/004	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES MISEES EN PROVINCE DE NAMUR	10 000,00	10 000,00		10 000,00
	870117/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX RATINEMENTS DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	246 426,00	246 426,00		246 426,00
	870117/17010/001	EMPRUNT POUR ACHATS ET AMENAGEMENTS DES MAISONS DU BIEN-ETRE	414 828,00	414 828,00		414 828,00
	923106/18150/000	CONTRIBUTION DU BEP A L'HABITAT PERMANENT EN ZONES TOURISTIQUES				
2017	ss TOTAUX ==		28.191.703,00	4.965.019,00		4.965.019,00

EXERCICE /2017/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
2018	060001/09710/000	RONI PRESUME DES EXERCICES ANTERIEURS - EXTRAORDINAIRE				
	104002/15100/000	INTERVENTION DE L'AVIC - AMENAGEMENT POSTE DE TRAVAIL				
	104002/17010/003	EMPRUNT POUR MOBILIER ET MATERIEL POUR LES SERVICES PROVINCIAUX				
	104002/17010/004	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE				
	104070/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE SERVICE COM				
	124012/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE DRIVE				
	124012/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE				
	124012/17010/007	EMPRUNT POUR ETUDES SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE				
	124012/17010/009	EMPRUNT POUR TRAVAUX EN MATIERE DE VISIBILITE EXTERIEURE DES BATIMENTS PROVINCIAUX				
	124088/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL				
	124088/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS AU CAMPUS PROVINCIAL				
	134008/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'IMPRIMERIE				
	134008/17010/006	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'IMPRIMERIE				
	137013/17010/001	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE SECURITE ET DE SECURISATION AUX BATIMENTS PROVINCIAUX				
	137013/17010/002	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES APPAREILS DE LEVAGE				
	137013/17010/003	EMPRUNT POUR MISE EN CONFORMITE DES CABINES HAUTE TENSION				
	137013/17010/009	EMPRUNT POUR ACHAT DE MATERIEL POUR LA CELLULE ENERGIE				
	139093/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION GENERALE				
	139093/17010/006	EMPRUNT POUR ACHAT DE LICENCES ET LOGICIELS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION GENERALE				
	139093/17010/008	EMPRUNT POUR TRAVAUX RELATIFS A L'INFORMATISATION GENERALE				
	335121/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'ACADRIE DE POLICE				
	353110/17010/002	EMPRUNT POUR INSTALLATION-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU				
	420015/17010/004	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)				
	484017/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES				
	484017/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES COURS D'EAU				

EXERCICE /2018/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	484017/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU				
	610024/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'O P A				
	610024/17010/001	EMPRUNT POUR TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN ABATTOIR DE VOLAILLES DANS LE CADRE D'UN SUBSIDE D'INVESTISSEMENT				
	610024/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES A L'O P A				
	610024/17010/008	EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DE TERMAINS DE L'OPA				
	722058/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES CLASSES DE FORAY				
	722061/17010/005	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LES CLASSES DU PATRIMOINE				
	732028/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY				
	732028/17010/005	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY				
	732060/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA FERME DE ST OMENTIN				
	735030/15110/001	SUBSIDES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR EQUIPEMENTS DE L'ECOLE HOTELIERS PROVINCIALE				
	735030/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EHPH				
	735030/17010/007	EMPRUNT POUR TRAVAUX A LA CITADINE				
	735030/17010/008	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA CITADINE				
	735031/17010/000	EMPRUNT POUR SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA REGIE DU CHATEAU DE NAMUR	209 222,60			
	735034/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)				
	735034/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)				
	735075/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EPFEG				
	735075/17010/002	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR L'EPFEG				
	735075/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPFEG				
	735075/17010/006	EMPRUNT POUR CONSTRUCTION DE CLASSES A L'EPFEG				
	735112/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE (ENAP)				
	741001/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE	326 939,00			
	760039/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2018/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	760038/17010/005	EMPRUNTS POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE				
	760039/17010/006	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOGNE				
	760039/17010/007	EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE				
	762037/15110/000	SUBSIDE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE LA MAISON DE LA CULTURE				
	762037/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DE LA CULTURE				
	762037/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DE LA CULTURE				
	762037/17010/009	RESTAURATION D'OEUVRES D'ART DE LA MAISON DE LA CULTURE				
	762037/17010/010	EMPRUNT POUR ACHAT D'OEUVRES POUR LA MAISON DE LA CULTURE				
	762040/17010/008	EMPRUNT POUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT POUR RENOVATION D'INFRASTRUCTURE DES CENTRES CULTURELS				
	767038/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS A LA BIBLIOTHEQUE				
	767038/17010/004	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LA BIBLIOTHEQUE				
	771106/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU MUSEE SOPH				
	771106/17010/003	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE MUSEE SOPH				
	771107/17010/001	EMPRUNT POUR L'ACHAT D'OEUVRES D'ART POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR				
	773042/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSES				
	801045/17010/002	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)				
	870085/17010/005	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU DEPARTEMENT ATTITUDE SAINTE ET PROMOTION SANTE				
	870117/15100/000	SUBVENTION DE LA REGION WALLONNE POUR ACHAT ET TRAVAUX DES MAISONS DU BIEN-ETRE				
	870117/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE				
2018	== TOTAUX ==		536.161,00			
2019	000001/09710/000	BONI PRESUME DES EXERCICES ANTERIEURS - EXTRAORDINAIRE				
	000002/76346/000	RESTITUTION DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES OCTROYES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS PROVINCE - COMMUNE	60,00	59,91		59,91
	124012/17010/015	EMPRUNT POUR CONSTRUCTION D' UN DEUXIEME ACCES AU SITE PROVINCIAL DE LA RUE N BLES				

EXERCICE /2019/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	732026/15110/000	SUBSIDES DE LA CF POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	21 560,00	12 874,00		12 874,00
	735030/15110/000	SUBSIDES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR TRAVAUX A L'EFEN	27 365,00	27 364,52		27 364,62
	735030/15110/001	SUBSIDES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR EQUIPEMENTS DE L'ECOLE MOTRUCIERE PROVINCIALE	1 152,00	1 152,00		1 152,00
	735034/15110/000	SUBSIDE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR EQUIPEMENTS A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)				
	735034/15110/001	SUBSIDE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE				
2019	771107/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR		1 200 000,00		1 200 000,00
	790044/15100/000	SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR TRAVAUX A L'EGLISE CATHEDRALE	50.147,00	1.241.460,53		1.241.460,53
	== TOTAUX ==					
2020	000001/09710/000	BONI PRESUME DES EXERCICES ANTERIEURS EXTRAORDINAIRE				
TOTAUX			40.394.886,00	17.011.053,53		17.011.053,53

FUNCTION	GR ECO	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
060003			Prélèvements Recettes et Dépenses Générales				
	96	060002/78028/000	PRELEVEMENTS SUR LE FONDS DE RESERVE EXTRAORDINAIRE POUR MOBILIER MAP	500 000,00	500 000,00		500 000,00
		060002/78100/000	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE	5 790 497,00	3 746 054,00		3 746 054,00
	88	060002/78100/001	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE POUR PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES	107 458,00	107 457,94		107 457,94
		== REPRELUS ==	Recettes - Prélèvements	6.397.955,00	4.353.511,94		4.353.511,94
060002			Prélèvements Recettes et Dépenses Générales	6.397.955,00	4.353.511,94		4.353.511,94
060039			Prélèvements Domaine Provincial de Chevetogne				
	86	060039/78100/000	RET DU S O DES CERTIFICATS VERTS POUR RECONSTITUTION DU FINANCEMENT TRAVAUX CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AU DVC	7 000,00	5 460,00		5 460,00
	88	== REPRELUS ==	Recettes - Prélèvements	7.000,00	5.460,00		5.460,00
060039			Prélèvements Domaine Provincial de Chevetogne	7.000,00	5.460,00		5.460,00
060045			Prélèvements Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)				
	89	060045/78100/000	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE DES REMBOURSEMENTS PERIODIQUES DU PRET OCTROYE A L'INTERCOMMUNALE IMAZE	43 334,00	43 333,33		43 333,33
	88	== REPRELUS ==	Recettes - Prélèvements	43.334,00	43.333,33		43.333,33
060045			Prélèvements Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)	43.334,00	43.333,33		43.333,33
060053			Prélèvements Médico-Social				
	86	060053/78100/000	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE DES REMBOURSEMENTS DU PRET CONSENTI A L'ASSL SERVICE SOCIAL	33 333,00	33 333,00		33 333,00

**COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)**

FUNCTION	GR	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTANTS	NON-VALEURS	DROITS NETS
	88	== REPPELE ==	Recettes - Prélèvements	33.333,00	33.333,00		33.333,00
060093		Prélèvements Médico-Social		33.333,00	33.333,00		33.333,00
060093		Prélèvements Service de l'informatique et des télécom					
	88	080093/78025/000	PRÉLEVEMENT SUR LE FOND DE RESERVE RELATIF A L'INFORMATISATION GENERALE	550.500,00	550.500,00		550.500,00
	88	== REPPELE ==	Recettes - Prélèvements	550.500,00	550.500,00		550.500,00
060093		Prélèvements Service de l'informatique et des télécom.		550.500,00	550.500,00		550.500,00
060097		Prélèvements Services d'incendie					
	88	060097/76100/000	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE DE LA TRANCHE ANNUELLE REMBOURSEE PAR LES COMMUNES	119.534,00	119.534,00		119.534,00
	88	== REPPELE ==	PROTEGES EN MATIERE D'INCENDIE Recettes - Prélèvements	119.534,00	119.534,00		119.534,00
060097		Prélèvements Services d'incendie		119.534,00	119.534,00		119.534,00
104002		Services administratifs centraux Recettes et Dépenses Générales					
	81	104002/24102/000	VENTE DE MATERIEL ROULANT DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE	1.000,00	1.000,00		1.000,00
	81	== REINYES ==	Recettes - Investissements	1.000,00	1.000,00		1.000,00
	82	104002/17010/003	EMPRUNT POUR MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU POUR LES SERVICES PROVINCIAUX (ARTICLE GLOBAL)	400.000,00			
	82	104002/17010/004	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE	209.000,00			
	82	== REDETE ==	Recettes - Dette	695.000,00			

## COMpte BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

POSITION	GR ECO	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
106002		Services administratifs centraux Recettes et Dépenses générales		606.000,00	1.000,00		1.000,00
124012		Patrimoine privé Patrimoine					
	80	124012/15100/002	SUBSIDES REGION WALLONNE POUR ETUDES SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE	15.000,00			
	80	== RETREF ==	Recettes - Transferts	15.000,00			
	81	124012/22102/000	VENTE D'IMMEUBLES DU PATRIMOINE PROVINCIAL	235.000,00	235.000,00		235.000,00
	81	== REZAVES ==	Recettes - Investissements	235.000,00	235.000,00		235.000,00
	82	124012/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE	1.485.000,00			
		124012/17010/013	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU BATIMENT DE NAVIGNE	90.000,00			
	82	== REDESTE ==	Recettes - Dette	1.575.000,00			
124012		Patrimoine privé Patrimoine		1.825.000,00	235.000,00		235.000,00
136005		Parc automobile Autorités Provinciales					
	81	136005/24102/000	VENTE DE VEHICULES DES AUTORITES PROVINCIALES	3.800,00	3.800,00		3.800,00
	81	== REZAVES ==	Recettes - Investissements	3.800,00	3.800,00		3.800,00
136005		Parc automobile Autorités Provinciales		3.800,00	3.800,00		3.800,00
137014		Service des bâtiments Equipe d'Entretien					
	81	137014/24102/000	VENTE DE VEHICULES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	2.250,00	750,00		750,00
	81	== REZAVES ==	Recettes - Investissements	2.250,00	750,00		750,00

FOINCTION	GR	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
137014			Service des bAtiments Equipe d'Entretien	2.250,00	750,00		750,00
139023			Service informatique gAneral Informatique et Telecommunications				
	80	139093/17010/002	SUBSIDE DE LA REGION WALLONNE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE		80 000,00		80 000,00
	80	** RETRPT **	Recettes - Transferts		80.000,00		80.000,00
	82	139093/17010/006	EMPRUNT POUR ACHAT DE LICENCES ET LOGICIELS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE L'INFORMATIONISATION GENERALE	15 000,00			
	82	** REDETTE **	Recettes - Dette	15.000,00			
139023			Service informatique gAneral Informatique et Telecommunications	15.000,00	80.000,00		80.000,00
610024			Recherche scientifique pour le dAnveloppement agricole Office Provincial Agricole				
	62	610024/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'O.P.A	16 608,00			
	62	610024/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR L'O.P.A	12 179,00			
	62	** REDETTE **	Recettes - Dette	28.787,00			
610024			Recherche scientifique pour le dAnveloppement agricole Office Provincial Agricole	28.787,00			
722058			Enseignement primaire Chevetogne - Classes de ForAt				
	82	722058/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES CLASSES DE FORAT	5 000,00			
	82	** REDETTE **	Recettes - Dette	5.000,00			
722050			Enseignement primaire Chevetogne - Classes de ForAt	5.000,00			
722028			Enseignement agricole et horticulture Ecole Prov d'Agronomie et des Sciences de Cincy				

PROVINCE DE NAMUR		<b>COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)</b>				Le 01/01/2021
						Page : 209

FUNCTION	OR	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	80	732028/1510/000	SUBSIDES DE LA CF POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	12 874,00			
	80	== RETRTT ==	Recettes - Transferts	12.874,00			
	82	732028/17010/005	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	50 000,00			
	82	== REDETTT ==	Recettes - Dette	50.000,00			
732028			Enseignement agricole et horticole Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney	62.874,00			
732050			Enseignement agricole et horticole Ferme de St-Quentin				
	82	732050/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA FERME DE SAINT QUENTIN	26 000,00			
	82	== REDETTT ==	Recettes - Dette	26.000,00			
732050			Enseignement agricole et horticole Ferme de St-Quentin	26.000,00			
733099			Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie Institut Provincial de Formation Soc				
	82	733099/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	8 000,00			
	82	== REDETTT ==	Recettes - Dette	8.000,00			
733099			Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie Institut Provincial de Formation Soc	8.000,00			
735029			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmier				
	82	735029/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EPSI	17 424,00			
	82	== REDETTT ==	Recettes - Dette	17.424,00			

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FOUNCTION	OR	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	ECO						
735019			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Provinciale Secondaire d'Izernier	17.424,00			
735030			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Hôtelière Provinciale (EHPH)				
	80	735030/15100/000	SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR TRAVAUX A L'EHPH	235.000,00	500.000,00		500.000,00
		735030/15110/001	SUBSIDES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR EQUIPEMENTS DE L'ECOLE HOTELIERE PROVINCIALE	32.012,00			
	80	== RETRAIT ==	Recettes - Transferts	267.012,00	500.000,00		500.000,00
	82	735030/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EHPH	45.000,00			
	82	== REDEVTE ==	Recettes - Dette	45.000,00			
735039			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Hôtelière Provinciale (EHPH)	312.012,00	500.000,00		500.000,00
735031			Autres enseignements professionnels et techniques Chateau de Namur				
	82	735031/17010/000	EMPRUNT POUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA RESIDENCE CHATEAU DE NAMUR	25.000,00			
	82	== REDEVTE ==	Recettes - Dette	25.000,00			
735031			Autres enseignements professionnels et techniques Chateau de Namur	25.000,00			
735034			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (				
	80	735034/15110/001	SUBSIDE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE	228.000,00			
	80	== RETRAIT ==	Recettes - Transferts	228.000,00			
	82	735034/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	150.000,00			
	82	== REDEVTE ==	Recettes - Dette	150.000,00			

FONCTION	GR ECO	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
735074			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (	378.000,00			
735079			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesve				
	82	735079/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EPREG	12 000,00			
	82	== RECETTES ==	Recettes - Dette	12.000,00			
735079			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesve	12.000,00			
741061			Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEPN)				
	80	741061/15150/000	SUBSIDE DIVERS POUR TRAVAUX A LA HE	34 000,00			
	90	== RETIEN ==	Recettes - Transferts	34.000,00			
741061			Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEPN)	34.000,00			
760039			Complexes provinciaux de délaçement Chevetogne				
	80	760039/15100/007	SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	320 000,00	242 999,00		242 999,00
		760039/15100/008	SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR TRAVAUX DE VOIRIES AU DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE	40 000,00			
	90	== RETIEN ==	Recettes - Transferts	360.000,00	242.999,00		242.999,00
	81	760039/24100/000	VENTE DE VEHICULE AU DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE	4 000,00			
	81	== RETIEN ==	Recettes - Investissements	4.000,00			
	82	760039/17010/006	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	159 700,00			
	82	== REDUITE ==	Recettes - Dette	155.700,00			

PROVINCE DE NAMUR		COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)				Le 01/01/2021	
						Page : 212	
FOINCTION	GR ECO	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
760039			Complexes provinciaux de défillement Chevetogne	523.700,00	242.599,00		242.599,00
762037			Culture et Loisirs Service de la Culture				
	81	762037/24102/000	VENTE DE VEHICULES DU SERVICE DE LA CULTURE	250,00	250,00		250,00
	81	== REVENUS ==	Recettes - Investissements	250,00	250,00		250,00
762037			Culture et Loisirs Service de la Culture	250,00	250,00		250,00
773042			Edifices historiques et artistiques, monuments classés ASPASC programmation et Développement				
	82	773042/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSES	200.000,00			
	82	== RECETTE ==	Recettes - Dette	200.000,00			
773042			Edifices historiques et artistiques, monuments classés ASPASC programmation et Développement	200.000,00			
790044			Cultes Cultes				
	80	790044/15100/000	SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR TRAVAUX A L'EGLISE CATHEDRALE	1.200.000,00	1.200.000,00		1.200.000,00
		790044/15140/001	PARTICIPATION DE LA VILLE DE NAMUR DANS LES TRAVAUX A L'EGLISE CATHEDRALE	2.765,00			
		790044/15140/002	PARTICIPATION DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG DANS LES TRAVAUX A L'EGLISE CATHEDRALE	46.873,00			
	80	== RECETTE ==	Recettes - Transferts	1.249.638,00	1.200.000,00		1.200.000,00
790044			Cultes Cultes	1.249.638,00	1.200.000,00		1.200.000,00
870083			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction Santé				
	81	870083/23002/000	VENTE DE MATERIEL DE LA SANTE PUBLIQUE	1.250,00	1.250,00		1.250,00

FOINCTION	GR	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATS	NON-VALEURS	DROITS NETS
	81	== REVENUS ==	Recettes - Investissements	1.250,00	1.250,00		1.250,00
870003		Santé publique et hygiène publique	Recettes et dépenses non ventilables Direction Santé	1.250,00	1.250,00		1.250,00
870117		Santé publique et hygiène publique	Recettes et dépenses non ventilables Le Vivre Mieux -				
	80	870117/15100/000	SUBVENTION DE LA REGION WALLONNE POUR ACHAT ET TRAVAUX DES MAISONS DU MIEUX-ETRE		8.146,25		8.146,25
	80	== RETRFT ==	Recettes - Transferts		8.146,25		8.146,25
	82	870117/17010/001	EMPRUNT POUR ACHAT ET AMENAGEMENT DES MAISONS DU MIEUX-ETRE	179.650,00			
	82	== REVENUS ==	Recettes - Dette	179.650,00			
870117		Santé publique et hygiène publique	Recettes et dépenses non ventilables Le Vivre Mieux -	179.650,00	8.146,25		8.146,25
879113		Milieu, environnement, lutte contre les nuisances sonores Environnement					
	82	879113/17010/000	EMPRUNT POUR L'EQUIPEMENT DE BATIMENTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE (PATELIERS POUR VELOS)	50.000,00			
	82	== REVENUS ==	Recettes - Dette	50.000,00			
879113		Milieu, environnement, lutte contre les nuisances sonores Environnement		50.000,00			
922053		Habitatons sociales et politique foncière du logement Service Habitat					
	80	922053/76330/002	RECETTES EXCEPTIONNELLES RESULTANT DU REMBOURSEMENT DE PRETS PASSES EN IRECOUTRABLE		6.016,64		6.016,64
	80	== RETRFT ==	Recettes - Transferts		6.016,64		6.016,64
	82	922053/29202/000	REMBOURSEMENT ANTICIPATIF DES PRETS COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	128.000,00	128.277,41		128.277,41

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	OR ECO	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		922055/29202/001	REMBOURSEMENT ANTICIPATIF DES PRETS LOUEMENT AU PERSONNEL PROVINCIAL REMBOURSEMENT ANTICIPATIF DES PRETS COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS MOYENNES Recettes - Dette	80 000,00	10 442,58		10 442,58
		922055/29202/002		45 000,00	62 749,85		62 749,85
		02 == REDEVANCE ==		245.000,00	201.468,84		201.468,84
922055		Habitations sociales et politique foncière du logement Service Habitat		245.000,00	207.485,48		207.485,48
TOTAUX				12.952.291,00	7.566.353,00		7.566.353,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERS	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
2005	484017/27201/000 CR	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES		66 822,25	66 822,25			66 822,25
	773042/26240/000 CR	PARTICIPATION AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSES (Y COMPRIS EXERCICES ANTERIEUR E)		34 876,58	34 876,58			34 876,58
2005	922055/26240/000 CR	PARTICIPATION DE LA PROVINCE ET DU RRF RELATIVE A L'AMBITANT PERMANENT EN ZONES DE LOISIRS		60 387,93	60 387,93			60 387,93
	== TOTAUX ==			162.086,76	162.086,76			162.086,76
2006	735030/27101/000 CR	TRAVAUX A L'ERPEN		0,07	0,07			0,07
2008	124086/24000/000 CR	MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU DU CAMPUS PROVINCIAL		2 122,48	2 122,48			2 122,48
	124086/27101/001 CR	TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL		5 246,57	5 246,57			5 246,57
	484017/27201/000 CR	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES		9 305,76	9 305,76			9 305,76
	== CR ==			16.674,81	16.674,81			16.674,81
	771107/15105/000	NON VALEURS SUR SUBSIDES DE LA RW POUR TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES AU MRAH		71 567,39	71 567,39		0,61	
	== TOTAUX ==			16.674,81	88.242,20	71.567,39	0,61	16.674,81
2009	735030/27101/000 CR	TRAVAUX A L'ERPEN		803,75	803,75			240,64
	735079/27101/000 CR	TRAVAUX A L'EPPEG		18 848,69	18 848,69			7 405,58
	735079/27101/000	TRAVAUX A L'EPPEG						
	790044/15105/000	RW SUR SUBSIDES DE LA RW POUR TRAVAUX A L'ESLISE CATHEDRALE						
	== TOTAUX ==			19.652,44	19.652,44	11.806,22		7.846,22
2010	766027/27101/000 CR	TRAVAUX A L'I O G		953,83	953,83			953,83
	766039/27101/000 CR	TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVIGNONE		4 077,66	4 077,66			4 077,66

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2010/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
2010	** TOTAUX **			5.031,49	5.031,49			5.031,49
2011	484017/26240/000 CR	PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX D'AMELIORATION HYDRO- MORPHOLOGIQUE DES RUISSEAU X DE 2EME CATEGORIE		127 400,00	127 400,00			127 400,00
	610115/27101/000 CR	CONSTRUCTIONS POLE FROMAGER		1 178,94	1 178,94			1 178,94
	706027/27101/000 CR	TRAVAUX A L'I O G		10,75	10,75			10,75
	732028/27101/001 CR	CONSTRUCTIONS A L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY		6 709,75	6 709,75			6 709,75
	735031/26240/000 CR	SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA REGIE DU CHATEAU DE YEMUX		9 255,52	9 255,52			9 255,52
	773042/26240/000 CR	PARTICIPATION AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSES (Y COMPRIS EXERCICES ANTERIEUR S)		64 524,46	64 524,46			64 524,46
2011	790044/27101/001 CR	TRAVAUX A L'EGLISE CATHEDRALE		33 441,38	33 441,38			33 441,38
	771107/15105/000	NON VALEURS SUR SUBSIDES DE LA SM POUR TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES AU NAAM						
2011	** TOTAUX **			242.520,80	242.520,80			242.520,80
2012	355110/27101/000 CR	TRAVAUX AU CENTRE DE FORMATION PRATIQUE DE L'ECOLE DU FEU		1 543,65	1 543,65			1 543,65
	484017/26240/000 CR	PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX D'AMELIORATION HYDRO- MORPHOLOGIQUE DES RUISSEAU X DE 2EME CATEGORIE		42 000,00	42 000,00			42 000,00
	610024/27101/001 CR	CONSTRUCTIONS D'UN BATIMENT POUR L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE		195 000,00	195 000,00			195 000,00
	735030/27101/000 CR	TRAVAUX A L'EHN		6 352,50	6 352,50			6 352,50
	735030/27101/001 CR	CONSTRUCTION D'UN NOUVEL INTERNAT A L'ECOLE HOTELIERE		333 023,05	333 023,05			333 023,05
	741081/27101/001 CR	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT		353 568,43	353 568,43	220 225,28		133 743,15

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2012/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
2012	773042/26240/000 CR == TOTALX ==	PARTICIPATION AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSES (Y COMPRIS EXERCICES ANTERIEUR S)		239 266,00 1.171.173,63	239 266,00 1.171.173,63	220.225,28		239 266,00 950.948,35
2013	000003/26240/000 CR 124012/27401/010 CR 353110/27000/000 CR 353110/27101/000 CR 735031/26240/000 CR 735079/27101/000 CR 760039/27001/000 CR 762040/26250/001 CR	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT OCTROYES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ETUDE POUR LA REALISATION DU CANTIER DES CHARGES DE LA MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE ACHAT DE TERREAINS ET AMENAGEMENTS SUR TERREAINS POUR LE CENTRE DE FORMATION PRACTIQUE - ECOLE DU FEU TRAVAUX AU CENTRE DE FORMATION PRACTIQUE DE L'ECOLE DU FEU SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA REGIE DU CHATEAU DE NAMUR TRAVAUX A L'EPERC AMENAGEMENT DE TERREAINS AU DOMAINE DE CHEVETOCHE SUBSIDE D'INVEST' POUR LE DEPLOIEMENT DU CINEMA NUMERIQUE EN PROVINCE DE NAMUR POUR LES ETABL N ON COMMERCIAUX ACHAT DE LOGICIELS INFORMATIQUES POUR LA BIBLIOTHEQUE PARTICIPATION AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSES (Y COMPRIS EXERCICES ANTERIEUR S) TRAVAUX A L'EGLISE CATHEDRALE		18 850,00 2 580,56 40 000,00 551 056,45 11 672,50 26 559,50 7,74 40 370,53	18 850,00 2 580,56 40 000,00 551 056,45 11 672,50 26 559,50 7,74 40 370,53	2 580,56		18 850,00 40 000,00 551 056,45 11 672,50 26 559,50 7,74 40 370,53
	767038/21100/000 CR 773042/26240/000 CR	TRAVAUX A L'EGLISE CATHEDRALE SUBSIDES D'INVESTISSEMENT OCTROYES DANS LE		2 075,00 50 803,00	2 075,00 50 803,00			2 075,08 50 803,00
	790044/27101/001 CR == CR == 000002/26240/000	TRAVAUX A L'EGLISE CATHEDRALE SUBSIDES D'INVESTISSEMENT OCTROYES DANS LE	13 570,00	10 151,90 754.127,26	10 151,90 754.127,26	2.580,56	13 570,00	10 151,90 751.546,70

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2013/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
2013	** TOTAUX **		34.601,00 34.601,00	754.127,26	10.433,88 764.561,14	13.014,14	24.247,12 24.247,12	751.516,70
2014	124012/27401/001 CR 137013/27101/003 CR 610115/23000/000 CR 735031/26240/000 CR 735034/27101/000 CR 735075/27101/000 CR 767036/21100/000 CR 773042/26240/000 CR	CADRE DU PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES - PHASE I ETUDE POUR LA REALISATION DU CANTIER DES CHARGES DE LA MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE ETUDE POUR LA REALISATION DU CANTIER DES CHARGES DU PROJET DE RENOVATION DE LA MAISON DE LA CULTU RE  TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PRIVE TRAVAUX DE SECURITE AUX BATIMENTS PROVINCIAUX (PLAN GLOBAL) INSTALLATIONS, MACHINES, EQUIPEMENT POUR LE POLE FROMAGER SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA REGIE DU CHATEAU DE NAMUR TRAVAUX A L'IPES TRAVAUX A L'EPESG ACHAT DE LOGICIELS INFORMATIQUES POUR LA BIBLIOTHEQUE PARTICIPATION AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSES (Y COMPRIS EXERCICES ANTERIEUR S)	15 000,00 6 111,00 34.601,00 34.601,00	2 957,24 4 640,35 23 808,78 19 780,15	4 323,01 6 110,87 10.433,88 764.561,14	4 323,01 6 110,87 10.433,88 13.014,14	10 676,99 0,13	2 957,24 4 640,35 23 808,78 19 780,15
** CR **	610115/23000/000	INSTALLATIONS, MACHINES, EQUIPEMENT POUR LE POLE FROMAGER	4 009,00	95.269,31	95.269,31 4 009,60	4 009,60	0,40	31 420,32 94.724,81
760035/15105/000 760035/15105/006 767036/21100/000	NON VALEURS SUR SUBSIDES DE LA RM AU DVC NON VALEURS SUR SUBSIDES RM POUR TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVIGNON ACHAT DE LOGICIELS INFORMATIQUES POUR LA	16 324,00	16 324,00	16 323,22	16 323,22	0,70	0,70	31 420,32

EXERCICE /2014/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERE	ENGAGEMENTS	INPUTIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
2014	== TOTAUX ==	BIBLIOTHEQUE	20.333,00 20.333,00	95.269,31	20.331,82 115.601,13	20.331,82 20.876,32	1,18 1,18	54.724,81
2015	124012/27101/001 CR 137013/27101/001 CR 137013/27101/003 CR 732026/27101/000 CR 735034/27101/000 CR 735079/27101/000 CR 741091/27090/000 CR 771107/27101/000 CR 790044/27101/001 CR 870117/27101/000 CR 922106/26240/000 CR	TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PRIVE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES CABINES HAUTE TENSION TRAVAUX DE SECURITE AUX BATIMENTS PROVINCIAUX (PLAN GLOBAL) TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDERNEE (ESPA) TRAVAUX A L'EPREG ACQUISITION ET AMENAGEMENT D'UN BATIMENT POUR LA HAUTE ECOLE TRAVAUX AU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR TRAVAUX A L'EGLISE CATHEDRALE TRAVAUX AUX BATIMENTS DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE PARTICIPATION DE LA PROVINCE ET DU REP RELATIVE A L'HABITAT PERMANENT EN ZONES TOURISTIQUES TRAVAUX AU BATIMENT DE NAMINKE NON VALEURS SUR SUBSIDES DE LA RW POUR TRAVAUX A L' EPREC	1.365,61 4.876,30 4.773,45 51.186,33 2.976,60 54.803,29 267.298,74 8.552,01 180.941,63 5.178,44 1.343,50	1.365,61 4.876,30 4.773,45 51.186,33 2.976,60 54.803,29 267.298,74 8.552,01 180.941,63 5.178,44 1.343,50	1.365,61 4.876,30 4.773,45 51.186,33 2.976,60 54.803,29 267.298,74 3.671,59 26.906,99 5.178,44 1.343,50	1.365,61 4.876,30 4.773,45 51.186,33 2.976,60 54.803,29 267.298,74 4.880,02 154.034,64 5.178,44 1.343,50	1.365,61 4.876,30 4.773,45 51.186,33 2.976,60 54.803,29 267.298,74 4.880,02 154.034,64 5.178,44 1.343,50	1.365,61 4.876,30 4.773,45 51.186,33 2.976,60 54.803,29 267.298,74 4.880,02 154.034,64 5.178,44 1.343,50
2015	== TOTAUX ==		593.295,90	593.295,90	593.295,90	30.679,98		582.716,92
2016	124012/23090/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE	1.243,34	1.243,34	1.243,34			1.243,34

EXERCICE /2016/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
	124088/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE CAMPUS PROVINCIAL		2 568,67	2 568,67	2 568,67		15.993,16
	124088/27101/001 CR	TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL		74 035,17	74 035,17	58 042,01		7 987,08
	137013/27101/003 CR	TRAVAUX DE SECURITE AUX BATIMENTS PROVINCIAUX (PLAN GLOBAL)		7 987,08	7 987,08			5 328,68
	137014/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN		5 328,48	5 328,48			
	335121/27101/001 CR	CONSTRUCTION A L'ACADEMIE DE POLICE		365 765,69	326 568,01	326 568,01	36 737,88	
	616024/27101/001 CR	CONSTRUCTIONS D'UN BATIMENT POUR L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O P A)		27 459,07	27 459,06	27 459,06	0,01	
	788034/27101/000 CR	TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)		200 000,00	200 000,00			200 000,00
	735075/27101/000 CR	TRAVAUX A L'EPESC		19 826,50	19 826,50			19 826,50
	741081/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA HAUTE ECOLE		5 412,63	5 412,63			5 412,63
	741081/27101/000 CR	TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE		2 985,70	2 985,70			2 985,70
	762037/27101/001 CR	TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE LA PROVINCE DE NAMUR		1 108 551,62	1 108 551,62			1 108 551,62
	762040/26250/006 CR	SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR REVOUATION D'INFRASTRUCTURE DES CENTRES CULTURELS		300 000,00	300 000,00			300 000,00
	773042/26240/000 CR	PARTICIPATION AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSES (Y COMPRIS EXERCICES ANTERIEUR S)		70 672,68	70 672,68			70 672,68
	801045/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (D ASS)		3 630,00	3 630,00			3 630,00
2016	813046/27101/000 CR	TRAVAUX A L'ATELIER PROTEGE DE PHILIPPEVILLE		7 138,65	7 138,65			7 138,65
	600002/26240/001	SUBSIDE D'INVESTISSEMENT OCTROYES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES - PHASE I						
	124088/27101/001	TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2016/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERS	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
	610026/27101/001	CONSTRUCTIONS D'UN BATIMENT POUR L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O P A)						
	735029/66200/000	CREDIT DESTINE AU REMBOURSEMENT DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES						
	735079/15115/002	NON VALEURS SUR SUBSIDES DE LA CF POUR I M O DE L' EPEES						
	735079/27101/000	TRAVAUX A L'EPPEG						
	735079/66200/000	CREDIT DESTINE AU REMBOURSEMENT DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES						
	752037/27101/001	TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE LA PROVINCE DE NAMUR						
2016	== TOTAUX ==		2.202.565,48	2.202.565,48	2.163.827,59	415.037,75	38.737,89	1.749.789,64
2017	104002/24000/000 CR	Mobilier et matériel pour les services provinciaux (article global)	285,56	285,56	285,56			285,56
	124012/27101/001 CR	TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PRIVE	1 597,20	1 597,20	1 597,20	1 597,20		2 151,89
	124012/27101/004 CR	TRAVAUX EN MATIERE DE VISIBILITE EXTERIEURE DES BATIMENTS PROVINCIAUX	2 151,89	2 151,89	2 151,89			
	124012/27101/010 CR	TRAVAUX EN COURS - MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE	12 306 935,95	12 306 935,95	12 306 935,95	9 294 941,17		3 012 794,78
	137013/27101/003 CR	TRAVAUX DE SECURITE AUX BATIMENTS PROVINCIAUX (PLAN GLOBAL)	11.059,24	11.059,24	11 059,24			11 059,24
	139053/27101/001 CR	TRAVAUX RELATIFS A L'INFORMATISATION GENERALE	14 183,91	14 183,91	14 183,91			14 183,91
	355121/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'ACADEMIE DE POLICE	1 876,05	1 876,05	1 876,05	1 630,43		245,62
	484017/27501/000 CR	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES	37 665,00	37 665,00	37 665,00	37 635,15		29,85
	722058/27101/000 CR	TRAVAUX AUX CLASSES DE FORET	26 221,37	26 221,37	26 221,37			26 221,37
	732020/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	673,24	673,24	673,24			673,24



COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2017/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERS	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
	735034/66200/000	EQUIPEMENTS DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESFA)						
	735079/27101/000	CREDIT DESTINE AU REMBOURSEMENT DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES						
	771107/15155/000	TRAVAUX A L'EPREC						
	771042/26240/000	NON VALEURS SUR SUBSIDES DIVERS						
	872052/28010/000	PARTICIPATION AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MOMENTS CLASSES (Y COMPRIS EXERCICES ANTERIEUR S)						
		CONTRIBUTION A LA CONSTITUTION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR VIVALIA						
2017	== TOTAUX ==		2.401.899,00	13.249.456,00	2.401.898,40	1.899,40	10.571,53	2.400.000,00
			2.401.899,00		15.640.704,35	9.572.030,12		6.069.746,23
2016	124012/27101/001 CR	TRAVAUX AUX IMPRIMERIES DU PATRIMOINE PRIVE		11.103,50	10.981,60			
	124012/27101/010 CR	TRAVAUX EN COURS - MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE		21.477,50	21.477,50			
	124012/27401/000 CR	ETUDES SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE		9.256,50	9.256,50			
	124088/27101/001 CR	TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL		3.783,44	3.783,44			
	134008/27101/000 CR	TRAVAUX A L'IMPRIMERIE		13.896,85	13.896,85			
	137013/27101/002 CR	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES APPAREILS DE LEVAGE ET DES ASCENSEURS		4.868,12	4.868,12			
	137013/27101/003 CR	TRAVAUX DE SECURITE AUX BATIMENTS PROVINCIAUX (PLAN GLOBAL)		1.639,00	1.639,00			
	139092/23109/001 CR	MATERIEL INFORMATIQUE RELATIF A L'INFORMATISATION GENERALE		11.240,28	11.240,28			
	484017/27201/000 CR	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES		189.973,54	145.592,95	145.592,95	24.380,59	
	610024/23009/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR		27.225,00	27.225,00			
								9.982,50
								3.783,44
								13.896,85
								4.868,12
								103,10
								11.240,28

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2018/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERS	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
	610024/26240/000 CR	1°OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O P A)		10 000,00	10 000,00			10 000,00
	610024/27001/000 CR	SUBSIDE POUR TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN ABATTOIR DE VOLAILLES		459 189,09	425 007,11	13 733,78	34 181,98	411 273,33
	732060/23000/000 CR	AMENAGEMENT DE TERRAINS DE L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O P A)		622,25	622,25			622,25
	732060/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA FERME DE ST QUENTIN						
	735030/27101/002 CR	TRAVAUX A LA CITADINE		1 272,00	1 272,00			1 272,00
	735031/26240/000 CR	SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA RESIE DU CHATEAU DE NAMUR		11 923,42	11 923,42			11 923,42
	735034/27101/000 CR	TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)		11 660,00	11 660,00	11 601,70		58,30
	735079/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'EPRES		4 750,64	4 750,64			4 750,64
	735079/27101/000 CR	TRAVAUX A L'EPRES		755 473,79	755 473,79	458 671,30		296 802,49
	735079/27101/001 CR	CONSTRUCTION A L'EPRES		368 219,45	368 219,45	368 219,45		
	741081/27101/000 CR	TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE		221 439,00	221 439,00			221 439,00
	760039/27001/000 CR	AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		8 896,05	8 896,05	6 013,68	9,71	2 883,17
	760039/27101/000 CR	TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		2 009,19	1 843,40	1 451,95	155,79	351,44
	762037/24201/000 CR	RESTAURATION D'OEUVRES POUR LA MAISON DE LA CULTURE (MCS)		9 849,40	9 849,40	9 849,40		
	771106/27101/000 CR	TRAVAUX AU MUSEE ROFS		1 841,56	1 841,56	455,90		1 385,66
	771107/24201/000 CR	RESTAURATION D'OEUVRES POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR		10 594,78	10 554,78			10 584,78
	773042/26240/000 CR	PARTICIPATION AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSES (Y COMPRIS EXERCICES ANTERIEUR S)		115 101,48	115 101,48	11 302,00		103 799,68
	790044/26240/000 CR	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE-CATHEDRALE		1 470,49	1 470,49			1 470,49

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2018/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
	870049/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES SERVICES DE SANTE SCOLAIRE		1 669,80	1 669,80			1 669,80
	== CR ==			2.270.457,51	2.211.557,54	1.087.387,72	58.859,97	1.124.209,82
	000001/09010/002	CREDIT DESTINE A PALLIER L'INSUFFISANCE DE CREDITS BUDGETAIRES SUR EXERCICES ANTERIEURS						
	000001/09610/000	MALI PRESUME DES EXERCICES ANTERIEURS			787,66	787,66	0,34	
	124012/27101/004	TRAVAUX EN MATIERE DE VISIBILITE EXTERIEURE DES BATIMENTS PROVINCIAUX						
	484017/27201/000	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES			175,00	175,00		
	732028/15115/005	NON-VALEURS SUR SUBSIDES DE LA C F POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'AGRICULTURE						
	735029/15115/000	NON-VALEURS SUR SUBSIDES DE LA C F POUR INSTALLATION, MACHINES, EQUIPEMENTS DE L'EPSI			1 985,00	1 985,00		
	735034/15115/000	NON-VALEURS SUR SUBSIDES DE LA C F POUR EQUIPEMENTS DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)			6 173,80	6 173,80	0,20	
	735079/27101/000	TRAVAUX A L'EPREG						
	735079/27101/001	CONSTRUCTION A L'EPREG						
	771107/27101/010	TRAVAUX AU NOSEB ROPS						
2018	== TOTAUX ==			2.270.457,51	2.236.220,90	1.108.047,63	60.358,61	1.128.179,27
2019	000002/28240/002 CR	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT OCTROYES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES - PRASE I II		17 500,00	17 500,00	17 500,00		
	104002/24000/000 CR	MOBILIER ET MATERIEL POUR LES SERVICES PROVINCIAUX (ARTICLE GLOBAL)		23 974,66	23 524,54	22 845,55	450,14	978,89
	104002/24100/000 CR	ACHAT DE VEHICULES DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE		83 420,60	83 044,29	83 044,29	376,31	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2019/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
	164070/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE CCN		0,01	0,01			0,01
	124012/27101/001 CR	TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PRIVE		24 486,98	23 996,64	13 659,61	480,34	10 339,03
	124012/27101/003 CR	TRAVAUX EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE		8 177,18	8 177,18	8 177,18		
	124012/27201/010 CR	CONSTRUCTION D'UN DEUXIEME ACCES AU SITE PROVINCIAL DE LA RUE R BLESS		1 500 000,00	1 500 000,00			1 500 000,00
	124012/27401/000 CR	ETUDES SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE		106 843,00	106 843,00	2 486,30		104 386,70
	124088/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE CAMPUS PROVINCIAL		1 096,22	1 096,22	1 096,22		
	124088/27101/001 CR	TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL		36 285,64	28 229,50	28 229,50	8 036,14	
	137013/27101/001 CR	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES CABINES HAUTE TENSION		37 624,95	37 624,95	32 255,81		5 355,14
	137013/27101/003 CR	TRAVAUX DE SECURITE AUX BATIMENTS PROVINCIAUX (PLAN GLOBAL)		90 339,36	82 984,13	33 941,94	7 355,23	49 042,59
	137014/24100/000 CR	ACHAT DE VEHICULES POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN		49 533,84	49 533,84	36 233,30		13 290,54
	139093/21100/001 CR	ACHAT DE LICENCES ET LOGICIELS INFORMATIQUES LIES A L'INFORMATISATION GENERALE		8 508,24	8 508,24	1 452,00		7 056,24
	139093/23100/001 CR	SOLUTION MATERIELLE RELATIVE A L'INFORMATISATION GENERALE		208 911,68	203 506,09	130 365,03	5 405,79	73 140,26
	139093/27101/001 CR	L'INFORMATISATION GENERALE		5 530,38	5 530,38			5 530,38
	353110/23000/000 CR	TRAVAUX RELATIFS A L'INFORMATISATION GENERALE		29 609,94	29 609,94	29 609,94		
	420016/24100/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU		19 262,64	19 262,64	19 262,64		
	420016/27101/000 CR	ACHAT DE VEHICULES POUR LE STP		32 497,09	32 497,00	32 497,00	0,09	
	484017/23000/000 CR	TRAVAUX POUR LE SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)		4 573,80	4 573,80	4 573,80		
	484017/24100/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU		227 500,00	227 500,00			227 500,00
	484017/24100/000 CR	ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU						

PROVINCE DE NAMUR		<b>COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)</b>				Le 01/01/2021
						Page - 217

EXERCICE /2019/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERS	ENGAGEMENTS	INPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
	4040.7/27201/000 CR	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES		46 055,23	39 426,06	39 426,06	6 629,17	
	610034/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O P A)		168 000,74	167 132,82	109 272,65	877,92	57 850,17
	610034/27101/000 CR	TRAVAUX A L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O P A)		14 538,04	14 538,04	14 538,04		
	610115/23000/000 CR	INSTALLATIONS, MACHINES, EQUIPEMENT POUR LE POLE FROMAGER.		5 425,41	5 425,41	5 425,41		
	610115/27101/001 CR	TRAVAUX AU POLE FROMAGER		20 756,00	20 756,00	15 760,32		4 995,68
	732028/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY		35 990,00	35 990,00	35 990,00		
	732028/27101/000 CR	TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY		93 000,00	93 000,00	75 029,10		17 970,90
	735029/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EPSI		8 795,91	8 795,91	8 795,91		
	735030/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ENPN		1 971,65	1 971,65	1 971,65		
	735030/23000/001 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LA CITADINE		1 288,51	1 288,51	1 288,51		
	735030/27101/000 CR	TRAVAUX A L'ENPN		127 400,00			127 400,00	
	735030/27101/002 CR	TRAVAUX A LA CITADINE		163 987,26	163 987,26	11 487,26		152 500,00
	735031/26240/000 CR	SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA REGIE DU CHATEAU DE NAMUR		25 544,52	25 544,52	24 500,80		5 143,72
	735034/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDEENNE (ESPA)		8 406,00	8 003,60	8 003,60		0,30
	735075/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'EPEDG		27 744,76	27 677,53	27 677,53		
	735075/27001/000 CR	AMENAGEMENT DE TERRAINS A L'EPEDG		26 881,36	25 439,36	25 439,36	1 382,00	
	735112/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE (EMAP)		7 265,97	7 265,97	7 265,97		
	741081/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA HAUTE ECOLE		32 172,66	30 762,86	30 762,86		
	741081/27101/000 CR	TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE		109 071,96	101 003,24	97 337,29		3 665,95
	760039/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU DOMAINE		97 596,86	85 175,95	68 472,99	2 420,91	16 702,96

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2019/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
	760039/24100/000 CR	DE CHEVETOONE ACHAT DE VEHICULES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOONE		60 491,51	56 413,83	56 413,83	4 077,68	
	760039/27001/000 CR	AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVETOONE		1 128 792,62	1 128 727,84	436 402,75	54,78	592 325,09
	760039/27101/000 CR	TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOONE		270 659,76	266 987,38	115 983,04	3 672,38	151 604,34
	760039/27201/000 CR	TRAVAUX DE VOIRIES AU DOMAINE DE CHEVETOONE		169 834,23	169 834,23	148 153,59		21 680,24
	762037/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DE LA CULTURE		197 047,15	192 095,84	192 095,84	4 951,31	
	762037/24200/000 CR	ACHAT D'OEUVRES ESPACE MUSAL MCM		51 480,00	51 480,00	50 840,00		540,00
	771107/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR		19 009,10	19 009,10	19 009,10		
	771107/23000/010 CR	I NSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU MUSEE ROFS		5 596,25	5 596,25	5 596,25		
	771107/27101/000 CR	TRAVAUX AU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR		17 623,35	17 623,35	17 623,35		
	773042/26240/000 CR	PARTICIPATION AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSES (Y COMPRIS EXERCICES ANTERIEUR S)		313 714,34	313 714,34	585,70		313 128,64
	790044/26240/002 CR	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DES FABRIQUES D'EGLISES ORTHODOXE		7 050,00	7 050,00	7 050,00		
	790044/27101/001 CR	TRAVAUX A L'EGLISE CATHEDRALE		115 663,88	115 663,88	101 924,33		13 739,55
	870049/23000/000 CR	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES SERVICES DE SANTE SCOLAIRE		1 996,50	1 996,50			1 996,50
	870083/27101/000 CR	TRAVAUX AU DEPARTEMENT DE LA SANTE AFFECTIVE, SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES		12 296,00	12 297,96	12 297,96	0,04	
	870117/27101/000 CR	TRAVAUX AUX BATIMENTS DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE		295 367,99	295 367,99	227 965,35		67 402,64
	== CR ==			6.198.274,95	6.014.738,37	2.497.471,91	183.536,58	3.517.266,46
	000001/05010/002	CREDIT DESTINE A PALLIER L'INSUFFISANCE DE					45 000,00	45 000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)

EXERCICE /2019/	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	TRANSFERE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
	000001/09610/000	CREDITS BUDGETAIRES SUR EXERCICES ANTERIEURS	35 735 144,00		8 764 556,04	8 764 556,04	26 970 587,96	
	000002/26240/002	NALI PRESUME DES EXERCICES ANTERIEURS	107 458,00		107 457,94	107 457,94	0,06	
		SUBSIDES D'INVESTISSEMENT OCTROYES DANS LE						
		CADRE DU PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES - PHASE 1						
		II.						
	732026/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE	26 950,00				26 950,00	
	735025/15115/000	PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CIMEX						
		NON-VALEURS SUR SUBSIDES DE LA C F POUR						
	735030/15115/001	INSTALLATION, MACHINES, EQUIPEMENTS DE L'EPEI	1 872,00		1 872,14	1 872,14	-0,14	
		NON-VALEURS SUR SUBSIDES DE LA C F POUR						
		EQUIPEMENTS DE L'EMFN						
	735034/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE	1 453,00		1 453,00	1 453,00		
		SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)						
	870083/27101/000	TRAVAUX AU DEPARTEMENT DE LA SANTE AFFECTIVE,	165,00		162,62	162,62	0,38	
		SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES						
2019	** TOTAUX **		35.918.040,00	6.198.274,95	8.875.501,74	8.875.501,74	27.042.538,26	3.837.266,46
			35.918.040,00		14.890.240,11	11.372.973,65	37.225.074,84	
TOTAUX	ARTICLES *CR*		38.472.643,00	26.970.587,29	26.670.001,92	13.035.772,61	291.705,37	12.843.109,28
	ARTICLES MILLESIMES				11.404.356,59	9.000.393,14	27.068.286,41	2.403.863,45
TOTAUX			38.472.643,00	26.970.587,29	38.083.238,51	22.836.165,78	27.359.991,78	15.247.072,73

FONCTION	OR ECO	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRES	ENGAGEMENTS	IMPAYEMENTS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
00002			<i>Recettes et dépenses non ventilables Recettes et Dépenses Générales</i>					
	91	000002/00010/000	CREDIT DESTINE A PALLIER L'INSUFFISANCE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR DEPENSES OBLIGATOIRES	115 917,00			115 917,00	
		000002/00010/001	CREDIT DESTINE A PALLIER L'INSUFFISANCE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR DEPENSES ACCIDENTELLES ET IMPREVUS	200 000,00			200 000,00	
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	315.917,00			315.917,00	
	92	000002/20010/000	PRISE DE PARTICIPATION DANS LA COOPERATIVE VERS L'AVENIR	5 000,00	5 000,00			5 000,00
	92	== DETTE ==	Dépenses - Dette	5.000,00	5.000,00			5.000,00
00002			<i>Recettes et dépenses non ventilables Recettes et Dépenses Générales</i>	320.917,00	5.000,00		315.917,00	5.000,00
104002			<i>Services administratifs centraux Recettes et Dépenses Générales</i>					
	91	104002/24000/000	MOBILIER ET MATERIEL POUR LES SERVICES PROVINCIAUX (ARTICLE GLOBAL)	963 510,00	963 510,00	85 141,55		876 368,45
		104002/24100/000	ACHAT DE VEHICULES DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE	205 000,00	101 307,92		23 692,06	181 307,92
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	1.168.510,00	1.144.817,92	85.141,55	23.692,08	1.059.676,37
104002			<i>Services administratifs centraux Recettes et Dépenses Générales</i>	1.168.510,00	1.144.817,92	85.141,55	23.692,08	1.059.676,37
104070			<i>Services administratifs centraux Service Com</i>					
	91	104070/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE COM	10 000,00	9 922,35	9 922,35	77,65	
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	10.000,00	9.922,35	9.922,35	77,65	
104070			<i>Services administratifs centraux Service Com</i>	10.000,00	9.922,35	9.922,35	77,65	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	GR ECO	ARTICLEZ	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
124012		Patrimoine privé Patrimoine						
	90	124012/68200/000	COMMISSIONS VENTES IMMEUBLES PATRIMOINE PRIVE	1,00			1,00	
	90	== DSTRFT ==	Dépenses - transferts	1,00			1,00	
	91	124012/27101/000	TRAVAX AUX BATIMENTS PROVINCIAUX EN VUE DE L'ACCES AUX	1,00			1,00	
			HANDICAPES					
		124012/27101/001	TRAVAX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PRIVE	50 000,00	35 401,22	25 647,34	14 598,78	9 753,80
		124012/27101/003	TRAVAX EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE	1 500 000,00	1 372 063,76	29 660,61	127 936,34	1 342 403,15
		124012/27101/011	TRAVAX AU BATIMENT DE NANINGS	120 000,00	109 630,01	109 646,31	10 369,99	993,70
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	1.670.000,00	1.517.094,99	163.954,26	152.906,81	1.353.140,73
124012		Patrimoine privé Patrimoine						
		1.670.002,00						
		1.517.094,99						
		163.954,26						
		152.907,01						
124088		Patrimoine privé Campus Provincial						
	91	124088/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE CAMPUS PROVINCIAL	49 500,00	45 437,96	6 282,92	4 052,04	39 155,04
		124088/27101/001	TRAVAX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL	25 000,00	18 945,56		6 054,34	18 945,66
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	74.500,00	64.383,62	6.282,92	10.116,38	58.100,70
124088		Patrimoine privé Campus Provincial						
		74.500,00						
		64.383,62						
		10.116,38						
		58.100,70						
134008		Imprimerie Imprimerie						
	91	134008/23001/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE	1,00			1,00	
			L'IMPRIMERIE - MAINTENANCE					
		134008/24101/000	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES VEHICULES ET MATERIEL ROULANT	1,00			1,00	
			DE L'IMPRIMERIE					
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	2,00			2,00	

FONCTION	GR ECO	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
134008		Imprimerie Imprimerie		3,00			2,00	
137013		Service des bâtiments Service Technique du Patrimoine Immobilier						
	91	137013/27101/001	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES CABINES HAUTE TENSION	1,00			1,00	
		137013/27101/002	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES APPAREILS DE LEVAGE ET DES ASCENSEURS	5 000,00	1 972,32	1 972,32	3 027,68	
		137013/27101/003	TRAVAUX DE SECURITE AUX BATIMENTS PROVINCIAUX (PLAN GLOBAL)	132 596,00	137 100,40	96 656,62	5 495,50	30 443,78
		137013/27101/006	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	85 952,00	69 951,31	69 951,31	20 000,59	
	91	== DEFINIES ==	Dépenses - Investissements	227.549,00	199.024,03	168.580,25	28.524,97	30.443,78
137015		Service des bâtiments Service Technique du Patrimoine Immobilier		227.549,00	199.024,03	168.580,25	28.524,97	30.443,78
137016		Service des bâtiments Equipe d'Entretien						
	91	137016/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN	30 000,00	28 020,18	1 896,63	1 979,82	26 133,35
		137016/24100/000	ACHAT DE VEHICULES POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN	50 000,00	49 724,35		275,65	49 724,35
	91	== DEFINIES ==	Dépenses - Investissements	80.000,00	77.744,53	1.896,83	2.255,47	75.847,70
137016		Service des bâtiments Equipe d'Entretien		80.000,00	77.744,53	1.896,83	2.255,47	75.847,70
139093		Service informatique Général Informatique et Télécommunications						
	91	139093/21100/001	ACHAT DE LICENCES ET LOGICIELS INFORMATIQUES LIES A L'INFORMATISATION GENERALE	15 000,00	14 284,82	14 284,82	715,18	
		139093/23100/001	SOLUTION MATERIELLE RELATIVE A L'INFORMATISATION GENERALE	1 266 742,00	1 180 180,40	499 517,85	26 561,60	680 662,54
	91	== DEFINIES ==	Dépenses - Investissements	1.281.742,00	1.194.465,22	513.802,68	27.275,78	580.662,54
139093		Service informatique Général Informatique et Télécommunications		1.281.742,00	1.194.465,22	513.802,68	27.275,78	580.662,54

## COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	GR ECO	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
335121			Ecole de Police Académie de Police					
	91	335121/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'ACADEMIE DE POLICE	12 327,00	9 024,54	9 024,54	3 302,46	
		335121/27101/000	TRAVAUX A L'ACADEMIE DE POLICE	13 209,00	1 591,73	1 591,73	11 608,27	
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	25.527,00	10.616,27	10.616,27	14.910,73	
335121			Ecole de Police Académie de Police	25.527,00	10.616,27	10.616,27	14.910,73	
333082			Ecole de Formation Sécurité Civile Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - AMU					
	91	333082/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - AIDE MEDICALE URGENTE	2 600,00	2 374,93		225,07	2 374,93
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	2.600,00	2.374,93		225,07	2.374,93
333082			Ecole de Formation Sécurité Civile Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - AMU	2.600,00	2.374,93		225,07	2.374,93
333110			Ecole de Formation Sécurité Civile Ecoles Provinciales de Sécurité Civile					
	91	333110/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FSU	52 886,00	52 805,50	20 943,29	0,50	31 942,21
	91	333110/27101/000	TRAVAUX AUX ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILES - FEU	132 500,00	132 500,00	242,00		132 258,00
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	205.386,00	205.385,50	21.185,29	0,50	184.200,21
333110			Ecole de Formation Sécurité Civile Ecoles Provinciales de Sécurité Civile	205.386,00	205.385,50	21.185,29	0,50	184.200,21
420016			Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques) Service Techn					
	91	420016/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	52 000,00	45 760,42	1 566,95	6 219,86	44 213,17

FOUNCTION	GR	ARTICLE	DESIGNATION	CREBIT BUDGETAIRE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
	ECO							
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	52.000,00	45.780,12	1.566,95	6.219,88	44.213,17
	92	420016/28800/000	CONSTITUTION D'UN CAUTIONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX	4.250,00	4.250,00	6.250,00		
	92	== DETRTE ==	Dépenses - Dette	4.250,00	4.250,00	4.250,00		
420016			Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques) Service Techn	56.250,00	50.030,12	5.816,95	6.219,88	44.213,17
484017			Cours d'eau non navigables - Curage Hydraulique					
	91	484017/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU	27.000,00	24.280,33	23.960,31	2.719,57	320,02
		484017/24100/000	ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU	50.000,00	36.179,00		13.821,00	36.179,00
		484017/27201/000	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES	100.000,00	50.000,00		40.000,00	60.000,00
	91	== DEINVES ==	dépenses - Investissements	177.000,00	120.459,33	23.960,31	56.540,57	96.499,02
484017			Cours d'eau non navigables - Curage Hydraulique	177.000,00	120.459,33	23.960,31	56.540,57	96.499,02
524019			Formation professionnelle Classes Moyennes					
	90	524019/76240/000	SUBSIDE ECONOMIQUE DIVERS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19	860.000,00	370.039,68	366.697,18	509.960,32	3.342,50
	90	== DETRTE ==	Dépenses - Transferts	880.000,00	370.039,68	366.697,18	509.960,32	3.342,50
524019			Formation professionnelle Classes Moyennes	880.000,00	370.039,68	366.697,18	509.960,32	3.342,50
610024			Recherche scientifique pour le développement agricole Office Provincial Agricole					
	91	610024/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O P A)	46.608,00	43.613,06	19.498,02	2.094,94	24.115,04

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	GR	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
		610024/23001/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (OPA) - MAINTENANCE	1,00			1,00	
		610024/24100/000	ACHAT DE VEHICULES POUR L'O P A	12 179,00	12 178,05	12 178,05	0,95	
		610024/24101/000	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DE VEHICULES POUR L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O P A)	1,00			1,00	
		610024/27101/001	CONSTRUCTIONS D'UN BATIMENT POUR L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O P A)	21 000,00	17 942,75	17 942,75	3 057,25	
	91	== DEBITES ==	Dépenses - Investissements	79 789,00	73 733,86	49 618,82	6 055,14	24 115,04
610024			Recherche scientifique pour le développement agricole Office Provincial Agricole	79 789,00	73 733,86	49 618,82	5 055,14	24 115,04
722058			Enseignement primaire Chevetogne - Classes de Forêt:					
	91	722058/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES CLASSES DE FORET	5 000,00	4 353,58	4 353,58	646,42	
	91	== DEBITES ==	Dépenses - Investissements	5 000,00	4 353,58	4 353,58	646,42	
722058			Enseignement primaire Chevetogne - Classes de Forêt	5 000,00	4 353,58	4 353,58	646,42	
722028			Enseignement agricole et horticoles Ecole Prov d'Agronomie et des sciences de Ciney					
	91	722028/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	50 623,00	31 983,02	26 737,67	18 639,98	5 245,35
	91	== DEBITES ==	TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	180 000,00			180 000,00	
	91	== DEBITES ==	Dépenses - Investissements	230 623,00	31 983,02	26 737,67	198 639,98	5 245,35
722028			Enseignement agricole et horticoles Ecole Prov. d'Agronomie et des sciences de Ciney	230 623,00	31 983,02	26 737,67	198 639,98	5 245,35
722060			Enseignement agricole et horticoles Ferme de St-Quentin					

FONCTION	GR	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
ECO								
732060	91	732060/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA FERME DE ST QUENTIN	26 000,00	25 407,58	14 673,25	592,42	10 736,33
	91	== DEVIJES ==	Dépenses - Investissements	26 000,00	25 407,58	14 673,25	592,42	10 736,33
			Enseignement agricole et horticole Ferme de St-Quentin	26 000,00	25 407,58	14 673,25	592,42	10 736,33
733099			Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie Institut Provincial de Formation Soc					
	91	733099/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	8 000,00	4 253,55	4 253,55	3 746,45	
	91	== DEVIJES ==	Dépenses - Investissements	8 000,00	4 253,55	4 253,55	3 746,45	
			Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie Institut Provincial de Formation Soc	8 000,00	4 253,55	4 253,55	3 746,45	
735029			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmer					
	91	735029/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'IESI	19 924,00	16 665,13		3 258,87	16 665,13
	91	== DEVIJES ==	Dépenses - Investissements	19 924,00	16 665,13		3 258,87	16 665,13
			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmer	19 924,00	16 665,13		3 258,87	16 665,13
735030			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Mère-laître Provinciale (EHPV)					
	91	735030/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EHPV	82 215,00	81 054,68	11 511,12	1 160,32	69 543,56
		735030/23000/001	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LA CITOYENNE	4 700,00	4 517,26	1 100,00	182,74	3 417,26
		735030/27101/000	TRAVAJX A L'EHPV	1 105 000,00	680 717,50		424 282,50	680 717,50
	91	== DEVIJES ==	Dépenses - Investissements	1 191 915,00	765 289,44	12 611,12	425 625,56	753 678,32
			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Mère-laître Provinciale (EHPV)	1 191 915,00	765 289,44	12 611,12	425 625,56	753 678,32

PROVINCE DE NAMUR		<b>COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)</b>				Le 01/01/2021
						Page : 237

FOINCTION	GR ECO	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
735031		Autres enseignements professionnels et techniques Chateau de Namur						
	90	735031/26240/000	SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA REGIE DU CHATEAU DE NAMUR	150.000,00			150.000,00	
	90	== DETRIT ==	Dépenses - Transferts	150.000,00			150.000,00	
735031		Autres enseignements professionnels et techniques Chateau de Namur						
735034		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (						
	91	735034/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENE (ESPA)	22.800,00	18.873,70	10.135,83	3.926,30	8.737,87
	91	735034/27101/000	TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENE (ESPA)	410.000,00	294.922,92		115.077,08	294.922,92
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	432.800,00	313.796,62	10.135,83	119.003,38	303.566,79
735034		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (						
				432.800,00	313.796,62	10.135,83	119.003,38	303.566,79
735079		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesve						
	91	735079/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'EPREU	18.808,00	17.256,29	11.748,02	1.551,71	5.506,27
		735079/23600/000	ACHAT DE CHEVAUX	75.000,00	59.072,85	7.500,00	5.927,15	61.572,85
		735079/27101/001	CONSTRUCTION A L'EPREU	97.000,00	34.053,59	10.000,00	62.946,41	24.053,59
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	190.808,00	120.382,73	29.248,02	70.425,27	51.134,71
735079		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesve						
				190.808,00	120.382,73	29.248,02	70.425,27	51.134,71
735112		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole des Métiers et des Arts (EMAP)						
	91	735112/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE (EMAP)	21.549,00	19.335,59	9.636,49	2.213,41	9.697,10

FONCTION	CR	ARTICLES	DESIGNATION	CRÉDIT BUDGÉTAIRES	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFÉRER
		735112/27101/000	TRAVAUX A L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE (EMAP)	14 600,00	7 177,22	7 177,22	7 422,78	
	91	** DEINVES **	Dépenses - Investissements	36.149,00	26.512,81	16.815,71	9.636,10	9.697,10
735112			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole des Métiers et des Arts (EMAP)	36.149,00	26.512,81	16.815,71	9.636,10	9.697,10
741001			Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEPN)					
	91	741001/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA HAUTE ECOLE	36 200,00	31 174,65	27 099,37	5 025,35	4 075,28
		741001/27101/000	TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE	194 000,00			194 000,00	
	91	** DEINVES **	Dépenses - Investissements	230.200,00	31.174,65	27.099,37	199.025,35	4.075,28
741001			Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEPN)	230.200,00	31.174,65	27.099,37	199.025,35	4.075,28
760039			Complexes provinciaux de délaissement Chevetogne					
	91	760039/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	73 000,00	63 851,32	47 996,38	9 146,88	15 852,94
		760039/24100/000	ACHAT DE VEHICULES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE	58 000,00	53 240,00		4 760,00	53 240,00
		760039/27001/000	AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	565 000,00	564 367,18		532,82	564 367,18
		760039/27101/000	TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	247 700,00	247 137,08	9 946,86	562,52	237 190,22
		760039/27201/000	TRAVAUX DE VOIRIES AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	41 745,00	41 744,88		0,12	41 744,88
	91	** DEINVES **	Dépenses - Investissements	985.445,00	970.340,46	57.945,24	15.104,54	912.395,22
760039			Complexes provinciaux de délaissement Chevetogne	985.445,00	970.340,46	57.945,24	15.104,54	912.395,22
762037			Culture et Loisirs Service de la Culture					
	91	762037/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DE LA CULTURE	48 225,00	45 066,71	6 520,04	3 158,29	38 146,67
		762037/24200/000	ACHAT D'OEUVRES POUR L'ESPACE MUSEAL DU DELTA	50 000,00	49 917,26	49 917,26	82,74	
		762037/24201/000	RESTAURATION D'OEUVRES POUR LE DELTA	5 000,00	2 951,40	2 951,40	2 048,60	

PROVINCE DE NAMUR		COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)					Le 01/01/2021	
							Page : 239	

FUNCTION	GR	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
	91	762037/27101/000 == DEINVES ==	TRAVAUX POUR LE SERVICE DE LA CULTURE Dépenses - Investissements	30 500,00 133.725,00	28 439,84 126.375,21	59.788,70	2 060,16 7.349,79	28 439,84 66.586,51
762037		Culture et Loisirs Service de la Culture		133.725,00	126.375,21	59.788,70	7.349,79	66.586,51
771107		Musées Service des Musées et du Patrimoine Culturel						
	91	771107/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	30 000,00	8 479,68		21 520,32	8 479,68
		771107/24200/000	ACHAT D'OEUVRES POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	30 000,00	27 340,00	27 340,00	2 660,00	
		771107/24200/010	ACHAT D'OEUVRES DE ROFS ET AUTRES ARTISTES	240 000,00	237 835,71	191 415,00	2 164,29	46 420,71
		771107/27101/000	TRAVAUX AU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	431,00	430,52	430,52	0,48	
		771107/27101/010	TRAVAUX AU MUSEE ROFS	60 000,00			60 000,00	
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	360.431,00	274.085,91	219.185,52	86.345,09	54.909,39
771107		Musées Service des Musées et du Patrimoine Culturel		360.431,00	274.085,91	219.185,52	86.345,09	54.909,39
773042		Édifices historiques et artistiques, monuments classés ASPASC programmation et Développement						
	90	773042/26240/000	PARTICIPATION AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSÉS (Y COMPRIS EXERCICES ANTERIEURS)	200 000,00	184 202,55		15 797,45	184 202,55
	90	== DETEFT ==	Dépenses - Transferts	200.000,00	184.202,55		15.797,45	184.202,55
773042		Édifices historiques et artistiques, monuments classés ASPASC programmation et Développement		200.000,00	184.202,55		15.797,45	184.202,55
790044		Cultes Cultes						
	90	790044/26240/000	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE-CATHEDRALE	12 416,00	10 066,17	10 066,17	2 349,83	

## COMpte BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION OR ECO	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
	750044/26240/002	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DES FABRIQUES D'EGLISES ORTHODOXES Dépenses - Transferts	6 300,00	6 300,00	6 300,00		
	90 == DEPTPT ==		16.716,00	16.366,17	16.366,17	2.349,83	
	91	TRAVAUX A L'EGLISE CATHEDRALE	2 310 000,00	71 402,98		2 238 597,02	71 402,98
	91 == DEPVES ==	Dépenses - Investissements	2.310.000,00	71.402,98		2.238.597,02	71.402,98
790044	Cultes Cultes		2.328.716,00	97.769,15	16.366,17	2.240.946,05	71.402,98
801045	Action sociale Le Vivre Mieux - Pôle Santé et Société						
	91	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	124 380,00	122 580,00	65 945,00	1 800,00	56 635,00
	91 == DEPVES ==	Dépenses - Investissements	124.380,00	122.580,00	65.945,00	1.800,00	56.635,00
801045	Action sociale Le Vivre Mieux - Pôle Santé et Société		124.380,00	122.580,00	65.945,00	1.800,00	56.635,00
861063	Protection du travail (Institution pour la protection du travail) Service de Prévention						
	91	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DE PREVENTION	5 200,00	4 938,01	4 938,01	261,99	
	91 == DEPVES ==	Dépenses - Investissements	5.200,00	4.938,01	4.938,01	261,99	
861063	Protection du travail (Institution pour la protection du travail) Service de Prévention		5.200,00	4.938,01	4.938,01	261,99	
870049	Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilées Le Vivre Mieux -						
	51	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES SERVICES DE SANTE SOCIALE	23 100,00	14 343,34		8 756,66	14 343,34
	51 == DEPVES ==	Dépenses - Investissements	23.100,00	14.343,34		8.756,66	14.343,34

## COMpte BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	GR ECC	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
870049		Santé publique et hygiène publique	Recettes et dépenses non ventilables Le Vivre Mieux -	23.100,00	14.343,34		8.756,66	14.343,34
870116		Santé publique et hygiène publique	Recettes et dépenses non ventilables Le Vivre Mieux -					
	91	870116/2100/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA DSP - SANTE MENTALE	3.000,00	1.121,61		1.878,39	1.121,61
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	3.000,00	1.121,61		1.878,39	1.121,61
870116		Santé publique et hygiène publique	Recettes et dépenses non ventilables Le Vivre Mieux -	3.000,00	1.121,61		1.878,39	1.121,61
870117		Santé publique et hygiène publique	Recettes et dépenses non ventilables Le Vivre Mieux -					
	91	870117/2101/001	ACHATS ET AMENAGEMENTS DES MAISONS DU NIEUX-ETRE	179.650,00	26.561,25	26.561,25	153.088,75	
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	179.650,00	26.561,25	26.561,25	153.088,75	
870117		Santé publique et hygiène publique	Recettes et dépenses non ventilables Le Vivre Mieux -	179.650,00	26.561,25	26.561,25	153.088,75	
872052		Etablissements de soins C.H.R. & Ex C.H.F.						
	52	872052/28010/000	CONTRIBUTION A LA CONSTITUTION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR VIVALIA	1.644,00	1.644,78	1.644,78	0,22	
	92	== DEDETTE ==	Dépenses - Dette	1.644,00	1.644,78	1.644,78	0,22	
872052		Etablissements de soins C.H.R. & Ex C.H.F.		1.644,00	1.644,78	1.644,78	0,22	
872113		Milieu, environnement, lutte contre les nuisances sonores Environnement						
	91	872113/23000/000	EQUIPEMENT DES BATIMENTS EN RATELIERS POUR VELOS	50.000,00	41.328,06	29.029,11	8.671,94	12.298,95
	91	== DEINVES ==	Dépenses - Investissements	50.000,00	41.328,06	29.029,11	8.671,94	12.298,95

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	GR ECO	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A TRANSFERER
879113			Mises, environnement, lutte contre les nuisances sonores Environnement	50.000,00	41.328,06	29.029,11	8.671,94	12.298,95
922055			Habitations sociales et politique foncière du logement Service Habitat					
	92	922055/29200/901	REPRISES D'ENCOURS POUR LES PRÊTS LOGEMENTS AU PERSONNEL PROVINCIAL	10.000,00			10.000,00	
	92	== DETTES ==	dépenses - Dette	10.000,00			10.000,00	
922055			Habitations sociales et politique foncière du logement Service Habitat	10.000,00			10.000,00	
TOTAUX				13.126.485,00	8.241.201,79	2.054.805,54	4.885.283,21	6.166.395,25

000001	EXERCICES ANTÉRIEURS	000/80	INVESTISSEMENTS	DETTES	FACT INTERNE	TOTAL
000002	Recettes et Dépenses Générales	000/84	000/81	000/02	000/84	000/83
000006	Personnel Provincial					
000125	Récupération créances noc. fiscales					
010002	Recettes et Dépenses Générales					
021003	Fonds-Taxes					
026003	Fonds-Taxes					
040003	Fonds-Taxes					
050004	Assurances					
060002	Recettes et Dépenses Générales					
060003	Taxes Provinciales					
060006	Personnel Provincial					
060012	Patrimoine					
060018	Economique					
060037	Service de la Culture					
060039	Domaine Provincial de Chevetogne					
060040	Culture-Loisirs					
060041	Musées					
060042	Arts Graphiques - Beaux-Arts					
060045	Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DSSS)					
060047	Aide Familiale					
060052	C E R & E X C H P					
060053	Médico-Social					
060055	Logement					
060060	Culture-Loisirs					
060072	Admin. Provinciale de l'ens. et de la formation					
060081	Haute-Ecole					
060093	Service de l'informatique et des Télécom					
060097	Services d'ancêtre					
060101	Prés. Sociaux					



FOCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	FACT INTERNE 000/84	TOTAL 000/83
121085 Services du Directeur Financier					
124012 Patrimoine					
124055 Services Financiers et Comptables		235 000,00			235 000,00
124088 Campus Provincial					
124092 Service des Assurances et du Patrimoine					
124114 Cité Administrative					
131066 Mess Provincial					
131087 Service de Gestion des Ressources Humaines					
131100 Service du Bien-Etre au Travail					
131102 Service de Gestion des Ressources Humaines					
133105 Centre de Document et Archives					
134008 Imprimerie					
136002 Recettes et Dépenses Générales		3 800,00			3 800,00
136005 Autorités Provinciales					
137013 Service Technique du Patrimoine Immobilier					
137014 Equipe d'Entretien		750,00			750,00
139091 Informatique et Télécommunications	80 000,00				80 000,00
140046 Aide Sociale					
150098 Relations Extér et Internation					
153098 Politique Extérieure					
160040 Culture-Loisirs					
160098 Politique étrangère					
333007 Affaires Générales					
335015 Académie de Police					
335065 Ecole du Feu					
335082 Institut Provincial de Formation					
335096 Cours pour Ambulanciers					
335121 Académie de Police					
351011 Zones de Secours					
351037 Services d'incendie					

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTES 000/82	FACIT INTERNE 000/84	TOTAL 000/83
35110	Centre de Formation Pratique Ecole du Feu					
33065	Ecole du Feu					
33002	Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - ANU					
35306	Formation à l'Aide Médicale Urgente					
33110	Ecoles Provinciales de Sécurité Civile					
42016	Service Technique Provincial					
42016	Service Technique Provincial					
42016	Service Technique Provincial					
42023	Tourisme					
42016	Service Technique Provincial					
484016	Service Technique Provincial					
484017	Hydraulique					
51018	Economique					
51018	Economique					
524019	Classes Moyennes					
524025	Agriculture					
530018	Economique					
531016	Service Technique Provincial					
552021	Villages de Vacances					
552022	Office Prov de Promotion et Gestion Touristique					
552023	Tourisme					
552025	Agriculture					
559018	Economique					
559021	Villages de Vacances					
559023	Tourisme					
559025	Agriculture					
610024	Office Provincial Agricole					
610115	Pole Fromager					
620025	Agriculture					
623025	Agriculture					

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/60	INVESTISSEMENTS 000/61	DETTE 000/62	FACT INTERNE 000/64	TOTAL 000/63
621039	Chevetogne					
630025	Agriculture					
701026	Administration Enseignement et Culture					
701072	Admin de l'Enseignement et de la Formation					
701118	Service Appui Formation					
701123	Structure Faitière - Enseignement Secondaire					
706027	Institut d'Orientalion et Guidance					
723058	Chevetogne - Classes de Forêt					
722061	Classes du Patrimoine					
722091	Service d'Education Relative à l'Environnement					
732028	Ecole Prov d'Agronomie et des Sciences de Ciney					
732060	Ferme de St-Quentin					
733032	Ecole de Cadres					
733033	Institut Supérieur de Formation Socio-Educative					
733035	Ecole d'Administration et de Pédagogie - ISPN					
733037	Service Culturel					
733099	Institut Provincial de Formation Sociale					
735029	Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmiers (EPSI)					
735030	Ecole Hôtelière Provinciale (HEPN)	500 000,00				500 000,00
735031	Chateau de Namur					
735034	Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)					
735079	Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EPESG)					
735112	Ecole des Métiers et des Arts (ESMA)					
741028	Ecole de Saint Quentin					
741076	HEPN-Soins Infirmiers et Secrétariat de Direction					
741077	HEPN-Gestion Hôtelière					
741078	HEPN-Section Agronomique					
741081	Haute Ecole (HEPN)					
760039	Chevetogne	242 999,00				242 999,00
761037	Centre Marionnette					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF)

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	FACT INTERES 000/84	TOTAL 000/83
761080	Citoyenneté					
762037	Service de la Culture					
762040	ASPASC Programmation et Développement Territorial					
762041	Musées					
762059	Service de la Culture - Théâtre pour Amateurs		250,00			250,00
762074	ASPASC Programmation et Développement Territorial					
762075	Asbl 'Mon Jouet pour un an'					
762090	Service des Relations Publiques Audio-Visuel					
762095	ASPASC Service du Patrimoine Culturel					
762119	Service de la Culture - Office des Métiers d'Art					
762130	Service de la Culture - Média 10/10					
766045	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
767038	Service de la Culture - Bibliothèque					
771041	Musées					
771106	Service de la Culture - Musée Rops					
771107	Service des Musées et du Patrimoine Culturel					
772059	Théâtre pour Amateurs					
773042	ASPASC programmation et Développement Territorial					
774037	Service Culturel					
774042	Beaux Arts					
780043	Télédistribution					
790044	Cultes					
801045	Le Vivre Mieux - Pôle Santé et Société					
801051	Adm Act Sociale-Santé-Logement					
801075	Mon Jouet pour un an					
801106	Habitat Permanent en Zone Touristique					
801109	Fondation Lacroix					
811111	Observation, Programme et Développement Territoria					
831046	Aide Sociale					
831056	Service Social					
		1 200 000,00				1 200 000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF)

	FOINCTIONS SOMS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DEPTE 000/82	FACT INTERNE 000/84	TOTAL 000/83
833045	DASS - Action Sociale					
833046	DASS - Aide Sociale					
834046	DASS - Aide Sociale					
835045	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
835052	DASS - S A I L F E					
840046	Aide Sociale					
840047	Aide Familiale					
840053	Aide à l'usbl Service Social					
840062	Centre de Coordination de la Petite Enfance					
840101	Service Logement et Habitat - Prêts Sociaux					
844045	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
844047	DASS - Aide Familiale					
844051	Adm Santé Publique - Action Sociale et Culturelle					
844071	DASS - I M A J B					
861063	Service de Prévention					
870045	Direction des Affaires Sociales et Sanitaires					
870049	Le Vivre Mieux - Pôle de la Santé Scolaire					
870050	Biologie et Santé Publique					
870051	ASPASC - Adm Santé Pub.-Action Sociale et Cult					
870061	Aide Médicale Urgente					
870083	Direction Santé Publique - Prévention et Promotion		1 250,00			1 250,00
870089	Aide Logistique à l'Asbl Ceilops					
870111	Observ Santé Social Logement					
870116	Le Vivre Mieux - Pôle de la Santé Mentale					
870117	Le Vivre Mieux - Direction et Pôle Transversal	8 145,25				8 145,25
871051	Coordination					
872052	C H R & Ex C H P					
872053	Médico-Social					
872054	Aide Médicale Urgente					
874054	Distribution d'EAU					

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/00	INVESTISSEMENTS 000/01	DETTES 000/02	FACT INTERNE 000/04	TOTAL 000/03
870016	Economique					
870067	Fondation Gouverneur Cloze					
870094	Haute-Meuse, Lesse, Molignée et Affluents					
870113	Environnement					
922055	Service Habitat	6 016,64		201 458,84		207 485,48
922108	Service Habitat - MAPET					
922109	Service Habitat - SMT					
999	TOTAUX EXERCICE PROPREMENT DIT	2.037.161,89	242.050,90	201.458,84		2.480.600,73

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF)

Exercice Propre	Avant prélèvements	2 480 680,73
	Prélèvements	5 105 672,27
	Total	7 586 353,00
Exercices Antérieurs	Total	17 011 653,53
Total		24 597 406,53
Droits nets - Engagements		-21 727 033,77
Droits nets - Imputations		-293 564,79

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	PACT INTERME 000/94	TOTAL 000/93
000001 Exercices Antérieurs					
000002 Recettes et Dépenses Générales			5 000,00		5 000,00
000006 Personnel Provincial					
000125 Récupération créances non fiscales					
010002 Recettes et Dépenses générales					
021003 Fonds-Taxes					
026003 Fonds-Taxes					
040003 Fonds-Taxes					
050004 Assurances					
050002 Recettes et Dépenses Générales					
060003 Taxes Provinciales					
060006 Personnel Provincial					
060012 Patrimoine					
060018 Economique					
060037 Service de la Culture					
060039 Domaine Provincial de Chevetogne					
060040 Culture-Loisirs					
060041 Musées					
060042 Arts Graphiques - Beaux-Arts					
060045 Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
060047 Aide Familiale					
060052 C R R & EX C H P					
060053 Médico-Social					
060055 Logement					
060060 Culture-Loisirs					
060072 Admin: provinciale de l'ens et de la formation					
060081 Haute-Ecole					
060093 Service de l'informatique et des Télécom					
060097 Services d'incendie					
060101 Prêts Sociaux					

PROVINCE DE NAMUR		<u>COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)</u>				Le 01/01/2021
						Page : 253

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	FACT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
060106	Musée Sops					
060107	Service des Musées en Province de Namur					
060108	Habitat permanent en zones touristiques (RAPET)					
101005	Autorités Provinciales					
104002	Recettes et dépenses Générales		1 144 817,92			1 144 817,92
104003	Autorités Provinciales					
104006	Personnel Provincial					
104007	Affaires Générales					
104009	Comité de Direction					
104053	MÉDICO-SOCIAL					
104058	Commission des Affaires Sociales					
104068	Pers à Dispo du Gouverneur					
104069	Pers à Dispo Etat - Cté - Région					
104070	Service COM					
104072	Administration Enseignement					
104084	Services Juridiques					
104085	Services Financiers et Comptables					
104086	Service Communs APG - Finances					
104094	Haute-Neuse, Lesse, Malignée					
104104	Encadr du Conseil Provincial					
104122	Sanctions Administratives					
104124	Cellule des Marchés Publics					
105005	Autorités Provinciales					
106006	Personnel Provincial					
106010	Cours de SC Adm et Formations Continues					
106082	Institut Provincial de Formation					
106100	École d'Administration et de Pédagogie - EPA					
106118	ISF - Appui Formation					
120086	Services Communs APG - Finances					
120103	Service Stratégie transversale et Conseils					
			9 922,35			9 922,35

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	FACT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
131085	Services du Directeur Financier					
134012	Patrimoine		1 517 094,99			1.517 094,99
134085	Services Financiers et Comptables					
134088	Campus Provincial		64 383,62			64 383,62
134092	Service des Assurances et du Patrimoine					
134114	Cité Administrative					
131066	Mess Provincial					
131087	Service de Gestion des Ressources Humaines					
131100	Service du Bien-Etre au Travail					
131102	Service de Gestion des Ressources Humaines					
133105	Centre de Document et Archives					
134009	Imprimerie					
136002	Recettes et Dépenses Générales					
136005	Autorités Provinciales					
137013	Service Technique du Patrimoine Immobilier		199 024,03			199 024,03
137014	Equipe d'Entretien		77 744,53			77 744,53
139023	Informatique et Télécommunications		1 194 465,22			1 194 465,22
140046	Aide Sociale					
150098	Relations Extér et Internation					
153028	Politique Extérieure					
160040	Culture-Loisirs					
160099	Politique étrangère					
335007	Affaires Générales					
335015	Académie de Police					
335005	Ecole du Feu					
335082	Institut Provincial de Formation					
335096	Cours pour Ambulanciers					
335121	Académie de Police					
331011	Zones de Secours		10 636,27			10 636,27
351097	Services d'incendie					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DEBTE 000/92	FACT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
351110 Centre de Formation Pratique Ecole du Feu					
351055 Ecole du Feu		2 374,93			2 374,93
351082 Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - ANU					
353096 Formation à l'Aide Médicale Urgente		205 385,50			205 385,50
351110 Ecoles Provinciales de Sécurité Civile		45 780,12	4 250,00		50 030,12
420016 Service Technique Provincial					
421016 Service Technique Provincial					
422016 Service Technique Provincial					
451023 Tourisme					
482016 Service Technique Provincial					
484016 Service Technique Provincial					
484017 Hydraulique					
511018 Economique		120 459,33			120 459,33
521016 Economique					
524019 Classes Moyennes					
524025 Agriculture					
530018 Economique					
551016 Service Technique Provincial	370 035,68				370 035,68
562021 Villages de Vacances					
562022 Office Prov de Promotion et Gestion Touristique					
562023 Tourisme					
562025 Agriculture					
569018 Economique					
569021 Villages de Vacances					
569023 Tourisme					
569025 Agriculture					
610024 Office Provincial Agricole		73 733,06			73 733,06
610115 Fôle Fromager					
620025 Agriculture					
623025 Agriculture					

	FNCTIONS SOUS FNCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	FACT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
623035	Chevetogne					
630025	Agriculture					
701026	Administration Enseignement et Culture					
701072	Admin de l'Enseignement et de la Formation					
701118	Service Appui Formation					
701123	Structure Faltière - Enseignement Secondaire					
706027	Institut d'Orientation et Guidance					
722058	Chevetogne - Classes de Forêt		4 353,58			4 353,58
722051	Classes du Petrisoing					
722091	Service d'Education Relative à l'Environnement					
732028	Ecole Prov d'Agronomie et des Sciences de Ciney		31 983,02			31 983,02
732060	Ferme de St-Quentin		25 407,58			25 407,58
733032	Ecole de Cadres					
733033	Institut Supérieur de Formation Socio-Educative					
733035	Ecole d'Administration et de pédagogie - IAPN					
733037	Service Culturel					
733059	Institut Provincial de Formation Sociale		4 253,55			4 253,55
735029	Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmiers (EPSI)		16 665,13			16 665,13
735030	Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)		766 289,44			766 289,44
735031	Chateau de Namur					
735034	Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESEA)		313 796,62			313 796,62
735079	Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (XFERG)		120 382,73			120 382,73
735112	Ecole des Métiers et des Arts (EMSA)		26 512,81			26 512,81
741028	Ecole de Saint Quentin					
741076	HEPN-Soins Infirmiers et Secrétariat de Direction					
741077	HEPN-Gestion Hôtelière					
741078	HEPN-Section Agronomique					
741081	Haute Ecole (HEPN)		31 174,65			31 174,65
760039	Chevetogne		970 340,46			970 340,46
761057	Centre Marionnette					



## COMpte BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTES 000/92	FACIT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
833045	DASS - Action Sociale					
833046	DASS - Aide Sociale					
834046	DASS - Aide Sociale					
835045	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
835062	DASS - S A I L F X					
840046	Aide Sociale					
840047	Aide Familiale					
840053	Aide à l'asbl Service Social					
840062	Centre de Coordination de la Petite Enfance					
840101	Service Logement et Habitat - Prêts Sociaux					
844045	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
844047	DASS - Aide Familiale					
844051	Adm Santé Publique - Action Sociale et Culturelle					
844071	DASS - I M A J E					
861063	Service de Prévention		4 938,01			4 938,01
870045	Direction des Affaires Sociales et Sanitaires					
870049	Le Vivre Mieux - Pôle de la Santé Scolaire		14 343,34			14 343,34
870050	Biologie et Santé Publique					
870051	ASPASC - Adm Santé Pub -Action Sociale et Cult					
870064	Aide Médicale Urgente					
870083	Direction Santé Publique - Prévention et Promotion					
870089	Aide Logistique à l'Asbl Celops					
870111	Observ Santé Social Logement					
870116	Le Vivre Mieux - Pôle de la Santé Mentale		1 121,61			1 121,61
870117	Le Vivre Mieux - Direction et Pôle Transversal		26 561,28			26 561,28
871051	Coordination					
872052	C H R & Ex C H P			1 644,78		1 644,78
872053	Médaco-Social					
872064	Aide Médicale Urgente					
874054	Distribution d'eau					

PROVINCE DE NAMUR		<u>COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)</u>					Le 01/01/2021
							Page : 259

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DEPTE 000/92	FACIT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
878018	Economique					
879067	Fondation Gouverneur Close					
879054	Hauts-Meuse, Lasse, Molignée et Affluents					
879113	Environnement		41 328,06			41 328,06
922058	Service Habitat					
922108	Service Habitat - MAPET					
929109	Service Habitat - SMI					
999	TOTAUX EXERCICE PROPREMENT DIT	570.608,40	7.659.698,61	10.894,70		8.241.201,79

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

Exercice Propre	Avant prélèvements	8 241 201,79
	Prélèvements	
	Total	8 241 201,79
Exercices Antérieurs	Engagements reportés	26 678 881,92
	Articles millésimés	11 404 356,59
	Total	38 083 238,51
Total		46 324 440,30
Engagements - Droits nets		21 727 033,77
Imputations - Droits nets		253 564,79

PROVINCE DE NAMUR	COMPTÉ BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (SECAPITULATIF IMPUTATIONS)	Le 01/01/2021
		Page : 281

000001	000002	000006	000125	010002	021003	025003	040001	050004	060002	060003	060005	060012	060018	060037	060039	060040	060041	060042	060045	060047	060052	060053	060055	060060	060072	060081	060093	060097	060101	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETE 000/92	FACT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
Exercices Antérieurs	Recettes et Dépenses générales	Personnel Provincial	Récupération créances non fiscales	Recettes et Dépenses générales	Fonds-Taxes	Fonds-Taxes	Fonds-Taxes	Assurances	Recettes et Dépenses générales	Taxes Provinciales	Personnel Provincial	Patrimoine	Economie	Service de la Culture	Domaine Provincial de Chevetogne	Culture-Loisirs	Musées	Arts Graphiques - Beaux-Arts	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)	Aide Familiale	C R R & EX C H P	Médico-Social	Logement	Culture-Loisirs	Admini. Provinciale de l'ens et de la formation	Haute-Ecole	Service de l'Informatique et des Télécom	Services d'incendie	Prêts Sociaux					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FOINCTIONS SOUS FOINCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DEPTE 000/92	FACT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
060106 Musée Rops					
060107 Service des Musées en Provinco de Namur					
060108 Habitat permanent en zones touristiques (HAPET)					
101005 Autorités Provinciales					
104002 Recettes et Dépenses Générales		85 141,55			85 141,55
104005 Autorités Provinciales					
104006 Personnel Provincial					
104007 Affaires Générales					
104009 Comité de Direction					
104053 Médico-Social					
104056 Commission des Affaires Sociales					
104058 Pers à Dispo du Gouverneur					
104059 Pers à Dispo Etat - Cte - Région					
104070 Service Com		9 922,35			9 922,35
104072 Administration Enseignement					
104084 Services Juridiques					
104085 Services Financiers et Comptables					
104086 Service Communs Agg - Finances					
104094 Haute-Neuse, Lesse, Mollignée					
104104 Encadr du Conseil Provincial					
104122 Sanctions Administratives					
104124 Cellule des Marchés Publics					
105005 Autorités Provinciales					
106006 Personnel Provincial					
106010 Cours de Sc Adm et Formations Continues					
106082 Institut Provincial de Formation					
106100 Ecole d'Administration et de Pédagogie - EPA					
106118 IFF - Appui Formation					
120086 Services Communs APG - Finances					
120103 Service Stratégie transversale et Conseils					

	FOCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	FACT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
121085	Services du Directeur Financier					
124012	Patrimoine		163 954,26			163 954,26
124085	Services Financiers et Comptables					
124088	Campus Provincial		6 282,92			6 282,92
124092	Service des Assurances et du Patrimoine					
124114	Cité Administrative					
131066	Mess Provincial					
131087	Service de Gestion des Ressources Humaines					
131100	Service du Bien-Etre au Travail					
131102	Service de Gestion des Ressources Humaines					
133105	Centre de Document et Archives					
134008	Imprimerie					
136002	Recettes et Dépenses Générales					
136005	Autorités Provinciales					
137013	Service Technique du Patrimoine Immobilier		166 580,25			166 580,25
137014	Equipe d'Entretien		1 856,83			1 856,83
139093	Informatique et Télécommunications		513 902,60			513 902,60
140046	Aide Sociale					
150098	Relations Extér et Internation					
153098	Politique Extérieure					
160040	Culture-Loisirs					
160098	Politique Etrangère					
163007	Affaires Générales					
165015	Académie de Police					
165065	Ecole du Feu					
165082	Institut Provincial de Formation					
165096	Cours pour Ambulanciers					
165121	Académie de Police					
161011	Zones de Secours					
161097	Services d'Incendie					
			10 616,27			10 616,27

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FOICTIONS SOUS FOICTIONS	TRANSMISERS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	FACT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
351110 Centre de Formation Pratique Ecole du Feu					
353065 Ecole du Feu					
353082 Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - AMU					
353096 Formation à l'Aide Médicale Urgence					
353110 Ecoles Provinciales de Sécurité Civile		21 185,29			21 185,29
420016 Service Technique Provincial		1 566,95	4 250,00		5 816,95
421016 Service Technique Provincial					
422016 Service Technique Provincial					
451023 Tourisme					
482016 Service Technique Provincial					
484016 Service Technique Provincial					
484017 Hydraulique					
511018 Economique					
521018 Economique					
524015 Classes Moyennes					
524025 Agriculture					
530018 Economique	366 697,18				366 697,18
551016 Service Technique Provincial					
562021 Villages de Vacances					
562022 Office Prov de Promotion et Gestion Touristique					
562023 Tourisme					
562025 Agriculture					
569018 Economique					
569021 Villages de Vacances					
569023 Tourisme					
569025 Agriculture					
610024 Office Provincial Agricole					
610115 Pôle Fromager					
620025 Agriculture					
623025 Agriculture		49 618,02			49 618,02

FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	FACT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
521039 Chevetogne					
530025 Agriculture					
701026 Administration Enseignement et Culture					
701072 Admin de l'Enseignement et de la Formation					
701118 Service Appui Formation					
701123 Structure Faitière - Enseignement Secondaire					
706027 Institut d'Oriantation et Guidance					
722058 Chevetogne - Classes de Forêt		4 353,50			4 353,50
722061 Classes du Faisnoime					
722091 Service d'Education Relative à l'Environnement					
732028 Ecole Prov d'Agronomie et des Sciences de Ciney		26 737,67			26 737,67
732060 Ferme de St-Quentin		14 671,25			14 671,25
733032 Ecole de Cadres					
733033 Institut Supérieur de Formation Socio-Educative					
733035 Ecole d'Administration et de Pédagogie - ISPN					
733037 Service Culturel					
733099 Institut Provincial de Formation Sociale		4 253,55			4 253,55
735029 Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmiers (EPII)					
735030 Ecole Hôtelière Provinciale (HEPN)		12 611,12			12 611,12
735031 Chateau de Namur					
735034 Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)		10 135,83			10 135,83
735075 Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EPEG)		29 248,02			29 248,02
735112 Ecole des Métiers et des Arts (EMAP)		16 815,71			16 815,71
741028 Ecole de Saint Quentin					
741076 HEPN-Soins Infirmiers et Secrétariat de Direction					
741077 HEPN-Gestion Hôtelière					
741078 HEPN-Section Agronomique					
741081 Haute Ecole (HEPN)		27 099,37			27 099,37
760039 Chevetogne		57 945,24			57 945,24
761057 Centre Marconette					

	FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	FACT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
761080	Citoyenneté					
762037	Service de la Culture					
762040	ASPASC Programmation et Développement Territorial					
762041	Musées		59 788,70			59 788,70
762059	Service de la Culture - Théâtre pour Amateurs					
762074	ASPASC Programmation et Développement Territorial					
762075	Asbl 'Mon Jouet pour un ami'					
762090	Service des Relations Publiques Audio-Visuel					
762095	ASPASC . Service du Patrimoine Culturel					
762119	Service de la Culture - Office des Métiers d'Art					
762120	Service de la Culture - Média 10/10					
764045	Dir des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
767038	Service de la Culture - Bibliothèque					
771041	Musées					
771106	Service de la Culture - Musée Eops					
771107	Service des Musées et du Patrimoine Culturel					
772059	Théâtre pour Amateurs		219 185,52			219 185,52
773042	ASPASC programmation et Développement Territorial					
774037	Service Culturel					
774042	Beaux Arts					
780043	Télédistribution					
790044	Cultes					
801045	Le Vivre Mieux - Pôle Santé et Société					
801051	Adm Act Sociale-Santé-Logement					
801075	Mon Jouet pour un ami					
801108	Habitat permanent en Ecne Touristique					
801109	Fondation Lacroix					
811111	Observation, Programme et Développement Territoria					
831046	Aide Sociale					
831056	Service Social	16 366,17	65 945,00			16 366,17 65.945,00

PROVINCE DE NAMUR	<u>COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)</u>	Le 01/01/2021
		Page n° 267

	FOINCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTES 000/92	FACT INTERSE 000/94	TOTAL 000/93
833045	DASS - Action Sociale					
833046	DASS - Aide Sociale					
834045	DASS - Aide Sociale					
835045	Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
835062	DASS - S A I L F E					
840046	Aide Sociale					
840047	Aide Familiale					
840053	Aide à l'asbl Service Social					
840062	Centre de Coordination de la Petite Enfance					
840101	Service Logement et Habitat - Prêts Sociaux					
844045	Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
846047	DASS - Aide Familiale					
844051	Adm Santé Publique - Action Sociale et Culturelle					
844071	DASS - I M A J E					
861063	Service de Prévention		4 938,01			4 938,01
870015	Direction des Affaires Sociales et Sanitaires					
870049	Le Vivre Mieux - Pôle de la Santé Scolaire					
870050	Biologie et Santé Publique					
870051	ASPASC - Adm Santé Pub -Action Sociale et Cult					
870064	Aide Médicale Urgente					
870083	Direction Santé Publique - Prévention et Promotion					
870089	Aide Logistique à l'Asbl Celops					
870111	Observ. Santé Social. Logement					
870116	Le Vivre Mieux - Pôle de la Santé Mentale					
870117	Le Vivre Mieux - Direction et Pôle Transversal		26 561,25			26 561,25
871051	Coordination			1 644,78		1 644,78
872052	C M R & Ex C H P					
872053	Médoco-Social					
872064	Aide Médicale Urgente					
874054	Distribution d'Eau					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTIONS SOUS FONCTIONS	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	FACT INTERNE 000/94	TOTAL 000/93
878010 Economique					
878067 Fondation Gouverneur Clouse					
878054 Haute-Neuse, Lesse, Mollignée et Affluents					
879113 Environnement		29 029,11			29 029,11
922055 Service Habitat					
922108 Service Habitat - HAPKT					
922109 Service Habitat - SAMI					
<b>999 TOTAL EXERCICE PROPREMENT DIT</b>	<b>383.063,35</b>	<b>1.665.847,41</b>	<b>5.894,78</b>		<b>2.054.805,54</b>

Exercice Propre	Avant prélèvements	2 054 805,54
	Prélèvements	
	Total	2 054 805,54
Exercices Antérieurs	Engagements reportés	15 835 772,64
	Articles millésimés	9 000 393,14
	Total	23 836 165,78
Total		24 890 971,32
Engagements - Droits nets		21 727 033,77
Imputations - Droits nets		293 564,79

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2020 : EXTRAORDINAIRES (RECAPITULATIF)

RESULTATS DU COMPTE BUDGETAIRE						
	DROITS	ENGAGEMENTS	RESULTAT BUDGETAIRE	IMPUTATIONS	RESULTAT COMPTABLE	
2019		26 678 881,22	-26 678 881,92	13 835 772,64	-13 835 772,64	
2020						
Exercices antérieurs	17 011 053,53	11 404 356,59	5 606 696,94	9 000 393,14	8 010 560,39	
Exercice propre	2 480 680,73	8 241 201,79	-5 760 521,06	2 054 805,54	425 875,19	
Prélèvements	5 105 672,27		5 105 672,27		5 105 672,27	
Total	24 597 406,53	19 645 558,38	4 951 848,15	11 055 198,68	13 542 207,85	
Total Général	24 597 406,53	46 324 440,30	-21 727 033,77	24 890 971,32	-283 564,79	

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE	TOTAL
1. Droits constatés au profit de la province	176.059.862,71	24.597.406,53	200.657.269,24
- Irrécouvrables et non_valeurs	- 2.182,51	-	- 2.182,51
= Droits constatés nets	= 176.057.680,20	= 24.597.406,53	= 200.655.086,73
- Engagements reportés	- 6.039.451,04	- 26.970.587,29	- 33.010.038,33
+ Sans emploi sur engagements reportés	+ 717.490,07	+ 291.705,37	+ 1.009.195,44
- Engagements de l'exercice	- 153.268.353,83	- 19.645.558,38	- 172.913.912,21
= Résultat budgétaire de l'exercice	= 17.467.365,40	= 21.727.033,77	= 4.259.669,37
Excédent			
Déficit			
2. Droits constatés au profit de la province	176.059.862,71	24.597.406,53	200.657.269,24
- Irrécouvrables et non_valeurs	- 2.182,51	-	- 2.182,51
= Droits constatés nets	= 176.057.680,20	= 24.597.406,53	= 200.655.086,73
- Imputations sur engagements reportés	- 5.321.960,97	- 13.835.772,64	- 19.157.733,61
- Imputations sur engagements de l'exercice	- 146.852.771,59	- 11.055.198,68	- 157.907.970,27
= Résultat comptable de l'exercice	= 23.882.947,64	= 293.564,79	= 23.589.382,85
Excédent			
Déficit			
3. Engagements totaux	159.307.804,87	46.616.145,67	205.923.950,54
- Montant des imputations comptables	- 152.174.732,56	- 24.890.971,32	- 177.065.703,88
- Sans emploi sur engagements reportés	- 717.490,07	- 291.705,37	- 1.009.195,44
= Engagements à reporter à l'exercice suivant	= 6.415.582,24	= 21.433.468,98	= 27.849.051,22

**B. BILAN**

Rubrique	ACTIF	Libellé des rubriques	Annexe	Codes	Exercice	Exerc précédent
I		<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>				
		Frais d'établissement		20/29	204 495 263,81	195 217 452,23
				20	0,00	0,00
II		Immobilisations incorporelles		21	1 112 799,76	1 159 789,25
III		Immobilisations corporelles		22/27	179 997 706,55	171 264 354,91
A		Patrimoine immobilier		22	94 156 191,71	98 349 026,57
		Terrains, constructions et bois				
B		Patrimoine mobilier		23	9 159 798,39	8 229 011,77
1		Installations, machines, outillage et matériel informatique		24	8 684 317,94	8 197 890,56
2		Mobilier, matériel roulant et patrimoine artistique mobilier				
C		Immeubles en location-financement et droits similaires		25	0,00	0,00
D		Immobilisations corporelles en cours		27	57 355 661,45	44 277 421,31
E		Autres immobilisations corporelles		261	0,00	0,00
F		Immobilisations non affectées à l'exploitation		262	10 641 777,06	12.211 004,70
IV		<u>Immobilisations financières</u>				
A		Participations, actions et parts		26	7 244 437,60	7 238 532,82
B.		Créances		280/284	7 239 756,45	7 238 081,67
C		Cautionnements versés en numéraire		281	277,62	277,62
D		Fonds de roulement		288	4 433,53	173,53
E		Provisions pour pensions et obligations similaires		2890	0,00	0,00
				2891	0,00	0,00
V		<u>Créances à plus d'un an</u>				
A		Créances pour prestations		29	16 140 339,90	15 554 776,25
B		Promesses de subsides à recevoir		290	0,00	0,00
C		Autres créances		291	9 195 255,74	7 438 703,21
				292/293	6 945 074,16	8 116 073,04
		<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>		30/58	80 772 142,31	79 341 768,17

Rubrique	ACTIF	Libellé des rubriques	Annexe	Codes	Exercice	Exerc précédent
VI		Stocks et commandes en cours d'exécution		30	0,00	0,00
VII		Créances à un an au plus		40/41	35 509 556,16	36 234 965,19
	A	Créances pour impôts et exploitations		40	23 463 556,87	22 835 870,34
	B	Autres créances		41	12 045 999,29	13 399 094,85
VIII		Placements de trésorerie		51/53	5 362 178,42	21 357 282,44
IX		Valeurs disponibles		54/58	38 900 407,73	21 749 520,54
X		Comptes de régularisation		49	0,00	0,00
		<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	285.267.406,12	274.559.220,40

Rubrique	Libellé des rubriques	PASSIF	Annexe	Codes	Exercice	Exerc. précédent
	<u>CAPITAUX PROPRES</u>					
I	Capital			10/15	154 008 249,41	144 491 328,64
II	Patrimoine permanent résultant de dons			11	0,00	0,00
III	Plus-values de réévaluation			12	0,00	0,00
IV	Fonds de réserve			13	15 459 300,26	16 057 702,26
A	Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO			130	8 344 115,78	8 344 115,78
B	Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SE			131	287 469,85	1 337 969,85
C	Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO			132	6 827 714,63	6 375 616,63
V	Résultats reportés			14	95 827 637,62	87 378 928,54
VI	Subsides d'investissements			15	19 693 225,55	18 026 611,86
	<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>					
VII	Provisions pour risques et charges			160/166	43 622 571,93	44 677 621,85
A	Provisions pour pensions et obligations similaires			160	0,00	0,00
B	Provisions pour gros entretiens			161	0,00	0,00
C	Provisions pour arriérés de rémunérations			162	0,00	0,00
D	Provisions pour autres risques et charges			163-166	43 622 571,93	44 677 621,85
VIII	<u>DETTES</u>					
A	Dettes à plus d'un an			17/49	87 636 584,78	85 390 269,91
B	Dettes financières			17	76 068 917,22	68 258 069,89
C	Emprunts et dettes à charge de la province			170/4	76 068 917,22	68 258 069,89
D	Emprunts et dettes à charge des autorités supérieures			170	76 699 040,26	68 729 735,37
				171	-630 133,04	-471 665,48

Rubrique	Libellé des rubriques	PASSIF	Annexe	Codes	Exercice	Exerc précédent
3	Emprunts et dettes à charge de tiers			172	0,00	0,00
B	Autres dettes			175	0,00	0,00
C	Cautionnements reçus en numéraire			178	0,00	0,00
IX	Dettes à un an au plus			42/48	12 838 503,90	16 396 673,42
A	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			42	7 955 269,39	7 039 262,57
B	Dettes financières			43	856,04	231,15
C	Dettes de fonctionnement			44	2 453 609,08	4 123 047,07
D	Dettes relatives aux impôts, rémunérations et charges sociales			45	123 134,34	862 442,63
E	Comptes perçus			46	0,00	0,00
F	Dettes relatives à la gestion de fonds de tiers			47	1 941 386,68	1 932 292,84
G	Dettes diverses			48	364 248,37	1 660 397,16
X	Comptes de régularisation			49	-1 270 836,34	735 526,60
		<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	285.267.406,12	274.589.220,40

**C. COMPTE DE RÉSULTATS**

**EXERCICE 2020 : COMPTE DE RESULTATS**

	C H A R G E S	Annexe	Codes	Exercice	Exer précédent
II	Charges d'exploitation		60/64	145 530 540,55	140 671 752,74
A	Biens gérés comme stock		60		
I	Achats		600/8		
2	Variation des stocks		609		
B	Services et biens d'exploitation		61	15 073 028,94	16 661 029,59
C	Rémunérations, charges sociales et pensions		62	100 230 215,08	98 019 876,14
D	Amortissements, réduc de valeur et provis pour risques et charges		63	0 514 415,19	0 771 422,46
E	Autres charges d'exploitation		64	21 704 080,54	17 219 424,55
III	Boni d'exploitation (I - II)			6 803 896,71	10 554 851,17
V	Charges financières			1 546 678,08	1 738 177,88
A	Charges de dettes		650	1 528 866,35	1 724 189,18
B	Réductions de valeur sur actifs circulants		651		
C	Moins-values sur réalisation d'actifs circulants		652		
D	Autres charges financières		653	17 811,73	13 988,70
VI	Boni financier (IV - V)			821 124,03	540 611,26
VII	Boni courant (III + VI)			7 705 022,74	11 095 462,42
IX	Charges exceptionnelles		65		4 462,31
A	Moins-value sur réalisation actifs immobilisés		650		
B	Réductions de valeur sur immobilisations financières		651		
C	Autres charges exceptionnelles		652		4 462,31
D	Amortissements exceptionnels		653		
X	Boni exceptionnel (VIII - IX)			145 284,34	14 112,09
XI	Boni de l'exercice (VII + X)			7 850 307,08	11 109 574,51
XIII	Transferts de fonds de réserves		68	4 507 270,27	5 937 406,73

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : COMPTE DE RESULTATS		Le 01/01/2021
				Page : 2
XIV	Solde de l'exercice à reporter	69	8 448 709,08	10 440 648,51

EXERCICE 2020 : COMPTE DE RESULTATS

	PRODUITS	Annexe	Code(s)	Exercice	Exer précédent
I	Produits d'exploitation		70/74	152 414 439,26	151 226 603,91
A	Produits de fonctionnement		70	84 177 931,23	87 503 694,52
1	Produits de la fiscalité		701	78 927 184,47	80 056 043,24
2	Produits de fonctionnement		702	5 224 693,86	7 372 336,24
3	Autres produits de fonctionnement		703	26 052,90	75 315,04
B	Variations de stocks		71		
C	Travaux internes passés à l'immobilisé		72		
D	Utilisations et reprises de provision		73	2 337 969,92	1 518 141,77
E	Autres produits d'exploitation		74	65 898 538,11	62 204 767,62
XII	Mali d'exploitation (I - II)				
IV	Produits financiers		75	2 367 802,11	2 278 789,13
A	Produits des immobilisations financières		750	404 000,00	303 000,00
B	Produits des actifs circulants		751	433 015,84	540 774,89
C	Produits financiers		752	4 742,30	20 783,08
D	Réduction de subides d'investissement reçus		753	1 506 112,23	1 390 410,30
E	Subventions d'intérêt		754	19 931,74	23 820,86
VI	Mali financier (IV - V)				
VII	Mali courant (III + VI)				
VIII	Produits exceptionnels		76	145 284,34	18 574,40
A	Plus-value sur réalisation actifs immobilisés		760	139 207,79	8 097,70
B	Autres produits exceptionnels		761/3	6 076,55	10 476,70
C	Reprises		762		
X	Mali exceptionnel (VIII - IX)				
XI	Mali de l'exercice (VII + X)				
XIII	Prélèvements sur les fonds de réserves		78	5 105 672,27	5 268 480,73

PROVINCE DE NAMUR	<b>EXERCICE 2020 : COMPTE DE RESULTATS</b>	Le 01/01/2021
		Page : 4

XIV	Mati de l'exercice à reporter	79	
-----	-------------------------------	----	--

Les présents comptes de l'exercice 2020:

- Ont été établis en application de l'article 80a du Décret du 12/02/2004 organisant les Provinces wallonnes
- Sont signés en application de l'Arrêté Royal du 02/06/1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale

Namur, le 02/07/2021

Le Directeur financier,

Jean-Marc WARNON

---

Comptes vus et certifiés par le Collège Provincial du Conseil Provincial conformément à l'article 72 de l'Arrêté Royal du 02/06/1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale.

Namur, le 08/07/2021

Le Directeur général,

Le Député provincial - Président,

Valéry ZUINEN

Jean-Marc VAN ESPEN

**N°25 .- ENSEIGNEMENT PROVINCIAL :**

APEF – HEPN - Enseignement provincial - Règlement des études 2021-2022  
(Résolution du CoP du 03-09-2021)

APEF – Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie – Pôle administration  
(EPAP-PA) – ROI et Code des chargés de cours – Approbation  
(Résolution du CoP du 03-09-2021)

# Province de Namur

ADMINISTRATION PROVINCIALE DE  
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

VOTRE CORRESPONDANT :

MARYLINE NEGEL

CHEF DE DIVISION ADMINISTRATIF

ADMINISTRATION PROVINCIALE DE  
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

RUE HENRI BLES, 188-190

TEL. : + 32(81) 775331

[MARYLINE.NEGEL@PROVINCE.NAMUR.BE](mailto:MARYLINE.NEGEL@PROVINCE.NAMUR.BE)

**Affaire n°155-21 : HEPN - Règlement des Etudes 2021-2022**

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

**VU** les articles L2212-32 §1<sup>er</sup> et L2212-38 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

**VU** l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 1996 fixant l'organisation de l'année académique et les conditions de refus d'une inscription et portant le règlement général des examens dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;

**VU** le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, tel que modifié ;

**VU** le décret du 21 février 2019 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles ;

**VU** le décret du 15 avril 2019 portant sur diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et modifiant le décret susvisé du 7 novembre 2013 ;

**VU** la résolution du 23 octobre 2020 approuvant le Règlement des Études de la Haute Ecole de la Province de Namur (HEPN) pour l'année académique 2020-2021 ;

**VU** la résolution du 29 janvier 2021 adoptant l'édition 2020 du Règlement des Etudes amendée suite à la pandémie du Covid-19 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de compléter et de modifier le Règlement des Études en vigueur par rapport à l'assouplissement des mesures adoptées précédemment dans le cadre de la crise sanitaire ;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau règlement a été approuvé par le Conseil de Gestion de la HEPN du 18 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que le texte modifié sera soumis à l'avis de la Commission Paritaire Locale (CoPaLoc) compétente pour le personnel subventionné des établissements d'enseignement organisés par la Province de Namur, lors de sa réunion du 6 septembre 2021;

**VU** la proposition du Collège provincial ;

**VU** le rapport de sa 4ème Commission ;

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution est adoptée à voix pour, voix contre et abstentions ;

**CONSIDÉRANT** que, dès lors, la présente résolution est adoptée à la majorité/ ;à l'unanimité ;

**DÉCIDE :**

**Article 1er** : D'approuver l'édition 2021-2022 du Règlement des Études de la Haute École de la Province de Namur (HEPN), ci-annexé, sous réserve de l'approbation de la CoPaLoc du 6 septembre 2021.

**Article 2** : Ce document est d'application sept jours après sa publication.

**Article 3** : De publier ce règlement dans le Bulletin provincial et de le mettre en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

**Article 4 : Expédition de la présente résolution sera adressée à :**

- Monsieur Jean-Alexandre Verdonck, Inspecteur général de l'Administration provinciale de l'Enseignement et de la Formation;
- Monsieur Thierry Albert, Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Namur (HEPN);
- Madame Geneviève Gaie, Directrice des Services Juridiques ;
- Madame Sophie Marchal , Gestion administrative et Juridique à la HEPN ;
- Au Bulletin provincial.

Namur, le 3 septembre 2021

Le Directeur général,  
s) Valéry ZUINEN.



POUR EXPÉDITION CONFORME,  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Valéry ZUINEN.

Le Président,  
s) Philippe BULTOT .

# Province de Namur

ADMINISTRATION PROVINCIALE DE  
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

Votre correspondante :

MARYLINE NEGEL  
CHEF DE DIVISION ADMINISTRATIF  
ADMINISTRATION PROVINCIALE DE  
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION  
RUE HENRI BLES, 188-190  
TEL. : + 32(81) 775331  
[Maryline.negel@province.namur.be](mailto:Maryline.negel@province.namur.be)

**Affaire n°126/21 : Ecole Provinciale d'Administration et de Pédagogie - Pôle administration (EPAP-PA) : Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et Code des chargés de cours - Approbation.**

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

**VU** les articles L2212-32 § 1<sup>er</sup> et L2212-38 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

**VU** la Résolution du Conseil provincial du 04 septembre 2020 approuvant les nouveaux documents intitulés « Règlement d'Ordre Intérieur » et « Code des chargés de cours » de l'Ecole Provinciale d'Administration et de Pédagogie-Pôle Administration (EPAP-PA) ;

**CONSIDERANT** que ceux-ci doivent être modifiés et actualisés en raison de la prise en compte :

- Des précisions concernant le droit d'inscription par une mention des dispositions relatives aux agents provinciaux, l'ajout d'un paragraphe au sujet de la réduction du droit d'inscription en raison des dispenses ou de reports de cotes, ainsi que diverses explications liées à l'usage du numérique dans les dispositifs de formation, en ce qui concerne le R.O.I. ;
- De quelques précisions en lien avec l'usage du numérique, des ajouts en matière de validation et diffusion des supports de cours, de communication de l'école avec les chargés de cours ainsi que les attentes au niveau de l'utilisation de la plateforme pour les formations longues, essentiellement les cours de sciences administratives et l'ajout de documents, en annexes, relatifs au RGPD et au consentement au droit à l'image, en ce qui concerne le Code des chargés de cours ;

**CONSIDERANT** qu'il convient, dès lors, de mettre en phase les deux documents susvisés avec la gestion pédagogique, administrative et relationnelle au sein de l'EPAP-Pôle administration pour l'année académique 2021-2022 ;

**VU** la proposition du Collège provincial ;

**VU** l'avis de sa 4<sup>ème</sup> Commission ;

**CONSIDERANT** que la présente résolution est adoptée à 30 voix pour, 0 voix contre  
Et 0 abstentions ;

**CONSIDERANT** que dès lors la présente résolution est adoptée à l'unanimité ;

**DECIDE :**

**Article 1:** D'abroger la résolution du Conseil provincial du 04/09/2020 adoptant les « Règlement d'Ordre Intérieur », et « Code des chargés de cours » de l'Ecole Provinciale d'Administration et de Pédagogie-Pôle Administration (EPAP-PA).

**Article 2 :** D'approuver le « Règlement d'Ordre Intérieur », ainsi que le « Code des chargés de cours » de l'Ecole Provinciale d'Administration et de Pédagogie – Pôle Administration, tels que repris en annexe.

**Article 3:** Les règlements seront applicables dès leur publication au Bulletin provincial et mis en ligne sur le site internet de la Province.

**Article 4: Expédition de la présente résolution sera adressée à :**

- Monsieur J.-A. VERDONCK, Inspecteur général de l'Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation (APEF) ;
- Monsieur F. LEMAIRE, Directeur de l'Ecole Provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP) ;
- Madame GAIE, Directrice des Services Juridiques – Cellule des Affaires générales ;
- Au Bulletin provincial.

Namur, le 3 septembre 2021

Le Directeur général,  
s) Valéry ZUINEN.

Le Président,  
s) Philippe BULTOT.

POUR EXPÉDITION CONFORME,  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,



Valéry ZUINEN.

**N°26 .- GOUVERNEUR :**

Monsieur Gemenne – Gouverneur f.f. – Abrogation remplacement du  
23/102021 au 01/11/2021  
(Arrêté du 27/10/2021)



LE GOUVERNEUR  
DE LA PROVINCE DE NAMUR

Province de Namur  
Monsieur Valéry ZUINEN  
Directeur général

Namur, le 27 octobre 2021

*Monsieur le Directeur général,*

Je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, le nouvel arrêté par lequel j'abroge mon arrêté du 20 octobre 2021 à la suite de mon retour prématuré en Province de Namur et la reprise anticipée de mes fonctions de Gouverneur pour raison personnelle.

Par la présente, je vous informe également que je serai présent lors de la séance du Collège provincial du 28 octobre 2021 ainsi que le Conseil provincial du 29 octobre 2021.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, *Monsieur le Directeur général*, à l'assurance de ma très haute considération.

Denis MATHEN

## LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE NAMUR

VU l'arrêté royal du 15 décembre 1820, modifié par les arrêtés royaux des 27 février 1935, 26 décembre 1960 et 13 janvier 1964 portant instruction pour les Gouverneurs de province ;

VU la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés ;

VU l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

VU l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008 fixant le statut des Gouverneurs de province et, plus particulièrement les articles 2 et 16 ;

VU la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 15 avril 2009 relative au remplacement du Gouverneur en son absence ;

VU la lettre-circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville de Wallonie du 14 janvier 2010, relative à l'interprétation de la circulaire du 15 avril 2009 ;

VU son arrêté du 20 octobre 2021 désignant Monsieur Michaël Gemeene, Commissaire d'arrondissement f.f., comme Gouverneur faisant fonction de la province de Namur du 23 octobre 2021 au 1<sup>er</sup> novembre 2021 inclus ;

Considérant son retour prématuré en Province de Namur et la reprise anticipée de ses fonctions de Gouverneur ;

Considérant que Monsieur Michaël Gemeene n'a plus assumé les fonctions de Gouverneur de la province de Namur dès son retour et qu'il a repris ses fonctions le 27 octobre 2021 à 16h00 ;

### ARRÊTÉ

Article 1 : Son arrêté du 20 octobre 2021 désignant Monsieur Michaël Gemeene, Commissaire d'arrondissement f.f., comme Gouverneur faisant fonction de la province de Namur du 23 octobre 2021 au 1<sup>er</sup> novembre 2021 inclus est abrogé à la date du 27 octobre 2021 à 16h00.

Article 2 : Il est pris acte du fait que Monsieur Michaël Gemenne, Commissaire d'arrondissement f.f. a dès lors exercé les fonctions de Gouverneur de la province de Namur les 23, 24, 25, 26 octobre ainsi que le 27 octobre 2021 jusqu'à 16h00 ;

Article 3 : Expéditions du présent arrêté seront transmises à Madame la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, à Monsieur le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville et à Monsieur Michaël Gemenne, Commissaire d'arrondissement faisant fonction.

Namur, le 27/10/2021



Le Gouverneur,  
(s) D. MATHEN.

Pour expédition conforme, le 27/10/2021

Le Gouverneur  
D. MATHEN.

## N°27 .- REGLEMENTS COMMUNAUX :

### - CERFONTAINE :

- règlement complémentaire sur la circulation routière  
– rue de Senzeilles, du Culot et de Neuville  
(Délibération du Conseil communal du 06/09/2021)

### - OHEY :

- règlement complémentaire sur la circulation routière – rue de Ciney – interdiction de stationnement – sortie du parc à containers – décision  
(Délibération du Conseil communal du 20/11/2019)
- règlement complémentaire sur la circulation routière – rue de Ciney – stationnement réservé – décision  
(Délibération du Conseil communal du 20/11/2019)
- règlement complémentaire sur la circulation routière – rue Grande Ruelle – dispositifs ralentisseurs surélevés - décision  
(Délibération du Conseil communal du 24/09/2020)
- règlement complémentaire sur la circulation routière – route d’Andenne – dispositif ralentisseur surélevé et limitation de vitesse à 70kms/h - décision  
(Délibération du Conseil communal du 24/09/2020)
- administration générale – règlement concernant la protection animale contre les risques liés à l’usage nocturne de robots-tondeuses – adoption  
(Délibération du Conseil communal du 23/09/2021)

# ADMINISTRATION COMMUNALE DE CERFONTAINE

Province de Namur  
Arrondissement de  
Philippeville



Place de l'Eglise, 5  
5630 Cerfontaine



PNCV0018765

Province de Namur  
Service du Mémorial Administratif

Rue du Collège, 33  
5000 NAMUR

Cerfontaine, le 15 octobre 2021

**OBJET** : Règlement complémentaire sur le roulage, -

Monsieur,

En application de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous transmettons, en annexe, la délibération du Conseil communal du 06.09.2021 arrêtant le règlement complémentaire sur le roulage :

- Rue de Senzeilles à Cerfontaine et rues du Culot Massin et de Neuville à Senzeilles.

La publicité prescrite par la loi au présent règlement est fixée du 04/10/21 au 14/10/21.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Le Directeur Général,

P. BRUYER



Le Député-Bourgmestre,

Ch. BOMBLED

Dossier traité par : Muriel MOTTE - ☎ : 071/27.06.20 @ : [muriel.motte@cerfontaine.be](mailto:muriel.motte@cerfontaine.be)  
Général : 071/64.41.92 - Fax : 071/64.44.85 - BELFIUS : IBAN : BE92 0910 0052 3223 - BIC : GKCCBEBB

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 06 SEPTEMBRE 2021**

**Présents** : MM. BOMBLED C, Député-Bourgmestre-Président, -  
CHABOTAUX A, BECHET J, MEUNIER L, Echevins  
HARDY S, BOMAL M, MEYER J, SERVAIS A, LECLERCQ C,  
Conseillers Communaux, -  
BRUYER P., Directeur Général, -

-----

**OBJET** : Règlement complémentaire sur la circulation routière de la rue de Senzeilles à Cerfontaine et des rues du Culot Massin et de Neuville à Senzeilles,-

**LE CONSEIL, en visioconférence diffusée en temps réel,**

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun dont les dispositions ont été abrogées et remplacées par le Décret programme du 17 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu la circulaire ministérielle du 10/04/19 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le courrier daté du 16/06/2021 annexé, étant l'avis du Directeur a.i. du SPW « Mobilité Infrastructures » au sujet des mesures de circulation à adopter dans la rue de Senzeilles à Cerfontaine et dans les rues du Culot Massin et de Neuville à Senzeilles ;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

Sur proposition du Collège Communal ;

A l'unanimité des membres présents ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** à la rue de Senzeilles à Cerfontaine, à son débouché sur la rue des Vaux au niveau du poteau d'éclairage n°505/00941, un passage pour piétons sera établi via les marques au sol appropriées.

**Article 2 :** à la rue du Culot Massin à Senzeilles :

- Des zones d'évitements striées triangulaires d'une longueur de 7m et d'une largeur de 2m25 seront établies à hauteur et du côté de l'immeuble n°271 ;
- Une zone de stationnement d'une longueur de 20m sera établie à hauteur et du côté des immeubles n°271 et 272.

**Article 3 :** à la rue de Neuville à Senzeilles :

- Des zones d'évitements striées triangulaires d'une longueur de 7m et d'une largeur de 2m25 seront établies à hauteur et du côté des immeubles n°54 et 39 ;
- Des zones de stationnement d'une longueur de 20m seront établies à hauteur et du côté des immeubles du n°54 au 58 et du n°39 au 45.

**Article 4 :** le présent règlement sera transmis en ligne à l'adresse <https://monespace.wallonie.be>.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,  
(s) P. BRUYER

Le Président,  
(s) Ch. BOMBLED

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

P. BRUYER



Ch. BOMBLED



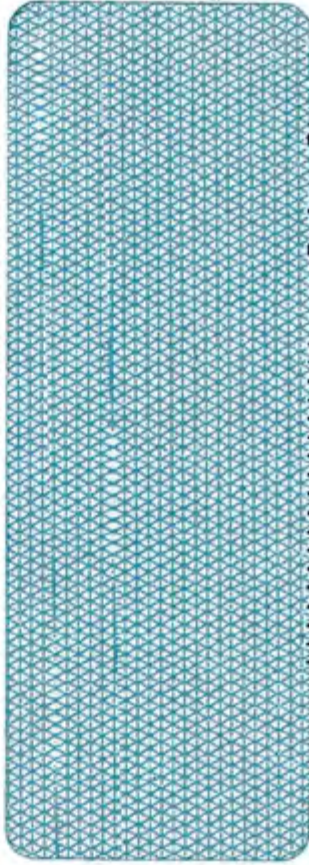
Administration Communale  
de **CERFONTAINE**  
Code postal 5630

SERVICE PUBLIC

5630

15/10/21

00011981-746



Boîte Postale 516

1400 NIVELLES CENTRE

\_\_\_\_\_  
Pour le Bourgmestre  
Le Directeur Général  
P. Bruyer

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019**

**Présents :** **DEGLIM Marcel - Président;**  
**GILON Christophe - Bourgmestre;**  
**LIXON Freddy, HERBIET Cédric, LAMBOTTE Marielle, GINDT Laurence - Echevins;**  
**DUBOIS Dany - Président CPAS;**  
**DE BECKER Vanessa, DEPAYE Lise, GOFFIN Nicolas, HELLIN Didier, HOUART**  
**Caroline, HUBRECHTS René, KALLEN Rosette, PAULET Arnaud, RONVEAUX Marc,**  
**TRIOLET Nicolas - Conseillers;**  
**MIGEOTTE François - Directeur Général.**

**LE CONSEIL COMMUNAL**  
**Séance publique**

**MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE  
CIRCULATION ROUTIERE - RUE DE CINEY - INTERDICTION DE  
STATIONNEMENT - SORTIE DU PARC A CONTENEURS - DECISION**

Vu l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ('code de la route'),

Vu l'Arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire ministérielle (wallonne) du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu le Décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu la Circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu les articles L.1122-20 alinéa 1er, L.1122-32, L.1133-1 et L.1133-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi communale,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière; coordonnée le 16 mars 1968, notamment son article 2, alinéa 1er ;

Vu l'article 3 de la loi relative à la Police de la circulation routière, telle qu'annexée à l'arrêté royal de coordination du 16 mars 1968 ;

Vu l'article 3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie ;

Considérant la délibération du conseil communal du 26 septembre 2019 concernant 4 sous point relevant de l'interdiction de stationnement sur la N921 Rue de Ciney (cf. Annexe) ,

Considérant qu'après contact téléphonique avec Mme Anne Sophie Stordeur du SPW qui rappelle que certains cas de décision concernant les règlements complémentaires de circulation relatifs aux stationnements sur les voiries régionales sont désormais de la responsabilité du conseil communal ;

Considérant l'échange de courriers électroniques (cf. Annexe 1) où M. Calay du SPW Département des Routes de Namur et du Luxembourg, Direction des Routes de Namur, demande au Conseil communal de remettre un avis sur l'Arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la Police de la circulation routière et où Mme Stordeur avait déjà signalé ce changement ;

Considérant que ce changement se rapporte à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie ;

Vu l'article 3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie qui stipule :

*Art. 3. Les conseils communaux peuvent arrêter des règlements complémentaires relatifs aux voiries régionales en vertu de l'article 3, § 1er, du décret du 19 décembre 2007, exclusivement pour les mesures :*

*1° de stationnement à durée limitée;*

*2° de stationnement payant;*

*3° de stationnement réservé aux titulaires d'une carte de stationnement communale;*

*4° de réservation de stationnement;*

*5° d'interdiction de stationnement ou d'arrêt sur des distances inférieures ou égales à trente mètres ;*

Considérant que la solution envisagée est bien une *interdiction de stationnement ou d'arrêt sur des distances inférieures ou égales à trente mètres ou une réservation de stationnement* ;

Considérant que dès lors, il convient que le conseil communal décide sur une proposition de règlement complémentaire dit 'de suppléance' pour ce dossier et non de remettre un avis sur un projet d'arrêté ministériel ;

Considérant les doléances de Monsieur Antoine Snyers dont le mail du 25 septembre 2019 accompagnés de photographies attestant ses dires (cf. Annexe 2) ;

Considérant que ces doléances portent sur le manque de visibilité en sortie de la rue 'Wallay', notamment pour les utilisateurs du parc à conteneurs ;

Considérant la photographie de Monsieur Snyers montrant que les véhicules qui se stationnent à proximité directe du carrefour masquent en effet la visibilité (cf. photographie ci-après) ;

Considérant ce contexte et la visibilité qui en résultent (cf. plan et photographies ci-après) ;

Rue de Ciney - Stationnement camion en sortie du parc à containers



Auteur: OLLETT Thibaut  
Date: 17/09/2019

Ce document n'a ni valeur juridique et l'information contenue est limitée à titre indicatif (http://www.gig.wallon.be)  
© Le Groupement général de la Documentation géographique  
Aucune partie de ce document ne doit être reproduite ou diffusée par quelque moyen de transmission, en l'absence de l'autorisation écrite de l'auteur, sans le consentement de ce dernier de l'administration provinciale de la documentation géographique.



Considérant que des camions et remorques de la S.C.A.M. sont disposés sur cet accotement mais qu'ils semblent avoir pris en compte les demandes faites par la commune de ne pas se stationner à proximité directe du carrefour ;

Considérant que d'après les visites sur terrain, le nombre de camions habituel se stationnant sur cette parcelle reste assez faible et que le stationnement se fait plutôt à proximité du site situé sur la parcelle E18V ;

Considérant que cette partie d'accotement est repris au cadastre sous la parcelle E18R dont le propriétaire est la S.C.A.M. ;

Considérant l'avis téléphonique de la responsable de l'UCVW qui informe que malgré le statut privé de l'accotement, ce dernier est intégré dans la voirie et que la commune peut dès lors réguler en matière de sécurité à cet égard ;

Considérant le courrier électronique de M.Calay du SPW Département des Routes de Namur et du Luxembourg, Direction des Routes de Namur, réceptionné en date du 22 mai 2019, demandant au Conseil communal de remettre un avis sur l'Arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la Police de la circulation routière (cf. Annexe 1) ;

Considérant que dans ce même courrier électronique, M. Calay, fonctionnaire délégué pour les routes régionales remet un avis préalable favorable sur une '*interdiction de stationnement à la sortie du parc à containers BK14400 CG*' ;

Considérant que la borne en question suggère une interdiction sur un espace d'environ 20m depuis le carrefour et que 20 représente environ 4 emplacements de voitures de taille standards ou environ 2 emplacements de véhicules longs ;

Considérant qu'il resterait dès lors au minimum 50m d'accotement pour les véhicules de la SCAM sur cette parcelle, en gardant 20m de visibilité pour la sortie du parking de leur site, situé la parcelle E18V ;

Considérant que la mesure envisagée est l'interdiction d'arrêt et de stationnement matérialisée par le signal E3 '*Arrêt et stationnement interdits*' et qu'il n'y a pas d'usagers envisagés comme exceptions ;

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

**Article 1er:**

Le stationnement et l'arrêt sont interdits dans la localité d'Ohey, sur la route Régionale 921, sur la parcelle E18R entre les cumulés 14,4 et le carrefour avec la rue Wallay (rue d'accès au parc à conteneurs), sur l'accotement sur le côté droit de la route, en direction de Ciney, délimité de la voirie par un filet d'eau et de la parcelle E18V par une bande herbeuse.

**Article 2:**

La mesure est matérialisée par un signal E3 placé au niveau de la BK 14.4 du côté de la parcelle E18R, sur l'accotement sur le côté droit de la route, au début de la mesure, soit 20m avant le carrefour.

**Article 3:**

Les charges résultant du placement, de l'entretien et du renouvellement de cette signalisation incombent à l'administration communale d'Ohey et tous les signaux contraires aux dispositions du présent règlement doivent être immédiatement enlevés.

**Article 4:**

De soumettre le présent règlement à l'agent d'approbation de la SPW Mobilité et Infrastructures.

**Article 5:**

De transmettre cette décision pour suivi à Thibaut Gillet, conseiller en mobilité et pour information à Madame Nadège Marée et Olivier Vermeersh (service travaux).

Le Secrétaire,  
s) MIGEOTTE François

Le Directeur général,

MIGEOTTE François



Le président,  
s) DEGLIM Marcel

Le Bourgmestre,

GILON Christophe

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019**

**Présents :** **DEGLIM Marcel - Président;**  
**GILON Christophe - Bourgmestre;**  
**LIXON Freddy, HERBIET Cédric, LAMBOTTE Marielle, GINDT Laurence - Echevins;**  
**DUBOIS Dany - Président CPAS;**  
**DE BECKER Vanessa, DEPAYE Lise, GOFFIN Nicolas, HELLIN Didier, HOUART**  
**Caroline, HUBRECHTS René, KALLEN Rosette, PAULET Arnaud, RONVEAUX Marc,**  
**TRIOLET Nicolas - Conseillers;**  
**MIGEOTTE François - Directeur Général.**

**LE CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique**

**MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE  
CIRCULATION ROUTIERE - RUE DE CINEY - STATIONNEMENT RESERVE -  
DECISION**

Vu l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ('code de la route');

Vu l'Arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire ministérielle (wallonne) du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu le Décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu l'ACW du 14 mars 2010 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu la Circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu les articles L.1122-20 alinéa 1er, L.1122-32, L.1133-1 et L.1133-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi communale;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière; coordonnée le 16 mars 1968, notamment son article 2, alinéa 1er ;

Vu l'article 3 de la loi relative à la Police de la circulation routière, telle qu'annexée à l'arrêté royal de coordination du 16 mars 1968 ;

Vu l'article 3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie ;

Considérant la délibération du conseil communal du 26 septembre 2019 concernant 4 sous point relevant de l'interdiction de stationnement sur la N921 Rue de Ciney

Considérant qu'après contact téléphonique avec Mme Anne Sophie Stordeur du SPW qui rappelle que certains cas de décision concernant les règlements complémentaires de circulation relatifs aux stationnements sur les voiries régionales sont désormais de la responsabilité du conseil communal

Considérant: l'échange de courriers électroniques (cf. Annexe 1) où M.Calay du SPW Département des Routes de Namur et du Luxembourg, Direction des Routes de Namur, demande au Conseil communal de remettre un avis sur l'Arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la Police de la circulation routière et où Mme Stordeur avait déjà signalé ce changement ;

Considérant: que ce changement se rapporte à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie ;

Vu l'article 3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie qui stipule :

*Art. 3. Les conseils communaux peuvent arrêter des règlements complémentaires relatifs aux voiries régionales en vertu de l'article 3, § 1er, du décret du 19 décembre 2007, exclusivement pour les mesures :*

*1° de stationnement à durée limitée;*

*2° de stationnement payant;*

*3° de stationnement réservé aux titulaires d'une carte de stationnement communale;*

*4° de réservation de stationnement;*

*5° d'interdiction de stationnement ou d'arrêt sur des distances inférieures ou égales à trente mètres ;*

Considérant: que la solution envisagée est bien une *interdiction de stationnement ou d'arrêt sur des distances inférieures ou égales à trente mètres ou une réservation de stationnement* ,

Considérant: que dès lors, il convient que le conseil communal décide sur une proposition de règlement complémentaire dit 'de suppléance' pour ce dossier et non de remettre un avis sur un projet d'arrêté ministériel :

Considérant les doléances de M. Bruno Crevits et Mme Catherine Feron, propriétaires de l'habitation sise rue de Ciney N°57 à propos d'un stationnement diminuant la visibilité et la sécurité sur la Nationale 921, rue de Ciney et que ces doléances portent sur l'emplacement de stationnement au niveau de la parcelle C587/03P, entre la zone striée sur laquelle se trouve un premier 'lot arboré' et le deuxième 'lot arboré' situé juste avant l'entrée privative de l'habitation sise rue de Ciney N°57 (cf. plan et photographie ci-après) ;

Considérant qu'il s'agit du stationnement et de l'arrêt de larges et hauts véhicules sur cet emplacement masque la visibilité en sortie de l'habitation sise rue de Ciney N°57 .

Considérant qu'il existe un 'dévoiement' (un décalage du tracé) de la N921 juste au nord de cet emplacement, ce qui accentue le problème de visibilité :

Considérant qu'un autocar scolaire se gare régulièrement sur cet emplacement ;

Considérant ce contexte et la visibilité qui en résultent (cf. plan et photographie ci-après) ;

#### Rue de Ciney - Stationnement du car scolaire



Emplacement du car scolaire (en orange) bloquant la visibilité en sortie de la parcelle C50703P : le tourne à gauche et le tourne à droite (en bleu).



GROUPEMENT  
D'INFORMATIONS  
GÉOGRAPHIQUES

Auteur: GILLET Thibaut  
Date: 17/09/2019

Ce document est pris au culte cartographique et l'information mentionnée est donnée à titre indicatif (sans responsabilité).  
© L'administration générale de la Région wallonne.  
Aucune partie de ce document ne peut être reproduite sans autorisation écrite de l'Administration générale de la Région wallonne.



Considérant le courrier électronique de M. Calay du SPW Département des Routes de Namur et du Luxembourg, Direction des Routes de Namur, réceptionné en date du 22 mai 2019, demandant au Conseil communal de remettre un avis sur l'Arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la Police de la circulation routière (cf. Annexe 1) ;

Considérant que dans ce même courrier électronique, M. Calay, fonctionnaire délégué pour les routes régionales remet un avis préalable favorable sur une 'interdiction de stationnement rue de Ciney N°57' ;

Considérant le courrier électronique de M. Catilina, chef du poste de police d'Ohey, reçu en date du 6 juin 2019 (cf. Annexe 2) qui rappelle l'avis de M. Calay

Considérant que dans ce courrier électronique M. Catilina propose, en concertation avec le service roulage de la Zone, de placer un panneau interdisant le stationnement aux véhicules de plus de X tonnes pour pallier au problème de visibilité

Considérant que l'accord préalable de M. Calay portait d'avantage sur l'interdiction de l'autocar de se placer à cet endroit, plutôt que sur la solution évoquée d'interdire le tonnage comme le suggérait M. Catilina ;

Considérant que les signaux légaux pour les stationnements ne prévoit pas de signal de limite de tonnage : le signal C21 est relatif à la voie et est défini (code de la route) par '*Accès interdit aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge dépasse la masse indiquée*'

Considérant que les signaux légaux pour les stationnements ne prévoit pas de signal de limite ni de longueur, ni de largeur, ni d'hauteur : les signaux C25, C27 et C29 sont relatifs à la route (code de la route) ;

Considérant qu'un signal adéquat aurait pu être le signal E3 '*Arrêt et stationnement interdits*' avec panneaux additionnels pour les exceptions, mais que les exceptions seraient trop nombreuses, et que l'interdiction pourrait impacter de manière trop importante le nombre potentiel d'utilisateurs ;

Considérant que le signal E9b permet de signaler le '*Stationnement réservé aux motocyclettes, aux voitures, voitures mixtes et minibus*', ce qui empêcherait les autres véhicules tels que poids lourds et autocar de s'y garer et est donc la mesure la plus adéquate ;

Attendu que, ayant reçu l'avis préalable du fonctionnaire délégué M. Calay, la mesure peut bénéficier d'un délai d'approbation de 20 jours auprès de la tutelle régionale ;

Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

**Article 1er:**

Le stationnement est réservé aux motocyclettes, aux voitures, voitures mixtes et minibus sur le territoire de la Commune d'Ohey, dans la localité d'Ohey, sur la route Régionale 921, entre les cumulés 15,4 et 15,5 au niveau de la parcelle C587/03P sise rue de Ciney N°57, à l'emplacement de stationnement sur le côté droit de la route, en direction de Ciney, délimité de la route par une ligne blanche, et délimité entre la zone striée sur laquelle se trouve un premier îlot arboré et le deuxième îlot arboré situé juste avant l'entrée privative de l'habitation sise rue de Ciney N°57 (cf. photographie et plan).

**Article 2:**

La mesure est matérialisée par un signal E9b placé au niveau de la zone striée sur laquelle se trouve le premier îlot arboré, limite nord de l'emplacement ( au niveau de la flèche, cf. 3e image ci-dessus).

**Article 3:**

Les charges résultant du placement, de l'entretien et du renouvellement de cette signalisation incombent à l'administration communale d'Ohey et tous les signaux contraires aux dispositions du présent règlement doivent être immédiatement enlevés.

**Article 4:**

De soumettre le présent règlement à l'agent d'approbation de la SPW Mobilité et Infrastructures.

**Article 5 :**

De transmettre cette décision pour suivi à Thibaut Gillet, conseiller en mobilité et pour information à Madame Nadège Marée et Olivier Vermeersh (service travaux)

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire,  
s) MIGEOTTE François

Le Directeur général,  
  
MIGEOTTE François



Le président,  
s) DEGLIM Marcel

Le Bourgmestre,  
  
GILON Christophe

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

Présents : **TRIOLET Nicolas - Président;**  
**GILON Christophe - Bourgmestre;**  
**LIXON Freddy, DEGLIM Marcel, LAMBOTTE Marielle, GINDT Laurence - Echevins;**  
**DUBOIS Dany - Président CPAS;**  
**DE BECKER Vanessa, DEPAYE Lise, HELLIN Didier, HOUART Caroline, LAPIERRE**  
**Julie, KALLEN Rosette, LATINE Marie-France, PAULET Arnaud, RONVEAUX Marc,**  
**SANDERSON Siobhan - Conseillers;**  
**MIGEOTTE François - Directeur Général.**

LE CONSEIL COMMUNAL  
Séance publique

**MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE  
CIRCULATION ROUTIERE - RUE GRANDE RUELLE - DISPOSITIFS  
RALENTISSEURS SURELEVES - DECISION**

Vu l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ('code de la route');  
Vu l'Arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;  
Vu la Circulaire ministérielle (wallonne) du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;  
Vu le Décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;  
Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;  
Vu la Circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;  
Vu les articles L.1122-20 alinéa 1er, L.1122-32, L.1133-1 et L.1133-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;  
Vu la loi communale,  
Vu la loi relative à la police de la circulation routière , coordonnée le 16 mars 1968, notamment son article 2, alinéa 1er ;  
Vu l'article 3 de la loi relative à la Police de la circulation routière, telle qu'annexée à l'arrêté royal de coordination du 16 mars 1968 ;  
Vu l'article 3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie ,  
Vu l'avis préalable favorable de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales sur les 3 dispositions du présent règlement complémentaire de circulation routière reçu en date du 17 mars 2020 (Cf. Annexe) ;  
Vu l'avis correctif et complémentaire de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales sur les 3 dispositions signalisation réglementaire de circulation routière reçu en date du 27 avril 2020 (Cf. Annexe) ;  
Considérant les travaux de refaçonn de la rue Grande Ruelle ;  
Considérant que le collège communal souhaite prévoir des aménagements de sécurité routière notamment vu certaines demandes des riverains de la rue Grande Ruelle ;  
Considérant la réunion avec les riverains présents de la rue Grande Ruelle le 18 février 2020

Considérant la visite de terrain avec les riverains présents de la rue Grande Ruelle du 25 février 2020 ;

Considérant que suite à la réunion et la visite susmentionnées les dispositifs suivants ont été établis :

- 3 dispositifs ralentisseurs de type 'cassis' ou dos d'âne et leur emplacement
- Au niveau du carrefour avec la rue de Reppe :
  - Un aménagement en trottoir surélevé de l'accotement au niveau de la chapelle Notre Dame du Perpétuel Secours
  - La pose de potelets le long de l'habitation sise Rue de Reppe n°121
  - Marquage au sol pour délimiter les bandes de circulation
- Au niveau du carrefour avec la rue Bois d'Ohey
  - Marquage au sol pour délimiter les bandes de circulation
- Du marquage au sol est également prévu pour rappeler la limitation à 50km/h

Considérant que les 3 dispositifs ralentisseurs nécessitent un règlement complémentaire ;

Considérant les emplacements décrits ci-dessous, définis lors la réunion et de la visite de terrain du 25 février 2020 ; Considérant les prises photographiques faites le 08 septembre 2020 sur terrain ;

### Emplacement 1 :

Côté rue de Reppe (environ 110m du carrefour) : Au niveau de la limite parcellaire entre les habitations n°121C et 121D (emplacement approximatif cf. lignes blanches ci-dessous) :

Vue aérienne 2018 :



Vue sur terrain (vue vers le carrefour rue de Reppe) (Google StreetView 2010) et visite de terrain du 25 février 2020 :



Implantation réelle (vue sur terrain 8 septembre 2020)



**Emplacement 2 :**

Près du manège : à mi-distance entre les deux chemins privatifs près du manège, n°142 (environ à 20m de chacun)

Vue aérienne 2018 :



Vue sur terrain (manège sur la gauche de la photo) (Google StreetView 2010) et visite de terrain du 25 février 2020 :



(Manège à gauche ci-dessus)

Implantation réelle (vue sur terrain 8 septembre 2020)



Emplacement 3 :



Vue sur terrain (vue vers le carrefour rue Bois d'Ohey) (Google StreetView 2010)



Vue sur terrain (vue vers le manège et le carrefour rue de Reppe) (Google StreetView 2010) et visite de terrain du 25 février 2020 :



Implantation réelle (vue sur terrain 8 septembre 2020)



Considérant l'avis préalable favorable de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales reçu en date du 17 mars 2020 concernant notamment les dispositifs surélevés ;

Rue Grande Ruelle :

Un dispositif surélevé de type *sinusoïdal* conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998, est établi :  
50m environ avant son carrefour avec la rue de Reppe;

A hauteur de l'immeuble numéro 142 ;

Sous le point lumineux situé à proximité de l'immeuble 145

La mesure est matérialisée par le placement de signaux A14 et F87 ;



Considérant le correctif reçu en date du 27 avril 2020 concernant l'avis précité reçu en date du 17 mars 2020 ;

Considérant que ce correctif modifie les emplacements des dispositifs suite à la visite de terrain du 25 février et aux échanges qui ont suivi ;

Considérant l'extrait de ce correctif concernant les dispositifs surélevés ;

*Rue Grande Ruelle :*

*Un dispositif surélevé de type sinusoïdal conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998, est établi :*

*Au mitoyen de l'immeuble numéro 121c et de l'immeuble numéro 121d ;*

*Entre les deux accès privés à proximité de l'immeuble 142 ;*

*Au mitoyen de l'immeuble numéro 145 et de l'immeuble numéro 146.*

*La mesure est matérialisée par le placement de signaux A14 et F87 ;*

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

**Article 1er:**

Un dispositif surélevé de type sinusoïdal conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998, est établi :

- Rue Grande Ruelle :

- Au mitoyen de l'immeuble numéro 121c et de l'immeuble numéro 121d ;
- Entre les deux accès privés à proximité de l'immeuble 142 ;
- Au mitoyen de l'immeuble numéro 145 et de l'immeuble numéro 146

La mesure est matérialisée par le placement de signaux A14 et F87.

**Article 2:**

La signalisation placée sera conforme à l'arrêté ministériel du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des obstacles sur la voie publique. Les charges résultant du placement, de l'entretien et du renouvellement de cette signalisation incombent à l'Administration communale d'Ohey et tous les signaux contraires aux dispositions du présent règlement doivent être immédiatement enlevés.

**Article 3:**

De soumettre le présent règlement à l'agent d'approbation de la SPW Mobilité et Infrastructures.

**Article 4:**

De transmettre cette décision pour suivi à Thibaut Gillet, conseiller en mobilité et pour information à Madame Nadège Marée et Olivier Vermeersh (service travaux).

Le Secrétaire,  
s) MIGEOTTE François

Le Directeur général,

MIGEOTTE François



Le président,  
s) TRIOLET Nicolas

Le Bourgmestre

GILON Christophe

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

Présents : **TRIOLET Nicolas** - Président;  
**GILON Christophe** - Bourgmestre;  
**LIXON Freddy, DEGLIM Marcel, LAMBOTTE Marielle, GINDT Laurence** - Echevins;  
**DUBOIS Dany** - Président CPAS;  
**DE BECKER Vanessa, DEPAYE Lise, HELLIN Didier, HOUART Caroline, LAPIERRE Julie, KALLEN Rosette, LATINE Marie-France, PAULET Arnaud, RONVEAUX Marc, SANDERSON Siobhan** - Conseillers;  
**MIGEOTTE François** - Directeur Général.

LE CONSEIL COMMUNAL  
Séance publique

**MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE CIRCULATION ROUTIERE - ROUTE D'ANDENNE - DISPOSITIF RALENTISSEUR SURELEVE ET LIMITATION DE VITESSE A 70KM/H - DECISION**

Vu l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ('code de la route');

Vu l'Arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire ministérielle (wallonne) du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu le Décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu la Circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu les articles L.1122-20 alinéa 1er, L.1122-32, L.1133-1 et L.1133-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi communale,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière; coordonnée le 16 mars 1968, notamment son article 2, alinéa 1er ;

Vu l'article 3 de la loi relative à la Police de la circulation routière, telle qu'annexée à l'arrêté royal de coordination du 16 mars 1968 ;

Vu l'article 3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie ;

Vu l'avis préalable favorable de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voies communales sur les 3 dispositions du présent règlement complémentaire de circulation routière reçu en date du 17 mars 2020 (Cf. Annexe) ;

Vu l'avis correctif et complémentaire de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voies communales sur les 3 dispositions signalisation réglementaire de circulation routière reçu en date du 27 avril 2020 (Cf. Annexe) ;

Considérant les travaux de réfection de la route d'Andenne à Haillot faits en 2019 ;

Considérant que des aménagements de sécurité routière ont été prévus notamment vu certaines demandes des riverains de la rue d'Andenne ;

Considérant les visites de terrain réalisées avant, pendant et après le chantier en présence de représentants de la société responsable du chantier, du commissaire Voyer, et de membres du collège communal et de membres du personnel de l'Administration communale ;

Considérant que suite aux visites et travaux susmentionnées les dispositifs suivant ont été établis :

- Une zone 70 depuis l'entrée de la zone plus dense entre Haillot et le hameau de Pourri Pont jusqu'au hameau de Pourri Pont (limite communale).
- Le dispositif ralentisseur surélevé de type sinusoïdal conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998 est établi à la route d'Andenne à Haillot, Immédiatement après les signaux F1 et F3 délimitant la zone agglomérée d'Haillot., réalisé en asphalte lors de l'asphaltage de la route ;

Considérant que le dispositif ralentisseur considéré nécessite un règlement complémentaire de circulation routière ;

Considérant l'emplacement effectif du dispositif ralentisseur réalisé lors de l'asphaltage de la voirie (photographie du 08 septembre 2020) :



Considérant que l'emplacement de ce dispositif ralentisseur est pertinent car il marque l'entrée dans l'agglomération du village d'Haillot depuis le tronçon précédent de la route d'Andenne qui est peu dense ;

Considérant que le tronçon depuis l'immeuble n°265a de la route d'Andenne jusqu'au carrefour de la rue Pourri-Pont avec le rue Treton (limite communale) est pertinent pour une limite à 70 kilomètres à l'heure car il englobe des zones plus densément peuplées : le hameau de Pourri Pont (rue de Pourri-Pont) et la partie plus dense entre le hameau de Pourri Pont et Haillot (au niveau du carrefour avec le chemin d'Andenne et rue de Coutisse et carrefour avec voie des Gérons) ;

Considérant qu'entre le hameau de Pourri Pont et la plus dense susmentionnée, il existe une partie moins dense et boisée mais elle ne fait que quelques centaines de mètres et qu'il n'est donc pas pertinent de ne pas aussi limiter la vitesse sur cette partie boisée (*carte cf. Annexe*) ;  
Considérant que la limitation à 70km/h considérée nécessite un règlement complémentaire de circulation routière ;  
Considérant les emplacements des différents signaux C43 (*carte cf. Annexe*);

Considérant la limitation effective au niveau de l'immeuble n°265a (photographies du 08 et 15 septembre 2020) :



Considérant que cette limitation pour Ohey s'étend sur Route d'Andenne et Rue Pourri Pont jusqu'à la frontière communale, et que cette limitation se poursuit sur la Commune d'Andenne (photographie du 15 septembre 2020) ;



Considérant que du marquage au sol a été placé pour rappeler les nouvelles limitations 70km/h et la zone d'agglomération à proximité du dispositif surélevé ;

Considérant l'avis préalable favorable de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales reçu en date du 17 mars 2020 sur l'implantation de ce dispositif suivant les conditions respectées suivantes (*cf Annexe*) :

- *De type sinusoïdal conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998*
- *Établi Immédiatement après les signaux F1 et F3 délimitant la zone agglomérée d'Haillot*
- *La mesure est matérialisée par le placement de signaux A14 et F87 ;*

Considérant l'avis préalable favorable de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales reçu en date du 17 mars 2020 sur la limitation de la vitesse à 70 kilomètres à l'heure sur le tronçon (*cf. Annexe*) ;

Considérant l'extrait du correctif reçu en date du 27 avril 2020 pour l'avis préalable favorable de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales concernant la mesure de la limitation à 70km/h pour le présent règlement complémentaire de circulation routière suivant (*partie corrigée en gras*) (*cf Annexe*) :

*Route d'Andenne à HAILLOT :*

*[...] La vitesse est limitée à 70 kilomètres à l'heure sur le tronçon s'étendant **depuis l'immeuble n°265a jusqu'à son carrefour avec le rue de Coutisse et le chemin d'Andenne.***

*La mesure est matérialisée par le placement de signaux C43 70 kilomètres à l'heure.*

*Lorsque la fin de la limitation de vitesse ne coïncide pas avec un carrefour, un signal C45 sera placé.*

**Rue Pourri-Pont à HAILLOT :**

- sur la rue Pourri Pont de son tronçon s'étendant depuis son carrefour avec le rue de Coutisse et le chemin d'Andenne jusqu'à son carrefour avec la Rue Tréton et la Rue Saint-Mort (limite communale)

La mesure est matérialisée par le placement de signaux C43 70 kilomètres à l'heure.

Lorsque la fin de la limitation de vitesse ne coïncide pas avec un carrefour, un signal C45 sera placé.

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

**Article 1er:**

Le dispositif surélevé de type sinusoïdal :

- Route d'Andenne à Hailot, conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998 et établi Immédiatement après les signaux F1 et F3 délimitant la zone agglomérée d'Hailot.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux A14 et F87

**Article 2:**

La limitation de vitesse à 70 kilomètres à l'heure :

- Route d'Andenne à Hailot sur le tronçon s'étendant depuis l'immeuble n°265a jusqu'à son carrefour avec le rue de Coutisse et le chemin d'Andenne.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux C43 70 kilomètres à l'heure.

Lorsque la fin de la limitation de vitesse ne coïncide pas avec un carrefour, un signal C45 sera placé.

- Rue Pourri-Pont à Hailot sur la rue Pourri Pont de son tronçon s'étendant depuis son carrefour avec le rue de Coutisse et le chemin d'Andenne jusqu'à son carrefour avec la Rue Tréton et la Rue Saint-Mort (limite communale)

La mesure est matérialisée par le placement de signaux C43 70 kilomètres à l'heure.

Lorsque la fin de la limitation de vitesse ne coïncide pas avec un carrefour, un signal C45 sera placé.

**Article 3:**

Les charges résultant du placement, de l'entretien et du renouvellement de cette signalisation incombent à l'administration communale d'Ohey et tous les signaux contraires aux dispositions du présent règlement doivent être immédiatement enlevés.

**Article 4:**

De soumettre le présent règlement à l'agent d'approbation de la SPW Mobilité et Infrastructures.

**Article 5:**

De transmettre cette décision, à Thibaut Gillet, conseiller en mobilité, pour suivi.

Le Secrétaire,  
s) MIGEOTTE François

Le Directeur général,

MIGEOTTE François



Le président,  
s) TRIOLET Nicolas

Le Bourgmestre,

GILON Christophe



Commune  
d'Ohey



Référence : CO/NG/2021

Agent traitant : Nathalie Grégoire

Ligne directe : 085/824 467

Courriel : nathalie.gregoire@ohey.be

COLLEGE PROVINCIAL DE NAMUR  
Place Saint Aubain 2

5000 NAMUR

Ohey, le 13 octobre 2021

**OBJET :** Règlement concernant la protection animale contre les risques liés à l'usage nocturne de robots-tondeuses - Adoption

---

Monsieur le Député Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre, sous le couvert de la présente, la délibération adoptée par notre Conseil Communal, en sa séance du 23 septembre 2021, adoptant le règlement concernant la protection animale contre les risques liés à l'usage nocturne de robots-tondeuses.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général,  
François Migeotte



Le Bourgmestre,  
Christophe Gilon

Place Roi Baudouin, 80 | 5350 Ohey

Tel : 085/ 61 12 31 | Fax : 085/ 61 31 28

[www.ohey.be](http://www.ohey.be)

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021**

Présents : TRIOLET Nicolas - Président;  
GILON Christophe - Bourgmestre;  
LIXON Freddy, DEGLIM Marcel, LAMBOTTE Marielle, KALLEN Rosette - Echevins;  
DUBOIS Dany - Président CPAS;  
DE BECKER Vanessa, DEPAYE Lise, HELLIN Didier, HOUART Caroline, GINDT  
Laurence, LAPIERRE Julie, LATINE Marie-France, PAULET Arnaud, RONVEAUX  
Marc, SANDERSON Siobhan - Conseillers;  
MIGEOTTE François - Directeur Général.

LE CONSEIL COMMUNAL  
Séance publique

**ADMINISTRATION GENERALE - REGLEMENT CONCERNANT LA  
PROTECTION ANIMALE CONTRE LES RISQUES LIES A L'USAGE  
NOCTURNE DE ROBOTS-TONDEUSES - ADOPTION**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L1122-30 et L1122-33 ;

Vu la Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, spécialement ses articles 119 bis et 135, §2 ;

Vu l'article 58quinquies de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;

Vu le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Considérant que l'usage des tondeuses à gazon automatisées, machines ne nécessitant aucune intervention humaine pour l'exécution de la tonte et ne générant par ailleurs aucune nuisance sonore significative, est de plus en plus répandu pour assurer l'entretien des jardins privés ;

Considérant que certains propriétaires de telles tondeuses en programment l'activation la nuit pour la tonte de leurs jardins ;

Considérant que de nombreux cas d'accidents ayant entraîné des mutilations et des décès d'animaux, impliquant essentiellement le hérisson (*Erinaceus europaeus*) et mettant en cause l'usage nocturne de tels outils de tonte automatisés, sont rapportés par le personnel travaillant dans les Centres de réhabilitation des espèces animales vivant à l'état sauvage (ci-après "CREAVES") mais également par de plus en plus de vétérinaires ;

Considérant que le hérisson commun, encore appelé le hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), est une espèce de mammifères omnivores et principalement nocturnes vivant notamment aux lisières des jardins ;

Considérant que le hérisson constitue une des espèces protégées visées aux annexes III respectives de la Convention de Berne ainsi que du décret du 6 décembre 2001 susvisés ;

Considérant que cette protection légale du hérisson implique l'interdiction :

1° de capturer et de mettre à mort intentionnellement des spécimens de cette espèce dans la nature ;

2° de perturber intentionnellement cette espèce, notamment durant les périodes de reproduction, de dépendance, d'hibernation et de migration.

Considérant que les faits de mutilation et de décès des hérissons en lien avec l'utilisation nocturne des tondeuses automatisées, également relayés par la presse et faisant l'objet d'un constat très inquiétant de la part des vétérinaires s'occupant de faune sauvage, ont suscité un réel émoi et une vive inquiétude au sein de la population, pour une grande partie sensible au bien-être des animaux particulièrement lorsque ceux-ci font l'objet d'une protection légale ;

Considérant qu'il importe de garantir une protection plus efficace des espèces animales concernées tout en veillant à ce que les détenteurs de tondeuses à gazon automatisées puissent en faire usage dans des conditions préservant l'intégrité des animaux nocturnes ;

Considérant à cet effet qu'autoriser l'emploi de tondeuses automatisées uniquement dans la période de la journée comprise entre deux heures après le lever du soleil et deux heures avant le coucher du soleil, suivant les recommandations émises par le Service public de Wallonie sur son site Internet thématique : <http://biodiversite.wallonie.be> constitue une mesure adéquate et proportionnée permettant d'atteindre les objectifs poursuivis ;

Que durant la période de la journée décrite ci-dessus, les animaux nocturnes qui en sont victimes sont moins exposés aux risques d'accidents imputables aux outils de tonte automatisés ;

Considérant que l'article 58quinquies de la loi du 12 juillet 1973 précitée habilite le Conseil communal à prendre, pour tout ou partie du territoire communal, des règlements ou ordonnances plus stricts que les dispositions supérieures relatives à la protection des espèces végétales ou animales non-gibiers ;

Considérant qu'il est apparu judicieux que le Conseil communal se saisisse de la compétence que lui attribue la disposition légale susvisée ;

Sur proposition du Collège communal

A l'unanimité des membres présents ;

ADOpte le règlement concernant la protection animale contre les risques liés à l'usage nocturne des tondeuses à gazon automatisées.

#### **Article 1er :**

§1er - Il est interdit, sauf autorisation particulière du bourgmestre, de faire usage d'une tondeuse à gazon automatisée à tout endroit susceptible de constituer un habitat ou un milieu de vie pour le hérisson.

L'interdiction visée à l'alinéa 1er ne s'applique pas dans la période de la journée comprise entre deux heures après le lever du soleil et deux heures avant le coucher du soleil.

§2- Avant toute utilisation d'une tondeuse automatisée, le fil ou câble périphérique permettant de délimiter le périmètre de tonte doit être installé en retrait et à une distance raisonnable des arbustes, buissons ou haies du jardin susceptibles d'abriter un hérisson empêchant ainsi les tondeuses de passer sous les frondaisons.

#### **Article 2**

Le non-respect de l'interdiction ou de l'obligation visée à l'article 1er est passible d'une amende administrative qui s'élève à 247,89 euros au maximum, conformément à l'article L1122-33 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

#### **Article 3**

Le présent règlement est transmis au ministre qui a la Conservation de la nature dans ses attributions pour qu'il y statue comme prévu l'article 58quinquies, alinéa 2, de la loi du 13 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

#### **Article 4**

Le Bourgmestre publiera par voie d'affichage le présent règlement. La date et le fait de cette publication seront constatés par une annotation dans le registre des publications des règlements et ordonnances de l'autorité communale.

Le présent règlement deviendra obligatoire le cinquième jour qui suit celui de sa publication par voie d'affichage.

L'affiche mentionnera le(s) lieu(x) où le texte du règlement pourra être consulté par le public, de même que l'objet du règlement, sa date d'adoption et la décision de l'autorité de tutelle.

Le présent règlement sera en outre publié sur le site Internet de la Commune.

#### **Article 5**

Une expédition conforme du Règlement Général de Police sera transmise

- aux greffes des tribunaux de Police et de Première Instance de NAMUR ;
- à Monsieur le Procureur du Roi de NAMUR ;
- à Madame Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement et de la Nature ;
- au Bulletin provincial ;

- à Monsieur le Chef de Corps de la Zone de Police des Arches ;
- à Monsieur le Directeur financier ;
- à Madame le Fonctionnaire sanctionnateur déléguée par le Conseil communal ;
- à Madame Muriel LAHOUSSE, Agent médiateur ;
- aux Conseils communaux membres de la Zone de Police des Arches ;
- au Collège provincial

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire,  
s) MIGEOTTE François

Le président,  
s) TRIOLET Nicolas

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

MIGEOTTE François

GILON Christophe



Commune  
d'Ohey

Place Roi Baudouin, 80  
5350 - Ohey

P JJBEA129955695075335729



bpost

FB-PP|B-06959  
BELGIUM - BELGIE



||||| Boite Postale 516

||||| 1400 NIVELLES CENTRE

